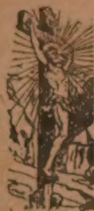
5e ANNÉE — T. 9 N° 203 — 16 JUIN 1923

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Advenıat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Joies et tristesses du nouveau Pontificat

ALLOCUTION « GRATUM NOBIS » prononcée par S. S. PIE XI au Consistoire secret du 23 mai 1923

Vénérables Frères,

Ce Nous est un plaisir bien vif de pouvoir vous retrouver réunis une fois encore en cette enceinte et vous entretenir des très graves intérêts de l'Eglise, qui se confondent avec ceux de la gloire de Dieu et du salut des âmes. D'autant plus grande est Notre joie que la bonté de Dieu nous a ménagé des grâces qu'il Nous sera très doux de rappeler et qu'il vous sera fort agréable d'entendre évoquer.

LES CONSOLATIONS

La reprise des Congrès Eucharistiques Internationaux.

Mentionnons avant tout les honneurs qu'il est devenu aujourd'hui une tradition de rendre à la Très Sainte Eucharistie, en Italie et dans tout l'univers catholique, avec un tel déploiement de magnificence qu'ils rappellent les fastes les plus glorieux de l'Eglise touchant l'Adorable Sacrement.

Ces Congrès sont en harmonie avec la tradition de l'Église.

En effet, le culte fervent et courageux des premiers chrétiens, les réactions spontanées de la piété populaire suscitées à toutes les époques par les erreurs des hérétiques, les prodiges eucharistiques qui se sont opérés en divers endroits, les décrets et canons des grands Conciles, les constantes préoccupations des Pontifes romains ainsi que leurs prescriptions solennelles et fréquentes sur les pratiques et institutions eucharistiques (fête du Saint Sacrement, prières des Quarante-Heures, Adoration perpétuelle, devoir de présenter dès l'âge le plus précoce et dans les meilleures dispositions les enfants à la Sainte Table, obligation de la communion fréquente, familles religieuses exclusivement vouées au culte de l'Eucharistie) : tout cet ensemble atteste à l'évidence que la Sainte Eglise n'a jamais placé ailleurs que dans la Très Sainte Eucharistie le point culminant, le centre, la raison d'être souveraine du culte divin, comme aussi la source et l'aliment de toute la vie surnaturelle, et qu'elle a accoutumé de relever à certaines époques le culte quotidien et ininterrompu de l'Eucharistie par certaines manifestations extraordinaires et grandioses de la piété populaire. Tel est le but des Congrès eucharistiques, qui, par les discours et pieuses allocutions, la fréquentation des sacrements et les nombreux retours à la vie chrétienne, les adorations de jour et de nuit, les immenses cortèges qui se déploient triomphalement, toutes manifestations qui constituent le programme de ces assemblées, revêtent une haute importance et sont en même temps empreints de beauté et de majesté.

Félicitations au clergé et aux catholiques pour leur zèle.

Pour ce bienfait, Vénérables Frères, de toute Notre âme Nous faisons monter vers Dieu avec vous nos solennelles actions de grâces. Nous tenons aussi à féliciter, comme ils le méritent, l'Episcopat et le clergé : c'est à leur ardeur apostolique et à leurs efforts que Nous attribuons le succès d'une œuvre si féconde pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Et il serait injuste d'oublier les laïcs, à la collaboration active et empressée desquels les évêques et leur clergé doivent, après Dieu, les heureux et fructueux résultats de leur zèle.

L'accueil empressé de l'univers catholique à l'Encyclique « Ubi arcano ».

Un autre motif de puissant réconfort et de consolation pour Nous a été les marques magnifiques de foi et de piété avec lesquelles l'univers catholique a accueilli Notre première Lettre Encyclique (1) : Nous en avons reçu et en recevons encore de nombreux et éclatants témoignages.

Fidélité des catholiques aux recommandations pontificales touchant l'action catholique.

Ce qui Nous satisfait particulièrement, c'est le zèle décidé et le sentiment du devoir avec lesquels clercs et fidèles, conformément à Nos exhortations et à Nos recommandations, se dévouent, sous la direction des Evêques, dans les institutions, organisations et œuvres dont l'ensemble constitue l'Action catholique.

L'action catholique, partie intégrante du ministère pastoral et de la vie chrétienne.

Cette action, de par sa nature même, a pour but d'imprégner les âmes du véritable esprit de Jésus-Christ, sous le contrôle de la hiérarchie sacrée, en tenant compte des devoirs et des circonstances qu'apporte dans la vie individuelle et sociale la diversité des Gouvernements et des classes ; dès lors, chacun voit l'importance d'une puissante action catholique, non seulement pour la vitalité religieuse et le bien de l'Eglise, mais encore dans l'intérêt de la civilisation et de la société. C'est bien pourquoi dans l'Encyclique que Nous venons de rappeler Nous déclarions clairement et avec insistance que l'action catholique relève incontestablement du ministère pastoral et de la vie chrétienne, à tel point que tout ce que l'on entreprend pour la développer ou la restreindre constitue de soi une garantie ou une violation des droits de l'Eglise et des âmes.

Aussi l'extension que prend tous les jours l'action catholique et son organisation plus solide, le fait qu'elle pénètre profondément les âmes de l'amour de la divine Eucharistie et les rend plus promptes à l'action, le spectacle de prêtres et de laïcs, de jeunes gens et de jeunes filles se dévouant

(1) Enc. *Ubi arcano Dei*, intégralement traduite dans la *Documentation Catholique*, t. 9, col. 67-87. (Note de la D. C.)

avec une très noble émulation et dans un esprit d'apostolat sans compter avec aucune peine ni fatigue, tout cela Nous remplit d'une joie très sainte et Nous fait espérer des jours bien meilleurs.

Le projet d'une Exposition universelle des Missions catholiques.

Un projet grandiose éveille également en Notre esprit l'espoir de précieux avantages pour toutes les contrées où est prêché l'Evangile : Nous voulons parler de l'exposition générale qui se tiendra, durant le prochain Jubilé, ici dans Notre Palais du Vatican, et où l'on réunira tout ce qui est propre à faire connaître la nature des Missions catholiques, leur puissance, leur champ d'action, leurs œuvres et leurs développements. Nous Nous sommes ouvert tout récemment de ce dessein, vous le savez, Vénérables Frères, le jour où Nous en avons confié l'exécution à Notre cher fils le cardinal préfet de la Propagande. Nous nous plaisons à vous informer, à l'occasion de cette très noble assemblée, que d'ores et déjà le succès en paraît assuré, car le cardinal et les auxiliaires qu'il a choisis rivalisent de zèle pour les préparatifs, les lettres d'invitation envoyées vers tous les points du monde ont reçu un chaleureux accueil et suscité de généreuses promesses de concours.

Multiples avantages qu'en retirera l'Œuvre des Missions, « la plus importante et la plus sainte » des œuvres.

Nous en avons désormais la certitude, l'œuvre des Missions, la plus importante et la plus sainte de toutes les œuvres catholiques, trouvera là un appoint très précieux. En effet, les fidèles, accourus de tous les rivages et de toutes les contrées du monde auprès du tombeau des Apôtres pour obtenir pendant l'Année Sainte rémission pleine et entière de leurs fautes et une très abondante richesse de grâces, embrasseront comme d'un coup d'œil le champ immensément vaste de cette Œuvre divine, constateront l'étendue des ressources et des secours dont elle a besoin, les obstacles de tout genre qu'ont à surmonter les saints envoyés du Christ, les nombreux et magnifiques résultats obtenus jusqu'à ce jour par les missionnaires, la tâche bien plus variée et plus immense encore qu'il leur reste à accomplir. Ils en déduiront aisément quelle grave obligation les presse de venir en aide, chacun dans la mesure de ses ressources, à ces hommes si énergiques et magnanimes qui, abandonnant patrie, famille, amis, s'en vont vers les lointaines régions barbares verser leurs sueurs, leur sang s'il le faut, pour le salut des âmes rachetées par le sang même de Jésus-Christ.

En outre, cette sorte de Congrès des Missions catholiques aura cet autre avantage non négligeable de permettre aux directeurs des missions d'échanger leurs vues et de mettre en commun de la manière la plus utile leur expérience pratique.

Enfin, le plus précieux résultat de ce Congrès sera, Nous en avons la confiance, d'adapter et de former les missionnaires aux méthodes modernes d'apostolat qui leur permettront de travailler avec chaque jour plus d'intelligence et de profit à leur œuvre de ministres de grâce et de sainteté (1); ce sont en effet ces bienfaits de la grâce et de la sainteté qui doivent et devront toujours avoir le pas sur tout le reste quand il s'agit d'amener les infidèles au Christ, œuvre essentiellement surnaturelle et divine.

LES DOULEURS

Il Nous serait doux assurément, Vénérables Frères, de Nous arrêter plus à loisir sur ces événements heureux, si Notre pensée et Notre cœur n'étaient attirés par d'autres spectacles qui n'ont rien, certes, d'agréable ou de consolant, mais sont une source de sollicitudes et de préoccupations angoissées.

Le chaos oriental.

Dans le Proche-Orient européen et asiatique, où le christianisme possède ses monuments les plus vénérables et voit se dérouler des négociations qui sont pour lui d'une importance suprême, une horrible tourmente ne cesse de sévir, source pour ces populations et ces contrées de difficultés et de misères incroyables, au plus grand détriment non seulement de la religion, mais de la civilisation même et de l'humanité.

Le Saint-Siège, champion des droits catholiques en Palestine et bienfaiteur des peuples orientaux dans le besoin.

Est-il nécessaire de l'affirmer ici ? Toujours Nous avons défendu et défendrons, dans la mesure de Nos forces, les droits des catholiques sur les Lieux-Saints, droits d'une évidence éclatante, de beaucoup supérieurs à tous autres droits, et que ne saurait jamais éteindre aucune prescription ; de même, Nous continuerons, par tous Nos efforts et dans la mesure de Nos ressources, à soulager les si nombreuses et immenses détresses de ces populations. Plût à Dieu qu'à tous les exilés et à tous les orphelins Nous puissions offrir un refuge assuré et une salutaire protection ! Il Nous a déjà été donné de le faire pour un bon nombre — c'est si peu encore sur une telle multitude — grâce à la générosité des fidèles dont Nous tenons à évoquer le souvenir dans cette enceinte vénérable, en témoignage de Notre gratitude.

La situation troublée de l'Europe.

Ce n'est pas tout : l'Europe même est en proie à de multiples et graves calamités. Sur le continent et dans des îles importantes, des nations, très florissantes jadis et foyers rayonnants de civilisation, s'épuisent en des combats fratricides qui causent aux unes et aux autres des pertes incalculables, et menacent dès maintenant d'entraîner des malheurs bien plus grands encore qui frapperaient l'ensemble de l'Europe et par voie de conséquence l'humanité tout entière.

Le Pape, père commun des peuples en lutte.

La parole est impuissante à exprimer à quel point Nous souffrons d'une telle situation en raison de la même affection paternelle que Nous portons et témoignons à tous ceux qui de part et d'autre participent à la lutte. Qu'ils soient en désaccord quant à la conception ou la conquête de l'indépendance politique, qu'ils soient en conflit sur l'interprétation des traités ou la détermination des droits et obligations qui en dérivent, qu'ils soient toujours demeurés en la maison paternelle ou qu'ils l'aient abandonnée à une date lointaine ou récente, les peuples sont tous, sans

(1) La « traduction italienne » publiée par l'*Osservatore Romano* (24. 6. 23), qui est peut-être, en fait, le texte original du document pontifical, s'exprime avec plus de précision : « *Se ne avvantaggerà sopra tutto, ne abbiamo certa fiducia, quella tecnica e scientifica preparazione e formazione missionaria della quale è ora più che mai sentito il bisogno, per fornire sempre più intelligenti ed efficaci strumenti di azione alla grazia ed alla santità* [...] : L'avantage qu'on en recueillera avant tout, Nous en avons la confiance certaine, est cette préparation technique et scientifique des missionnaires dont le besoin est ressenti aujourd'hui plus que jamais, pour fournir des instruments toujours plus intelligents et plus efficaces à la grâce et à la sainteté. » (Note de la *Documentation Catholique*.)

exception, fils d'un père commun, qui, assis à la table familiale avec ses enfants restés fidèles, attend et hâte de ses vœux le retour des absents : tous ne sont-ils pas les brebis et les agneaux du même et unique bercail, où les appelle, sans se lasser jamais, la voix aimante de Dieu, l'unique Pasteur ?

Si Nous jetons Notre regard chargé d'angoisse sur la mêlée des peuples en lutte, de toutes parts ce sont des fils qui s'offrent à Notre vue, les meilleurs, et que, pour des raisons spéciales à chacun d'eux, le Siège Apostolique chérit entre tous : ces fils, ils viennent de l'*Ile des Saints*, de l'*Ile des Anges*, de la nation *Fille aînée de l'Eglise*, ou encore de cette Allemagne catholique qui, par son zèle si ardent, l'organisation si solide et si bien comprise de sa vie chrétienne, a compensé au milieu même des horreurs de la guerre et compense encore dans la crise actuelle la lamentable défection par laquelle, il y a quatre siècles, ce pays fut séparé de l'Eglise Romaine.

Nous savons assez quel désastre pareil état de choses entraîne pour toutes les institutions que la sagesse de Nos fils dont Nous venons de parler (1) avait créées pour affermir et étendre la foi chrétienne : ces fils, Nous les chérissons d'autant plus que plus lourds sont les malheurs qui les accablent. Et il est superflu de dire avec quelle douleur Nous mesurons l'étendue et suivons la prolongation de ces immenses calamités.

Le Pape continuera de prêcher la paix aux nations et de la demander à Dieu.

Nous n'avons rien négligé — Dieu en est témoin — pour les faire cesser ou tout au moins les alléger, dans les limites de Nos ressources et de Notre influence ; Nous poursuivrons ces efforts aussi longtemps que brillera une lueur d'espoir, au moins en portant la parole de paix à des fils qui s'entre-tuent, en prêchant la paix, cette paix qu'aujourd'hui encore Nous appelons du fond de Notre cœur.

Ce qui du moins Nous est et sera toujours possible, c'est de supplier le *Dieu de paix* de rétablir et d'affermir sa paix dans tous les esprits, d'inspirer à tous des sentiments de justice et de charité, et de les amener peu à peu à la conclusion d'ententes amicales. C'est ce que de toute la ferveur de Notre âme Nous demandons à Dieu en ce moment et continuerons à demander dans l'avenir.

Les événements de Russie.

Bien plus tristes encore et plus douloureux sont les événements de Russie. Nul ne les ignore et la presse les a fait connaître partout ; il est donc inutile de les reprendre ici dans le détail. Mais il en est un que nous ne pouvons passer sous silence.

Des crimes abominables répondent à la charité pontificale.

Le Chef de la Catholicité a envoyé en Russie des personnages que leur patience et leur zèle recommandent à l'admiration et aux éloges de tous ; la mission pontificale comble de bienfaits certaines populations de cette immense contrée tombées dans la misère et près de mourir de faim, en puisant dans le fonds de secours que Nous avaient permis de constituer les offrandes instamment sollicitées par Nous et versées avec une générosité intarissable par les catholiques du monde entier (2). A ce moment même, que voyons-Nous ? On arrête d'illustres prélats catholiques et d'autres membres du clergé, on

(1) La traduction italienne de l'*Osservatore* porte : « *tutti quei figli Nostri* : tous Nos fils dont Nous venons de parler ». (Note de la *Documentation Catholique*.)

(2) A propos de la mission pontificale en Russie, nous relevons dans le journal *Rome* (15. 4. 23) ces précisions intéressantes :

« On a beaucoup parlé, pendant la conférence de Gênes, de négociations qui auraient eu un but politique et auraient tendu, par exemple, à l'établissement d'un Concordat entre le Saint-Siège et la Russie. Est-il besoin de dire que ces racontars étaient purement imaginaires ? Le Saint-Siège n'a eu d'autre souci et d'autre mobile que la charité. Ses conversations avec les délégués soviétistes ne visaient qu'à pouvoir remplir cette mission de charité. Le traité du 12 mars 1922 en témoigne. Nous sommes heureux de le reproduire ici :

« 1. Les envoyés par le Saint-Siège n'appartiendront » pas à des nationalités ou formations politiques hostiles » à la Russie des Soviets.

» 2. Les envoyés s'engageront par serment à s'abstenir » de toute action politique directe ou indirecte, à l'intérieur de la Russie comme à l'étranger, contraire au » gouvernement existant.

» 3. Exclus toute propagande politique, les envoyés » par le Saint-Siège auront pleine liberté de se dédier » au relèvement du peuple par des distributions de vivres » aux affamés.

» 4. Les noms des envoyés par le Saint-Siège avec le » *curriculum vitae* de chacun seront soumis préalablement » à l'approbation du gouvernement par l'entremise de la » délégation à Rome.

» 5. Les envoyés par le Saint-Siège admis entreront » immédiatement en contact avec les autorités civiles du » lieu où ils désirent exercer leur activité, leur donnant » la possibilité d'un contrôle effectif.

» 6. Les envoyés par le Saint-Siège conformeront leur » activité aux décrets et ordonnances en vigueur en Russie.

» 7. Le noyau d'activité des envoyés par le Saint-Siège » sera établi préalablement par une entente entre le » Saint-Siège et la délégation russe à Rome et pourra » subir des modifications par la suite, d'accord avec les » organes soviétistes locaux.

» 8. Tous les envoyés par le Saint-Siège jouiront de » la protection des lois et des autorités et auront le droit » illimité de déplacement sous réserve de l'observation des » articles précédents.

» 9. Le gouvernement se réserve le droit d'exiger le » rappel de tout envoyé par le Saint-Siège s'il trouve » que son action s'oppose aux intérêts de l'Etat.

» 10. Les envoyés par le Saint-Siège qui désireront » quitter la Russie ou dont la présence y sera reconnue » indésirable seront mis en état de quitter librement le » territoire russe, à moins d'y avoir commis un délit » prévu par le code pénal.

» 11. Le gouvernement s'engage à procurer gratuitement » aux envoyés du Saint-Siège venus en Russie dans des » buts charitables des locaux d'habitation et de service » et à faciliter aux autres le louage d'appartements et » d'ateliers.

» 12. Le chargement et le transport des objets destinés » aux populations nécessiteuses seront effectués sur le territoire russe aux frais de l'Etat.

» 13. Par des articles adjoints on établira plus exactement les droits et les privilèges des envoyés par le » Saint-Siège qui devront correspondre dans leurs grandes » lignes aux droits et privilèges des missions de M. Nansen » et de la Croix-Rouge allemande.

» Fait en double exemplaire et signé par les représentants plénipotentiaires du Saint-Siège et du gouvernement des Soviets à Rome : Cardinal GASPARRI, » VOROVSKI. »

« Le 24 juillet 1922, les envoyés du Saint-Siège, après avoir reçu la bénédiction du Souverain Pontife, prenaient le train pour Bari, où ils devaient s'embarquer à destination de la mer Noire. Voici leurs noms : Aristide Simonelli, Pierre Cziguth, Giosué Conti, Salésiens de Dom Bosco, Edouard Gehrmann, Joseph Feikus, Nicomède Dohnert, de la Congrégation du Verbe Divin ; Jean Capellos, Dominique Piemonte, Joseph Bilekostolcky, de la Compagnie de Jésus ; Pierre Vatas, Angelo Clorz Vargra, missionnaires du Cœur de Marie d'Espagne.

» A l'heure où nous écrivons, la mission comporte six places de secours : Moscou, Orenburg, Rostow, Krasnodar, Eupatoria, Giankor. Les agents pontificaux sont au nombre de 13, dirigés économiquement par le professeur américain Walsh, qui réside à Moscou, mais chaque groupe dépend moralement du Saint-Siège. Ces 13 agents sont aidés par 1.700 employés russes, qu'ils ont choisis eux-mêmes. D'après nos renseignements recueillis au début de mars,

les presse d'interrogatoires, on les condamne à un emprisonnement prolongé et sévère, et l'un d'entre eux est cruellement mis à mort.

Glorieux martyrologe.

Pour les honorer, Nous voulons proclamer ici leurs noms : Jean-Baptiste Cieplak, archevêque d'Acrida, et ses compagnons les prêtres Léonidas Fedorow, Constantin Budkiewicz (1), Stanislas Eismont, Edouard Junewicz, Lucien Hwiecko, Paul Hodniewicz, Antoine Wasilensky (2), Pierre Janukiewicz, Théophile Matulanis, Jean Trojgo, Dominique Iwanow, François Rutkowsky, Augustin Pronsketis, Antoine Malecki, enfin un pieux adolescent, Jacques Iciarnas.

Les efforts du Saint-Siège ont été impuissants à sauver les victimes.

Ces faits se sont passés à Notre insu d'abord, puis sans que nous fussions consulté ni même entendu alors que Nous Nous bornions à demander que ces ecclésiastiques, relevant de Notre autorité sacrée, fussent renvoyés devant Notre tribunal, avec les rapports établissant leur culpabilité éventuelle ; et Nous prenions en même temps l'engagement solennel de juger leur cause en toute justice. Ce qui est bien pire — s'il faut s'en rapporter aux informations, — ces ministres d'une religion qui s'était montrée si bienfaisante au peuple russe ont été condamnés à la prison, puis à la mort, au milieu de manifestations de haine et de mépris visant expressément la sainte et divine religion qu'ils avaient mission de défendre et dont ils déclaraient vouloir à tout prix observer les préceptes et maintenir les droits.

---

275 cuisines étaient ouvertes, et il y a lieu de penser que ce chiffre est aujourd'hui porté à 500 ; 95 000 enfants étaient alimentés chaque jour et on prévoyait que le chiffre s'élèverait bientôt à 120 000.

» La mission a reçu en général bon accueil et n'a pas eu avec les orthodoxes les difficultés que l'on pouvait craindre. Elle a fait graver un écusson, où l'on distingue sur une croix gemmée un médaillon de Notre-Dame du Perpétuel Secours, avec deux inscriptions en langue russe : en haut, *Sauveur du monde, sauve la Russie;* au bas, *le Pape de Rome aux enfants russes.*

» Les enfants russes béniront le Pape de Rome. Le monde civilisé rendra hommage à l'Eglise, mère et consolatrice de ceux qui souffrent. »

[Voir également dans *D. C.*, t. 7, col. 1277, un exemple des « informations » parues dans la presse (*Petit Parisien*, 9. 5. 22) concernant le traité reproduit ci-dessus, ainsi que (col. 1280-1281) les démentis publiés par l'*Osservatore Romano*, 5. 5. 22.] (Note de la *D. C.*)

(1) Mgr Constant Budkiewicz (pr. *Boudkiéwitch*), condamné à mort par le tribunal de Moscou, a été exécuté le Samedi-Saint 31 mars. Un coup de revolver, tiré dans la nuque, a mis fin à sa « passion ». Prélat de Sa Sainteté, chanoine honoraire de Mohilef, doyen de Pétrograd, Mgr Budkiewicz était né en 1867 d'une famille noble, à Witebsk. Il reçut l'ordination sacerdotale en 1893. Après avoir terminé ses études à « l'Académie ecclésiastique » de Pétrograd avec le grade de « candidat en théologie », il exerça les fonctions de « maître de religion » dans les écoles de Witebsk.

En 1908, appelé à la cure de la principale paroisse catholique de Pétrograd, Sainte-Catherine, il se fit remarquer par son zèle pour la création d'œuvres religieuses et sociales.

Sa situation très en vue attira sur lui l'attention des Bolcheviks, et en 1919 il dut quitter son presbytère et se revêtir d'habits civils. Le danger passé, il reprit ses fonctions jusqu'au jour où il fut arrêté avec Mgr Cieplak (pron. *Tsiéplak*). Comme ce dernier avait besoin d'un auxiliaire, Mgr Budkiewicz avait été désigné pour ce poste d'honneur. La mort ne permit pas de l'investir de cette charge. (Ces précisions sont empruntées à la *Rzeczpospolita* [*La République*] de Varsovie, 6. 4. 23.) (Note de la *D. C.*)

(2) Il faut très probablement lire « Wasilewsky ».

L'espérance consolatrice: le «sang» des martyrs russes, « semence de catholiques ».

Quoi qu'il en soit de l'importance et du bien fondé des autres accusations portées contre Mgr Cieplack et ses compagnons de souffrance (*passionis sociis*), notamment contre le prêtre Budkiewicz, tombé sous une balle homicide, les douleurs que Nous avons endurées et endurons encore en songeant au sort de ces fils héroïques se trouvent merveilleusement adoucies ; ce baume, c'est d'une part la gloire qui en rejaillit sur notre religion et sur Dieu lui-même, de l'autre l'espérance très certaine qui Nous soutient de voir ces condamnations mêmes, ces jugements, ces tortures et ce sang devenir une semence de nombreux et excellents catholiques, tout comme ils furent aux débuts de l'Eglise une *semence de chrétiens.*

Cet espoir est plus ferme encore au sujet de ceux qui partagent les condamnations et les souffrances de Nos frères et fils ; tout séparés qu'ils soient de Notre Communion, Nous les aimons dans la charité de Jésus-Christ et au nom de l'unité du troupeau si ardemment désirée ; c'est pourquoi Nous ne voulons nullement les séparer des catholiques, demandant au même titre pour les uns et les autres les mesures d'humanité que souhaitent tous les peuples civilisés.

Le Pape maintiendra la Mission pontificale de secours

Tous ces événements, quels qu'ils soient, ne Nous arrêteront pas — faut-il l'ajouter ? — dans les œuvres de miséricorde et de bienfaisance précédemment entreprises et poursuivies sans interruption depuis plusieurs mois en vue de soulager tant d'affreuses misères. Nous persévérerons aussi longtemps qu'il y aura des besoins à secourir et que Nous aurons des ressources à distribuer, Nous souvenant de ce mot de l'Apôtre : *Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien.*

Le Saint-Siège désireux de garder la paix avec tous.

Il est prêt à toutes les concessions conciliables avec les droits des opprimés et de l'Eglise catholique.

De plus, nous prouverons ainsi à quel point Nous tenons à rester en paix avec tous, réserve faite de tous les droits, même de ceux qui reviennent aux êtres plus faibles, enfants, malades, malheureux, et surtout à ceux qui souffrent pour la justice et la vérité ; réserve faite avant tout, et dans l'intérêt même de la société civile, des droits de l'Eglise catholique, qui seule a reçu de Dieu mandat et ordre de venger ici-bas et d'enseigner la justice et la vérité, car seule elle est à jamais la gardienne de la doctrine incorruptible et du sang de Dieu notre Rédempteur.

Le maintien intégral de ces droits sera toujours pour Nous une loi sacrée, si désireux que Nous soyons de garder et de conclure la paix avec tous, si disposé que Nous soyons à faire — dans la limite où elles sont permises — toutes les concessions propres à obtenir partout à l'Eglise un régime plus favorable et à ramener en même temps la concorde dans les esprits (1).

---

(1) Il n'est pas inutile de noter ici, à titre de « Dossier de la presse », que, dans le plus important journal d'information du monde entier, le *Times* de Londres, le dernier alinéa de l'allocution pontificale a été rapporté en ces termes (*Times*, 24. 5. 23, p. 9, col. 4) :

« *Referring to the question of diocesan associations in France, the Pope said that he was willing to make all possible concessions and sacrifices to procure less disturbed conditions of life for the Catholics of that and*

Les nouveaux Bienheureux,
« défenseurs » du Souverain Pontife.

Et maintenant, revenons à un sujet de joie et de consolation : Nos vœux et projets de paix, Nous les plaçons avec une particulière confiance sous le patronage des vénérables serviteurs de Dieu à qui la bonté divine Nous a permis récemment de décerner le titre et les honneurs des Bienheureux : la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, le bienheureux Michel Garicoïts et le bienheureux Robert Bellarmin, et au sujet desquels il Nous plaît de reprendre le mot d'Ambroise de Milan : « Tels sont les défenseurs que j'ambitionne. »

[Traduit du latin par la *Documentation Catholique.*]

Les bouleversements de la Grande Guerre

LA FAILLITE DE L'OR

De la *Grande Revue* (févr. 1923) :

L'or — but de nos activités, moyen de nos jouissances, convoitise des pauvres, orgueil des riches, puissance des forts — a disparu de nos porte-monnaie changés en portefeuilles.

On le voit encore aux doigts des femmes, ou dans la bouche des gens dont les dents sont gâtées. Il a gardé ses emplois industriels ; il a perdu sa fonction monétaire : en Europe, parce qu'on n'en a plus assez ; aux Etats-Unis, parce qu'on en a trop.

Il faut aller au Mexique, aujourd'hui, pour voir sur les comptoirs des marchands des pièces d'or et d'argent ; — et c'est parce que ce pays, tombé dans l'anarchie, n'a même plus de banques pour émettre des billets.

Les migrations de l'or (1).

Pendant plusieurs siècles, les peuples industrieux d'Europe ont envoyé des marchandises dans les déserts de la Californie, de l'Australie, de la Sibérie, du Transvaal et de l'Alaska, pour obtenir en échange ce métal dont on fait la monnaie. Puis ils ont fait la « Grande Guerre ».

Pour acheter chez les neutres de quoi approvisionner leurs immenses armées, ils ont dû livrer leur or. Peu à peu le précieux métal a repassé les mers. Par divers canaux il est allé s'accumuler dans le pays qui avait le plus de choses à vendre à tout le monde. En quelques années les Etats-Unis, qui jusqu'alors ne pouvaient même pas garder l'or de leurs mines, ont vu s'entasser chez eux 4 milliards de dollars, la moitié de l'or existant dans l'univers !

Pour le ramener en Europe, il faudra, pendant des années, recommencer l'envoi des marchandises vers les pays d'au delà des Océans. Il faudra de nouveau surproduire.

Les migrations de l'or ont leurs lois comme celles des oiseaux. Comme les hirondelles, l'or fuit les régions que l'hiver a désolées : il reviendra quand sur les champs reconstitués s'annonceront les récoltes !

L'inflation, figuration du « néant ».

A grand'peine les belligérants ont gardé quelques lingots du précieux métal. Le peu qu'il leur en reste, ils le conservent prisonnier dans les caves de leurs banques ; et les douaniers veillent aux frontières, de peur qu'il ne s'échappe.

De temps en temps on en fait le compte à la Chambre et dans les journaux, pour donner confiance au public et entretenir l'espoir du retour prochain de la belle saison. Ainsi, dans une famille ruinée, en témoignage des splendeurs passées, on conserve quelques bijoux précieux, promis au Mont-de-Piété.

Cependant, l'on continue de parler de *francs, livres, marks, lires*, comme si les billets sur lesquels on a inscrit ces noms représentaient le poids de métal fin défini par la loi.

Tout le monde sait pourtant bien que ces agréables vignettes ne donnent droit à aucune parcelle d'or, ni once, ni carat.

Elles ne représentent pas davantage, comme avant la guerre, des traites escomptées, représentant elles-mêmes une égale valeur de marchandises mises dans la circulation : ce qui, après tout, était suffisant ; car en fin de compte l'immense majorité des hommes ne recherchent la monnaie que pour avoir des marchandises consommables et non pas de l'or.

C'est pourquoi les billets de banque d'avant 1914, quoique partiellement couverts en or, étaient tenus, à juste titre, pour de la bonne monnaie, saine et stable.

Mais il est arrivé un accident.

Pendant la guerre, chaque Etat belligérant, pour payer ses dépenses militaires sans accroître les impôts, a fabriqué des billets. Pour chacun d'eux, il a reçu des marchandises réellement existantes : canons, capotes, conserves, etc..., ce qui était conforme à la saine finance.

Après quoi ses soldats ont mangé les conserves, usé les capotes, détruit les canons, puis ils se sont détruits eux-mêmes, sans rien remplacer. Tout ce que représentaient les billets est entré avec eux dans le néant ; mais les billets, eux, ont continué de circuler. La chose signifiée ayant disparu, le signe est resté.

Les billets « avancés à l'Etat » sont donc très exactement une représentation du « néant », mais ils n'en figurent pas moins comme « avoir » dans la comptabilité de l'Etat, des banques et des particuliers.

Mais la réalité, comme toujours, a fait éclater la fiction : plus on a détruit de choses, plus on a créé de francs. Réciproquement, plus il y a eu de francs, moins chacun d'eux a représenté de marchandises. Et la dépréciation a commencé.

Chaque billet créé sans couverture d'or ou de traites diminue le pouvoir d'achat de tous les autres. C'est comme si à un litre de vin à 10° vous ajoutiez un, deux ou dix litres d'eau : chaque litre du nouveau mélange ne contiendra plus que 5° ou 3° ou 1 degré.

Pour transporter votre vin, il vous faudra une barrique au lieu d'une bouteille. Mais vous n'en serez pas plus riche ; sauf le cas où quelque naïf, non averti, vous payerait le mélange au prix du vin pur. Dans ce cas, il sera volé de ce que vous gagnerez.

De même, ce que le marchand a gagné par la hausse artificielle des prix, le consommateur à revenu fixe l'a perdu par la dépréciation de la monnaie. Le

---

other countries : se reportant à la question des associations diocésaines de France, le Pape s'est déclaré décidé à faire toutes les concesssions et tous les sacrifices possibles en vue de procurer aux Catholiques de ce pays et d'autres nations des conditions de vie moins troublées. »

Par ailleurs, nous lisons dans le *Temps* de Paris (25. 5. 23) : « Dans les milieux catholiques, on commente surtout le passage faisant allusion aux associations diocésaines de France, où le Pape se déclare disposé à des concessions et même à des sacrifices pour procurer à l'Eglise des conditions de vie moins difficiles et la pacification des âmes, mais il doit préserver les droits de l'Eglise, qui présentent une ligne insurmontable. On croit que cette formule sera de nature à tranquilliser les catholiques français. » (Note de la *Documentation Catholique.*)

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

billet « néant » n'a point créé la richesse ; il l'a seulement déplacée.

Ce « mouillage » monétaire est ce que les économistes appellent l' « inflation ».

En fait, la valeur réelle d'un papier-monnaie oscille toujours autour de la quantité de marchandises qu'il procure dans son pays d'origine.

D'où cette anomalie souvent constatée : avec 1 000 livres sterling de revenu, vous être riche ; avec 25 000 francs, vous êtes à l'aise ; avec 2 millions de marks, vous êtes pauvre ; et avec 1 milliard de roubles, vous êtes dans la détresse !

Malheur au pays où les mendiants sont millionnaires ! Bienheureux le pays où l'on compte encore par centimes !

Le neutre appauvri sur son tas d'or.

La première victime des migrations de l'or, c'est le pays qu'il quitte ; la seconde, c'est le pays où il s'accumule.

Les neutres pendant la guerre ont vendu en masse aux belligérants du blé, des conserves, du charbon, de l'acier, des navires, etc. En échange, ils ont reçu beaucoup d'or et se sont crus riches. Mais en même temps leur pays se vidaient de marchandises. Quand le fournisseur de guerre a voulu transformer ses profits en biens réels, les moindres choses, demandées par des gens cousus d'or, ont atteint des prix élevés. Le gaspillage général, développant outre mesure les industries de luxe, raréfia d'autant les produits utiles, et exagéra la « vie chère ».

Cependant les biens vendus aux belligérants étaient entrés dans la fournaise ; détruits, ils ne furent pas remplacés.

Puis, vainqueurs et vaincus, également appauvris, réduisirent leurs achats à l'étranger. Comment d'ailleurs auraient-ils payé des prix surélevés sur la base de l'or, quand leur monnaie de papier se dépréciait de jour en jour ? Le commerce neutre en fut cruellement atteint, l'industrie aussi ; car les belligérants, surtout les vaincus, payant leurs salaires en monnaie dépréciée, purent baisser leurs prix de vente, et conquérir les débouchés de leurs fournisseurs (1).

Ainsi la monnaie saine faisait perdre à ses détenteurs leur clientèle, tandis que la monnaie dépréciée leur suscitait des concurrents.

Bientôt le fermier danois et hollandais ne put plus vendre son beurre ni son bétail à Londres ni à Berlin ; l'armateur norvégien vit ses navires immobiles au port ; l'industriel suisse dut fermer ses usines. Et des millions de chômeurs se répandirent en clameurs menaçantes, même chez les peuples qui n'avaient point fait la guerre.

Le neutre à son tour se trouva pauvre sur son tas d'or.

Il comprit, un peu tard, que la seule richesse est le produit consommable ; le métal monétaire n'en est que le symbole.

Le peuple qui avait échappé aux coups de la guerre se trouva ruiné par l'afflux de l'or, comme le belligérant par son exode.

L'inflation par la monnaie d'or.

Ce phénomène paradoxal fut surtout sensible aux Etats-Unis. Système économique complet produisant tout en excédent : les denrées, les matières premières, les objets fabriqués, et même (depuis la guerre) les capitaux, sa balance des comptes est toujours créditrice : ainsi ce peuple a vu affluer chez lui, en moins de cinq ans, la moitié de l'or existant dans le monde.

Les Banques de réserve, pour utiliser ce capital, ont ouvert aux gens d'affaires d'innombrables crédits ! La masse des moyens de payement (billets et chèques) s'est accrue brusquement.

Mais, dans le même moment, la masse des produits en circulation dans le pays n'augmentait nullement : malgré l'activité accrue de la production, elle diminuait au contraire, du fait des ventes aux Alliés. Et celles-ci, à leur tour, en amenant des nouveaux afflux d'or (du moins pendant les premiers temps) aggravaient encore la rupture d'équilibre entre les signes monétaires et les produits échangeables sur le marché intérieur.

D'où hausse brusque des prix, dépréciation des revenus fixes ; restriction des opérations à terme, développement des affaires au comptant ; besoins monétaires accrus ; et émissions sans cesse croissantes des Banques de réserve.

A la fin de 1919, malgré une réserve formidable de 3 milliards de dollars, le rapport de l'encaisse métallique à l'ensemble des moyens de payement en circulation tombait à New-York au-dessous de 40 %, limite légale.

Notons que, d'après les idées des économistes, la monnaie restait parfaitement saine, puisque tout dollar-papier était à tout moment remboursable en or.

Et pourtant la circulation présentait tous les symptômes de la monnaie dépréciée : diminution accélérée du pouvoir d'achat, instabilité des prix, prédominance des opérations au comptant, famine monétaire.

La cause du mal était inverse, les effets identiques.

En fait, la santé monétaire est un état d'équilibre où le rapport entre le volume des signes monétaires et celui des marchandises échangées est *constant*.

Toute rupture d'équilibre entraîne la maladie ; et cette rupture peut être produite également par diminution du numérateur-marchandises ou par augmentation du dénominateur-or.

Ainsi fut démontré qu'on peut faire de l'inflation avec de la monnaie d'or.

Le boycottage de l'or.

Les financiers américains comprirent cette loi paradoxale.

Logiquement ils en déduisirent que, pour arrêter l'inflation, il fallait empêcher l'or étranger d'entrer dans la circulation intérieure.

Pour cela ils prirent deux mesures peu connues de ce côté de l'Atlantique.

1° Ils laissèrent à l'étranger la plus grande partie des sommes produites par leurs exportations, et les investirent en livres sterling, francs, lires, marks, etc., ou en achats de titres, immeubles, navires, etc.

D'après M. Crissinger, contrôleur de la Monnaie des Etats-Unis, ils ont évité ainsi en huit années (1914-1922) l'entrée aux Etats-Unis de 21 milliards 751 millions de dollars, qui ont été ainsi placés :

	En millions de dollars.
a) Rachat de titres américains à l'étranger	3 000
b) Prêts aux Gouvernements alliés	10 000
c) Intérêts de ces prêts	2 000
d) Crédits commerciaux	3 000
e) Emprunts étrangers en dollars placés aux Etats-Unis	2 631
f) Emprunts étrangers souscrits en monnaies étrangères	620
g) Monnaies étrangères achetées par les Américains	500
Total :	21 751

(1) *Cf.* dans *D. C.*, t. 7, col. 721-729 : H.-R. Savary (*Economie Nouvelle*), « Comment l'Allemagne s'enrichit tout en se rendant incapable de payer les réparations ». (Note de la *D. C.*)

Sur cette somme énorme, l'Europe, à elle seule, a gardé pour 17 milliards de dollars, représentant les ventes de marchandises américaines dont le montant a été employé sur place sans exportations compensatrices d'or ni de produits européens.

2° Cependant les Américains n'ont aucun moyen d'empêcher certains de leurs débiteurs de se libérer en leur envoyant de l'or. Ils ont donc reçu, bon gré mal gré, 1 500 millions de dollars métal.

Mais plutôt que de les lancer dans la circulation — ce qui aurait accru l'inflation, — ils les ont froidement enfermés dans les caves de Washington, sans les inscrire à l'encaisse des Banques de réserve. Ainsi cette somme énorme se trouve enfouie dans la terre comme la cassette d'Harpagon, sans utilité pour personne.

Il en résulte une perte d'intérêts d'environ 100 millions de dollars par an. Mais les experts estiment que cette perte n'est rien en comparaison des troubles que provoquerait dans l'organisme américain l'intrusion de cet or indésirable.

Ils ont manifesté avec force cette phobie dans une circonstance toute récente.

Au début de 1922, une vive campagne fut menée dans les milieux d'affaires contre ce boycottage de l'or. Des industriels ont dit :

— Les capitaux sont chers ; nous empruntons couramment à 8 et 9 %. Qu'on inscrive cet or inutile à l'encaisse des Banques fédérales de réserve. En contre-partie elles émettront des billets et ouvriront des comptes courants aux négociants. Cette monnaie sera parfaitement saine, puisque remboursable en or à tout moment. Du coup, les capitaux deviendront abondants, le taux d'intérêt baissera à 5 et à 4 %, facilitant le développement des entreprises anciennes et la création de nouvelles affaires : la consommation sera stimulée, la production plus intense, et ce sera l'enrichissement des Etats-Unis.

Mais les experts du *Federal Reserve Board* ont répliqué :

— Si nous jetons brusquement dans la circulation les 1 500 millions de dollars enfouis dans nos caves, les signes monétaires vont se multiplier beaucoup plus rapidement que les produits signifiés. Nous allons déclencher une hausse brutale des prix — au profit de tous ceux, industriels ou commerçants, qui possèdent des choses, au détriment de tous ceux qui détiennent des monnaies. Ce sera un vaste et rapide transfert de richesses d'une classe à l'autre, au bénéfice de quelques-uns, aux dépens du grand nombre, et sans utilité pour la nation. Au bout de peu de temps, nos 3 milliards de dollars en circulation ne représenteront pas plus de marchandises que les 1 500 millions qui couvrent nos billets d'aujourd'hui ; chaque dollar sorti des coffres aura déprécié ceux qui circulaient avant lui. Et notre réserve, une fois sortie de son asile, aura simplement fondu au soleil de la hausse. Par contre, l'instabilité des prix et des revenus détruira rapidement les habitudes d'épargne au profit de la spéculation stérile. A l'abondance momentanée des capitaux succédera une rareté durable ; après une période d'excitation, comme sous la poussée d'un alcool, l'industrie connaîtra une dépression cruelle. N'en faisons-nous pas aujourd'hui déjà l'expérience ? « Dopper » le cheval, ce n'est pas le fortifier ; au contraire, c'est l'affaiblir. L'or sans produits n'est qu'un excitant malsain. Laissons-le enfermé sous triple verrou.

L'opinion américaine a compris ce langage. Elle connaît, par expérience de trois siècles, les dangers de l'inflation. Elle a donné raison aux experts. Et voilà comment 1 500 millions de dollars d'or dorment en ce moment enfouis dans les caves de Washington.

Le Gouvernement en interdit la circulation comme s'il s'agissait d'un indésirable whisky.

Sans doute, il espère qu'un jour l'Europe, enfin pacifiée et songeant à rétablir son équilibre monétaire, lui redemandera — moyennant intérêts — les lingots si longtemps inutilisés.

Mais en attendant, et pour des années, ce métal acquis par les Etats-Unis contre de bonnes marchandises, ne sert absolument *à rien*. Ses maîtres préfèrent perdre en intérêts 100 millions de dollars par an, plutôt que de détraquer leur circulation ; tant il est vrai que, si le défaut d'alimentation nuit aux pauvres, l'excès n'en profite pas aux riches.

Dans l'intérêt de sa santé économique, l'Amérique a organisé le boycottage de l'or.

La dévalorisation de l'or.

Si le parti *Dry* (je veux dire anti-inflationniste) l'a emporté facilement sur le parti *Wet* (favorable aux émissions), c'est qu'un fait d'expérience connu de tous lui donnait raison.

Le dollar de 1923 représente exactement la même quantité d'or que le dollar de 1914. Cependant personne n'oserait prétendre qu'il représente la même quantité de marchandises.

Les relevés des prix de centaines de produits d'usage courant ont permis au *Conseil de la Réserve Fédérale* d'établir des *nombres-indices* marquant, mois par mois, les variations du pouvoir d'achat du dollar par rapport à 1914.

On constate ainsi que ce qui coûtait 100 dollars en moyenne avant la guerre, se paye aujourd'hui 160 dollars.

Comme la quantité de métal qu'on peut avoir à la Banque pour 1 dollar n'a pas varié (1 gramme 86) il apparaît qu'il faut donner aujourd'hui 241 gr. 8 (1,86 × 160) d'or pour obtenir ce qu'on avait autrefois pour 1,86 × 100 = 186 grammes. Le métal a donc bien réellement perdu 60 % de son pouvoir d'achat.

Ainsi s'est évanoui ce préjugé trop répandu que l'or est un étalon invariable des valeurs.

La Commission des Réparations en a fait récemment la constatation officielle.

Lorsque, en 1921, elle voulut fixer la dette de l'Allemagne envers les Alliés, elle décida que les payements se feraient non pas sur la base du mark-papier — car il aurait suffi au Reich de multiplier ses billets pour réduire sa dette — mais sur la base du *mark or*. Et, comme c'est une monnaie qui n'a plus cours — pas plus d'ailleurs que le *franc or* — il fut convenu que le mark or équivaudrait comme avant la guerre, d'après son poids de métal, à 1/4 de dollar.

Mais, à ce moment, le dollar lui-même avait perdu, d'après les nombres-indices, 70 pour 100 de son pouvoir d'achat. De ce fait, le mark or se trouvait n'avoir plus la même valeur aujourd'hui qu'en 1914.

C'est pourquoi M. Boyden, délégué des Etats-Unis, fit devant la Commission des Réparations le calcul suivant :

Admettons que les dommages de guerre subis par la France soient fixés à 60 milliards de francs valeur 1914. Si l'on comptait le mark or à sa valeur d'avant-guerre (1 fr. 25), cela donnerait aux Français 40 milliards de marks. Mais l'or ayant perdu une partie de son pouvoir d'achat dans la proportion de 17 = 10, les sinistrés ne pourraient plus se procurer aujourd'hui avec cette somme que pour 35 milliards de francs de marchandises, valeur d'avant-guerre. Ainsi, leurs dommages ne seraient couverts en réalité que dans la proportion d'à peine 60 % ; ce qui serait injuste. Puisque l'or s'est déprécié dans la proportion de 1 à 1,7, nous attri-

nerons à la France non pas 40 milliards de marks r, mais $40 \times 1,7 = 68$ milliards de marks or. utrement dit : pour 1 mark de dommage, valeur 914, nous lui donnerons, non pas 1 fr. 25 d'or, ais $1,25 \times 1,7 = 2$ fr. 20 or. Ainsi fut reconnu, fficiellement, par la Commission des Réparations : fait de la *dévaluation de l'or*.

L'or, étalon variable !

Mais voici qui est plus grave encore : non seument l'or s'est déprécié, du fait de la guerre, mais a dépréciation a été et demeure variable.

Lorsqu'on veut comparer les prix d'une ou pluieurs marchandises dans des pays différents au nême moment, il suffit de ramener ces prix (qu'ils oient exprimés en livres, marks, lires ou couronnes) leur valeur or en prenant pour commun dénominateur le cours du dollar à la cote des changes.

Le dollar joue ainsi le rôle d'étalon universel ; 'est lui dont le cours, câblé chaque jour dans outes les Bourses du monde, détermine la valeur r de toutes les monnaies de papier — exactement omme la tour Eiffel envoie, par télégraphie sans il, l'heure méridienne à tous les navires, et leur ermet ainsi de déterminer leur position du moment ur la mer fluctuante.

Mais il ne faut pas oublier que cet étalon n'est as stable.

On vient de voir que, si 100 dollars de 1914 valent 60 dollars d'aujourd'hui, ils en ont valu 177 au lébut de 1921, et jusqu'à 239 en 1920.

Par un effort tenace de déflation, le Conseil de a Réserve fédérale est parvenu à ramener en moins le deux ans l'indice de dévaluation de 239, au début le 1920, à 142 en juin 1921. Il l'a maintenu entre 140 et 150 pendant une année. Mais, dans le dernier trimestre de 1922, l'indice a remonté ; il a lépassé 160.

Ces oscillations ont des conséquences pratiques graves — encore que généralement inaperçues.

Supposez qu'un cultivateur ayant vendu, en 1914, 48 boisseaux de blé pour 100 dollars, prête cette somme, remboursable en 1920. A l'échéance, l reçoit exactement les 100 dollars or qu'il a remis à son débiteur. Mais si, à ce moment, il veut les échanger contre du blé, il s'aperçoit que, pour avoir la même quantité de blé qu'en 1914, il lui faut débourser 240 dollars (l'indice était à ce moment à 240) ; autrement dit : avec ses 100 dollars, au lieu le 48 boisseaux il n'aura que

$$\frac{48 \times 100}{240} = 20 \text{ boisseaux.}$$

Soit, avec la même somme, 28 boisseaux de moins !

Payé exactement, or pour or, il aura cependant perdu 58 % de son capital réel.

Supposez maintenant qu'un second cultivateur ait acheté les 20 boisseaux du premier pour 100 dollars remboursables en 1922. Au moment de l'échéance, le nombre-indice accuse que 100 dollars de 1914 valent 160 dollars (au lieu de 240 lors de l'achat), le pouvoir d'achat du dollar ayant augmenté, il faudra au second cultivateur vendre plus de blé qu'il n'en a reçu pour se procurer les 100 dollars or qu'il doit rendre. Exactement, il lui faudra, pour rembourser l'équivalent de 20 boisseaux de blé en 1920, en vendre

$$\frac{48 \times 160}{240} = 32 \text{ boisseaux.}$$

Quoiqu'il ait rendu à son créancier exactement les 100 pièces d'or qu'il lui avait empruntées, il lui aura remis en fait la valeur de 12 boisseaux de plus qu'il n'en avait reçu.

D'où il apparaît que, si le débiteur gagne à l'inflation, le créancier gagne à la déflation.

Et comme le dollar est devenu le terme de comparaison entre toutes les monnaies de papier, chacun de ses mouvements, dans un sens ou dans l'autre, modifie la position relative des créanciers et des débiteurs, non seulement aux Etats-Unis, mais sur tout le vaste champ des échanges internationaux.

Si le dollar est un moyen sûr pour la comparaison des prix des marchandises en des monnaies différentes à *un même moment*, il n'en est plus ainsi dès qu'il s'agit d'opérations à terme éloigné. D'où cette conséquence paradoxale : l'or donne la mesure exacte des valeurs dans l'espace, non dans le temps. Comme le facteur *temps* dans la théorie d'Einstein, l'or est bien un étalon, mais c'est un *étalon variable*. Dans le monde économique d'après-guerre comme dans le monde des étoiles, nous sommes sous le règne du *relativisme* universel.

La ruine de l'industrie aurifère.

Ne croyez pas que ce soit là une simple vue de l'esprit, sans conséquences pratiques. La dépréciation de l'or a eu pour effet trop réel la ruine d'une grande partie de l'industrie aurifère ; et les trouble sociaux qui, il y a quelques mois, ont ensanglanté l'Afrique du Sud, n'ont pas eu d'autre cause.

Toute la production des mines d'or de l'Empire britannique est vendue à Londres et payée en livres sterling sur la base du cours du dollar ; ce qui est naturel, puisque New-York est aujourd'hui le seul grand marché où l'or puisse entrer et sortir librement sous la seule impulsion de l'offre et de la demande.

Par suite de la dépréciation du dollar sur le marché américain, les mines ont vu le prix des machines, explosifs, etc., augmenter rapidement. En peu de temps, leurs frais généraux ont haussé de 30 à 50 %. Les bénéfices, qui s'étaient maintenus jusqu'en 1915, ont disparu, puis se sont transformés en pertes sévères à partir de la dénonciation de l'accord des changes interalliés (1919).

Les sociétés minières ont alors demandé au Gouvernement britannique de leur verser une *prime* par kilogramme produit. Il semblait que, dans la disette d'or si cruellement sentie par tant d'Etats, on allait s'empresser d'encourager la production du précieux métal.

Mais le Cabinet de Londres considéra que la plupart des Etats européens étaient trop pauvres pour acheter de l'or, et que les Américains, chez qui les lingots en fin de compte aboutissaient toujours, ne feraient rien pour favoriser un mode de payement devenu onéreux pour eux-mêmes. La prime aux producteurs d'or fut donc repoussée.

Alors, au Transvaal, les mines à faible teneur cessèrent leur exploitation ; les autres, pour réduire leurs pertes, voulurent imposer des réductions de salaires à leurs ouvriers noirs, puis à leurs employés blancs. La vie restant très chère, ceux-ci se révoltèrent. Un véritable mouvement insurrectionnel éclata. Il fallut envoyer contre les rebelles un corps d'armée avec avions et canons. Ainsi, la dépréciation de l'or a entraîné une courte mais sanglante guerre civile.

Aujourd'hui, l'exploitation a repris, mais restreinte : de nombreuses mines sont fermées ; celles qui restent travaillent à très faible bénéfice : les cours des sociétés minières ont baissé dans toutes les Bourses.

L'un des plus curieux résultats de la guerre aura été de ruiner une industrie prospère au moment où tout le monde se plaint de manquer du métal qu'elle produit.

En fait, ce résultat n'est paradoxal qu'en apparence.

La guerre, en condamnant tous les grands Etats

d'Europe à renoncer à la monnaie d'or, a réduit son usage à un seul grand pays, qui en a trop. Le métal s'est donc déprécié.

Les détenteurs ont perdu une partie de la contre-valeur en marchandises qu'ils avaient donnée pour l'acquérir.

Il y a donc bien eu une faillite de l'or.

Quant à la notion de l'*or étalon*, ce n'est plus qu'un souvenir : le métal précieux se comporte aujourd'hui comme une simple marchandise.

Au fond, il n'a jamais été autre chose. Si, dans le dernier quart du XIXe siècle, il a fait fonction d'étalon universel et stable des valeurs, il l'a dû non à sa vertu propre — ainsi que l'enseignent quelques mystiques — mais au mécanisme délicat des Banques d'émission, qui, dans chaque pays, ajustaient automatiquement le volume des moyens de payement à celui des transactions.

Ce mécanisme est maintenant détraqué. Pour le rétablir, il ne faudra rien moins que reconstituer l'équilibre budgétaire de tous les grands pays, en même temps qu'assurer le fonctionnement à crédit, pendant plusieurs années, des échanges internationaux.

Tâche immense, que nos hommes d'Etat semblent ne pas soupçonner.

Tant qu'on ne l'abordera pas dans son ensemble, tous les efforts seront vains. Mille projets ingénieux ont été imaginés pour rendre à l'or, par des mesures purement monétaires, son rôle d'étalon. Ils ne sauraient réussir seuls. L'organisme économique et politique tout entier a été ébranlé.

A la maladie de l'or il n'y a point de *topique*. C'est une affaire de régime. Les rebouteux n'y pourront rien.

Francis Delaisi.

[Sur plusieurs des points envisagés dans l'article ci-dessus, et spécialement sur la question de l'inflation monétaire, on consultera utilement le rapport documenté de M. François-Marsal à la séance de clôture de la Semaine de la Monnaie à Paris (10. 6. 22) (*D. C.*, t. 7, col. 1537-1566) ainsi que l'avant-propos placé en tête du volume contenant les rapports, vœux et résolutions de cette même Semaine de la Monnaie (*D. C.*, t. 8, col. 599-606) ; — Voir aussi dans *D. C.*, t. 6, pp. 413-416 : « L'énigme de nos finances », solutions envisagées pour rétablir la situation financière de la France, résumés d'articles publiés par Albert Lescurre dans l'*Europe nouvelle*.]

Articles remarqués

L'Eglise et l'État

DE LA LAICITÉ AU DROIT COMMUN

Des « Opinions de province » du *Temps* (27. 3. 23) :

[...] Il est au moins deux problèmes auxquels la Chambre a commencé de chercher des solutions, qui sont de première importance, et dont le pays ne se désintéresse pas. Or, les solutions qu'elle a ébauchées sont de son goût. L'un de ces problèmes est celui des rapports de l'Etat avec l'Eglise. On approuve généralement nos représentants de nous éviter de nouveaux conflits politico-religieux, même de travailler à effacer toutes les traces des anciennes querelles. On ne leur pardonnerait certainement pas d'abaisser les barrières des essentielles lois de laïcité qui protègent la République contre l'invasion toujours possible du clergé. Car l'Eglise n'a pas cessé de revendiquer, en droit, tous les pouvoirs, et, en fait, de ne reconnaître et réclamer d'autre liberté que la sienne. Et l'Etat a pour devoir de sauvegarder la liberté de tous, même des mécréants. Mais aussi bien n'a-t-il jusqu'à présent manqué en rien à cette obligation, qui pour lui doit être sacrée. Les lois laïques subsistent dans toute leur rigidité. Ce n'est pas les violer néanmoins ni même les tourner que de consentir aux Eglises le droit commun, que l'Etat ne leur a pas d'ailleurs encore concédé tout entier. La France a pris en horreur, à l'exception de quelques forcenés et de quelques politiciens, la mesquinerie de la guerre de jadis aux curés, et sait le plus grand gré à ceux qui font leurs efforts pour l'empêcher de renaître. Et c'est parce qu'elle devient de moins en moins cléricale qu'elle se prononce de plus en plus pour les méthodes de liberté, entendant bien que cette liberté ne soit le monopole de personne. A cet égard, la mentalité de la majorité de la Chambre répond assez exactement à la sienne.

L'autre problème, plus capital encore, est celui de la politique extérieure. L'action ferme et résolue, sage en même temps et modérée, du gouvernement français en Allemagne, que la Chambre n'a cessé d'appuyer, est celle que le pays attendait depuis longtemps. Il ne se dissimule pas les difficultés d'une tâche entreprise trop tardivement pour être aisée, il n'en espère pas des miracles, mais il l'estime absolument nécessaire pour sauvegarder ses droits les plus légitimes et ses intérêts les plus précieux autant que pour maintenir dans le monde la paix, à laquelle il est plus attaché que jamais. Et pour la persévérante attitude d'énergie de la Chambre dans cette question primordiale, il passe volontiers l'éponge sur tant d'autres faiblesses, et, pour tant d'autres points, sur tant d'atermoiements, de tergiversations, de fautes manifestes.

Somme toute, si les députés veulent bien continuer à rechercher non ce qui peut flatter les passions des partis ou favoriser les intérêts particuliers de certains de leurs commettants, mais simplement ce qui peut contribuer à relever notre France en assurant la concorde à l'intérieur et la paix au dehors, dans un esprit de désintéressement électoral, ou du moins, car il ne faut pas être trop exigeant, avec les apparences de cet esprit, ils pourront surmonter la vague furieuse qui monte des bas-fonds de l'envie pour les submerger, et qui croulera, impuissante. Sous le nom, chaque jour voué par eux au mépris public, de Bloc national, ceux qui rêvent de se substituer à elle, chaque jour accusent la majorité actuelle de toutes les fautes, de tous les crimes contre la République et la France, contre le progrès, la justice, la laïcité, les finances, la paix, et quoi encore ! contre le bon vin de France, trop abondant, son bon blé trop rare, son sucre trop cher. On lui reproche jusqu'aux imperfections coupables du traité de Versailles, bien qu'elle puisse dire aussi :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas née?

On finira par la rendre responsable de tous les revers de notre histoire. Il faut s'attendre qu'on l'incrimine pour le traité de Francfort, peut-être pour l'insuccès des croisades. Si ce n'est elle, c'est donc ses pères, ses ancêtres, toute cette odieuse ascendance dont elle a accepté l'héritage néfaste ! Il ne s'agit, en réalité, par ces réquisitoires saugrenus, que de se donner le droit et les moyens de la manger. Mais, par un événement tout contraire à celui de la fable, pourvu qu'elle se fasse aimer pour son innocence, elle trouvera au bon moment de solides défenseurs qui casseront les dents au loup.

L. L.

L'ACTION CATHOLIQUE

Une des plus florissantes Œuvres des Vocations sacerdotales[1]

L'ORGANISATION DE VERSAILLES

MONSEIGNEUR,

Vous avez voulu que, cette année et désormais tous les ans, la grande idée du recrutement sacerdotal fût mise en lumière toute une journée devant les yeux des fidèles de ce diocèse. Et c'est pourquoi, en ce premier Dimanche de Carême, a retenti, comme un écho de la parole épiscopale, cet appel angoissé : la diocèse a besoin de prêtres ; fidèles, donnez-nous vos enfants pour le saint labeur du sacerdoce. Enfants, jeunes gens, qui entendez au fond de votre cœur la voix du Prêtre éternel, n'hésitez pas... venez nous aider : la moisson est abondante et les ouvriers peu nombreux.

Vous avez voulu aussi que la prière s'élevât plus fervente de toutes les âmes chrétiennes en faveur du recrutement sacerdotal, et c'est pourquoi tous les bons chrétiens aujourd'hui ont supplié Notre-Seigneur, dans une fervente communion, de bénir les efforts qui sont tentés pour donner à ce diocèse les prêtres dont il a besoin, et, ce soir, dans la pieuse récitation du chapelet, nous demandons à la Très Sainte Vierge de continuer sa protection à l'Œuvre à laquelle elle semble réserver ses plus maternelles faveurs.

Nous amassons ainsi, à côté de nos recettes d'ordre matériel toujours consolantes, des trésors de grâces qui trouveront leur emploi à l'heure que Dieu fixera dans sa sagesse et son amour.

Encourageons-nous donc encore une fois en constatant, avec un profond sentiment de gratitude, les résultats consolants de notre apostolat et les heureuses initiatives qui ont marqué cet exercice particulièrement béni de Dieu par l'intercession de la bonne Mère.

I

Bilan de l'année.

Revenons en arrière pour constater les résultats progressifs dans nos recettes :

1912 : 12 000 francs ; — *1913 : 27 000* francs ; — *1914* (année de guerre) : *27 252* francs ; — *1915 : 32 344* francs ; — *1916 : 41 382* francs ; — *1917 : 50 551* francs ; — *1918 : 90 579* francs ; — *1919 : 114 621* francs ; — *1920 : 155 078* fr. *50* ; — *1921 : 231 653* francs ; — *1922 : 265 000* francs, soit *34 000* francs de plus que l'an dernier, soit *253 000* francs de plus qu'il y a dix ans. [illegible] : *un million quarante-sept mille* [illegible]

[illegible] je ne vous ferai pas le [illegible] de [illegible] cette année, mais je puis vous assurer que la Très Sainte Vierge a donné de temps [illegible]

[1] [illegible]

chrétiennes, soucieuses d'assurer l'avenir de nos Séminaires. Si, en 1923, vous entendez sa voix qui retentit à l'oreille de votre cœur, ne résistez pas à ses célestes invitations et prenez le chemin de mon bureau, vous y trouverez le meilleur accueil et toutes les indications voulues.

Je ne vous parlerai pas maintenant des dons en nature, me réservant de revenir, dans un instant, sur ce sujet important.

Toutes les paroisses qui ont un prêtre résident, à quelques exceptions près, ont fourni leur contribution à l'Œuvre des Vocations. Beaucoup d'annexes donnent leurs cotisations à la paroisse principale. On peut dire, sans exagération, que le diocèse tout entier est entré dans la croisade du recrutement sacerdotal.

La vérité me force à dire cette année encore — et j'en suis bien aise — que les résultats merveilleux de cette œuvre n'ont nui à aucune des œuvres générales, qui ont toutes augmenté leurs recettes, et quelques-unes dans des proportions notables. Même phénomène pour la quête des Séminaires. Disons-le entre nous, elle a doublé depuis dix ans. Pourquoi ? Pour une raison très simple. Quand on prononce devant les fidèles le mot de Séminaires ou de Vocations, ils sont portés tout de suite, sans l'ombre d'une hésitation, à la générosité. Leur conviction est faite par suite de la campagne méthodique, inlassable, qui a été menée de toutes façons dans le diocèse. Ils ouvrent leur porte-monnaie, ils donnent sans trop compter, beaucoup sans compter du tout.

Quelques curés entrent de plus en plus dans la voie du procédé que j'ai signalé, de *demander une légère cotisation aux différentes associations et aux divers groupements de la paroisse.*

Comprenez-vous, Mesdames, la puissance de cette organisation généralisée dans tout le diocèse ? Ce serait une source de revenus considérables pour la caisse de notre Œuvre, ce serait surtout le rayonnement intensif de la grande idée de la nécessité du recrutement sacerdotal s'imposant à toutes les âmes de bonne volonté.

Puisque nous sommes dans les chiffres, laissez-moi vous donner immédiatement l'état de nos Séminaires.

GRANDS SÉMINARISTES

Au Grand Séminaire	[illegible] élèves
Au Séminaire Français de Rome	3
A Saint-Sulpice	4
A l'Institut Catholique	1
Dans d'autres Séminaires	1
Au Petit Séminaire	1
A [illegible]	1
Au Service militaire	8
Total	[illegible]

Nous répétons que la moyenne des grands séminaristes pendant les [illegible] années qui ont précédé la guerre était — y compris les [illegible] — de 60 à 65.

La rentrée que nous pouvons prévoir [illegible]blement pour octobre prochain nous mettra au chiffre d'au moins 115 élèves, ce qui sera le [illegible] à peu près des années d'avant-guerre.

[illegible]

PETITS SÉMINARISTES

230 à Grandchamp, dont près de 200 vocations probables.

Nous tendons effectivement à faire de notre Petit Séminaire une maison de formation exclusivement cléricale. Dans quelques années, ce sera complètement réalisé. C'est la volonté expresse de l'Eglise, que Sa Sainteté Pie XI nous a rappelée cette année (1), avec une netteté et une force qui n'admettent pas de faux-fuyant. Ajoutons que, étant donné le temps et les milieux où nous vivons, c'est d'une nécessité pratique absolue.

Le collège Saint-Charles de Juvisy nous prépare en ce moment quelques séminaristes. L'Institution moderne d'Enghien, qui s'appuie plus que jamais sur l'administration diocésaine, nous a fourni une vocation pour le Petit Séminaire et une vocation tardive pour Montmagny.

VOCATIONS TARDIVES

Petit Séminaire : 3, qui entreront au Grand Séminaire en octobre prochain. — Juvisy : 2. — Elancourt : 2. — Ecole Notre-Dame de Lourdes de Montmagny : 21.

TOTAL : 28 vocations tardives.

Il resterait un dernier chiffre à donner, celui des prières et bonnes œuvres offertes à Dieu pour obtenir les grâces sans lesquelles toutes les plus belles collectes ne seraient rien. Je n'ai pas recueilli cette année le chiffre des chapelets récités, mais je crois qu'il n'est pas inférieur à celui des années précédentes. Une seule personne m'a écrit qu'elle avait dit près de 3 000 chapelets... les insomnies de ses nuits lui donnent la facilité d'atteindre un pareil résultat.

Je citerai aussi une seule paroisse, Houdan, où nous avons une collectrice modèle :

Messes entendues	179
Communions	252
Chapelets	2136
Chemins de Croix	28
Sacrifices	23
Memento	98
De Profundis	417

II

Initiatives de l'année.

1° MONTMAGNY

Nous avions demandé d'abord à la Très Sainte Vierge de résoudre au mieux des intérêts du diocèse la question si importante des Vocations tardives : notre prière a été exaucée magnifiquement et plus tôt que nous n'osions l'espérer. Un voyage que nous fîmes, avec M. le vicaire général Roche, à Chartres, où l'Œuvre fonctionne comme annexe du Grand Séminaire, nous donna bien des idées puisées au contact de l'éminent et très pratique Supérieur de la maison, mais nous laissa très perplexes pour leur application à Versailles. En tournant la question sur toutes ses faces, nous voyions surtout des difficultés à sa solution, difficultés venant de l'organisation des études, du personnel et des ressources financières. Les mois se passaient, nous étions angoissés quant aux apparences, tout en restant au fond tranquilles et confiants. Nous avions donné notre effort, la Providence devait faire le reste : elle le fit en nous indiquant une combinaison en dehors de toutes celles que nous avions élaborées. Ainsi en est-il souvent dans les œuvres de Dieu, qui demande le travail et la prière de sa créature, et qui intervient, quand il le juge à propos, en agissant tout seul. Il nous tient par là dans l'humilité et il nous montre ainsi qu'il est seul l'auteur du bien que nous pourrions avoir la tentation de nous attribuer.

Incidemment, l'un de nous dit, un jour, au Conseil épiscopal : « Il nous faudrait une maison ayant son organisation spéciale comme Montmagny. » Aussitôt Monseigneur de répondre : « Pourquoi n'irions-nous pas à Montmagny ? Peut-être M. l'abbé Garnier serait-il heureux de voir assuré l'avenir d'une œuvre où son saint frère et lui ont mis tant d'intelligence, d'activité et de dévouement, et qui a donné déjà de nombreux prêtres à l'Eglise ? » C'était là une idée du ciel : les événements l'ont prouvé.

A partir de ce moment l'affaire fut menée bon train. Le déclenchement se produisit comme si tout était prêt depuis longtemps. En juin, lettre à M. Garnier lui soumettant la proposition de transformer sa maison en établissement diocésain, sous la pleine et entière responsabilité de Monseigneur l'Evêque, dans des conditions à déterminer.

Réponse presque immédiate de M. Garnier acceptant avec une joie visible d'entrer en négociations à ce sujet.

Visite à Montmagny pour constater l'état des locaux.

Enfin accord parfait dans le sens de nos communs désirs.

Le tout n'avait pas duré quinze jours !

Dieu, qui a lié ordinairement son action aux causes secondes, profite, pour agir, d'événements insignifiants. Il entre par une porte laissée ouverte par mégarde et il fait dans la maison des choses merveilleuses auxquelles personne n'avait pensé. Comme Dieu, ou plutôt avec lui, nous avons profité d'une porte qui voulait bien s'ouvrir, nous avons trouvé une maison toute faite et nous espérons, avec la protection de la Très Sainte Vierge, y faire des merveilles.

Cependant il fallait agrandir la maison notablement. Réponse de la Sainte Vierge : 80 000 francs trouvés en quelques jours pour payer les constructions nouvelles. Quel merci ne devons-nous pas à la généreuse bienfaitrice qui nous a permis de tout construire et de tout payer en quelques mois !

Il fallait aussi compléter le personnel existant. Réponse de la Sainte Vierge : en un mois nous trouvons, grâce à notre chère Congrégation des Servantes du Sacré-Cœur, les religieuses nécessaires pour les services de la maison, et un excellent vicaire vient s'adjoindre au Supérieur et aux deux professeurs pour permettre à ceux-ci de se donner tout entiers à leur important ministère auprès des jeunes gens.

Il fallait enfin compléter le mobilier de la maison et pourvoir aux besoins d'une pauvre sacristie. Mais qu'est-ce que cela pour les zélatrices de l'Œuvre des Vocations et surtout pour l'une d'elles que je ne nommerai pas, mais que le bon Dieu connaît et récompensera ?

En quelques mois, on voit arriver à Montmagny meubles, literie, linge, fourneau, vaisselle pour la maison ; calice, ornements, linges sacrés, broderies, fines dentelles pour la sacristie et la chapelle. Hier c'était un splendide ciboire, produit d'une collecte entre quelques personnes généreuses. Demain, ce sera un riche et artistique ostensoir ; après-demain, ce sera... tout ce que vous voudrez. Il y a place là-bas, Mesdames, pour tout ce qui n'est pas utilisé chez vous. Il y a place pour toutes vos largesses.

En résumé, en quelques mois seulement, l'idée pratique était trouvée, ainsi que tout ce qui était nécessaire à sa réalisation. Le 1[er] octobre dernier, 41 élèves entraient à Montmagny, dont 21 pour Versailles. Je dis *pour Versailles*, car nous n'avons p

(1) Lettre apostolique *Officiorum omnium* : *D. C.*, t. 8, col. 262-268, et spécialement col. 264. (Note de la *Documentation Catholique*.)

voulu éliminer complètement les jeunes gens qui se destinaient à d'autres diocèses. Nous leur donnons accès dans la maison, sur le désir de Nosseigneurs les Évêques et dans la mesure des places disponibles. Mais il faut qu'on sache que cette maison est surtout *pour nous et à nous*. A nous, ce n'est pas tout à fait vrai, puisque, depuis lundi dernier, elle est devenue la propriété de la Foncière de Seine-et-Oise ; mais comme cette Société est animée de bonnes intentions à notre égard, elle a bien voulu nous consentir un long bail à des conditions raisonnables.

Gloire et actions de grâces à Marie, qui nous a donné la Maison des Vocations tardives dont nous avions besoin !

2° DONS EN NATURE

Si l'on m'avait dit, il y a dix ans, que j'en arriverais à obtenir de nos diocésains tous les légumes nécessaires à la consommation de nos Séminaires, j'aurais accueilli cette annonce par un sourire ; il en est ainsi cependant. Les idées engendrent les idées, les initiatives appellent d'autres initiatives. Un mot de M. le chanoine Robert fit jaillir l'étincelle. Notre cher économe signala le fait d'un séminariste d'il y a cent ans, accepté comme élève à la condition de fournir pour sa pension deux sacs de haricots et un sac de lentilles. En rapportant la chose l'an dernier, j'ajoutais textuellement : « A ce sujet, il m'est venu l'idée que nous pourrions peut-être demander à nos fermiers de payer leur cotisation en nature. Il ne serait pas banal de voir toute la provision de pommes de terre de nos Séminaires fournie par les Agriculteurs de Seine-et-Oise. L'idée est à creuser. »

A partir de ce moment, je ne perdis pas de vue l'idée, mais j'avais beau la creuser, je ne voyais pas clair. Il fallait évidemment une organisation spéciale pour cette branche de l'Œuvre. Où donc la trouver ? La Providence, comme toujours, me vint en aide au bon moment. C'était au mois de mai dernier, à Magny-en-Vexin, chez le sympathique M. Robert Guesnier, à l'occasion d'une mission présidée par Monseigneur. Un fermier voisin, M. Marié, me dit tout à coup : « Où donc en est la question des dons en nature, que vous avez amorcée cette année ? — Hélas ! elle est encore à l'étude ; je cherche le moyen de la réaliser. — Mais le moyen est tout trouvé : le Syndicat des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise peut être et sera heureux d'être votre intermédiaire auprès des fermiers et de tous ceux qui voudront entrer dans ce mouvement. Nous libellerions, de concert avec vous, une circulaire à tous nos adhérents, répercutant votre appel. Nous centraliserions les offrandes et nous nous chargerions de tout vous envoyer aux époques déterminées par vous. »

Et depuis lors ce programme s'est exécuté à la lettre. La circulaire signée par MM. Thomassin, Guesnier, Marié, fut envoyée et revint avec des promesses qui se transformèrent bientôt en réalités (1).

Au moins quarante mille kilos de toutes sortes de légumes ont pris le chemin de nos Séminaires depuis le mois d'octobre, et ce n'est pas fini. Il en est venu des cantons de Marines, de Magny, de Limay, de Pontoise, de Gonesse, de Corbeil, de Dourdan, de Limours. Rien ni personne n'a été oublié dans la distribution. Ç'a été la vérification de la parole de l'Ecriture, parlant de la divine Providence, représentée en la circonstance par nos Agriculteurs de Seine-et-Oise : « Les yeux de tous se portent avec confiance vers vous, Seigneur, et vous leur donnez leur nourriture en temps opportun. Vous ouvrez votre main, et des richesses incalculables s'en épanchent sur toute créature. *Et imples omne animal benedictione.* » Vous comprendrez assez le latin pour saisir l'allusion.

Tout ceci sera dit en détail dans un supplément de ce rapport que nous enverrons à tous les bienfaiteurs et à toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre des Vocations. Il sera même envoyé à d'autres, en dehors du diocèse, pour semer partout une idée qui peut être pratique partout où il y a des gens de cœur, et nos campagnes de France n'en manquent pas.

Je me permettrai cependant de décerner un prix d'honneur hors concours à la petite paroisse d'Hérouville, du canton de Beaumont ; personne n'en sera jaloux. Hérouville n'a pas de prêtre résident et ne compte pas plus de 249 habitants. Mais il y a là de bonnes âmes, admirablement dévouées ; l'une d'elles, de concert avec M. le curé, s'est mise à la tête de la collecte et nous a fait un envoi de deux mille kilos.

Je lisais dans l'*Echo de Paris* du 10 août 1922 l'entrefilet suivant :

« Un brave agriculteur de Gennevilliers, ayant fait dernièrement une récolte inespérée de haricots verts, eut la généreuse pensée d'en faire bénéficier les malades de nos hôpitaux parisiens, et offrit à l'Assistance publique de lui livrer, à titre absolument gratuit, six cents kilogrammes de légumes frais. Notre homme avait compté sans l'Administration. Celle-ci vient de l'aviser que sa proposition ne pouvait être prise en considération, l'Assistance publique n'acceptant que des dons en espèces. »

L'Administration de l'Assistance Publique a évidemment de bonnes raisons pour agir ainsi. Je dois dire que nous sommes moins difficiles qu'elle pour accepter les dons en nature que nos agriculteurs de Seine-et-Oise veulent bien nous offrir pour nos Séminaires. Je regrette même que le journal n'ait pas donné le nom et l'adresse du brave agriculteur de Gennevilliers. Je lui aurais écrit que nous étions disposés à remplacer l'Assistance publique et nous aurions fait de ses haricots d'excellentes conserves pour l'hiver.

Je crois qu'à la fin de cette année scolaire on pourra évaluer ce qui aura été donné de la sorte à 60 000 francs.

Nous nous étions donné pour but, il y a dix ans, de concentrer l'attention de tout le diocèse sur l'œuvre des œuvres, l'Œuvre du Recrutement sacerdotal. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que ce but est atteint.

Toutes les paroisses, à l'exception d'une douzaine, font partie de notre organisation. La plupart de nos groupements s'y intéressent par la prière et par l'aumône.

Il suffit qu'un prédicateur, paraissant dans une des chaires de ce diocèse, annonce pour sujet de son sermon les Vocations sacerdotales pour qu'immédiatement on voie sur les physionomies que l'auditoire a compris tout de suite de quoi il s'agit et est tout prêt à donner son attention, sa sympathie, sa prière et son argent.

Cette préoccupation a gagné même des groupements auxquels personne n'aurait songé. On pouvait lire dans un journal de l'an dernier que le 9 juillet 1922, dans une des Loges franc-maçonniques de telle localité de Seine-et-Oise que je pourrais citer, par tel orateur que je pourrais nommer aussi, une conférence avait été faite sur ce sujet du recrutement sacerdotal de Seine-et-Oise. Et le journal ajoutait : « Le zèle bien connu de l'évêque de Ver-

(1) Cf. Communiqué de Mgr Gibier, év. de Versailles, sur la création de la « Fédération des Agriculteurs catholiques de l'Ile-de-France » dans *D. C.*, t. 8, col. 1044-1046, spécialement col. 1045.

sailles pour le recrutement du clergé commence à énerver les francs-maçons de ce département. »

Je me garderais bien de m'associer à cette réflexion peu charitable, ne sachant pas exactement ce qui a été dit dans cette conférence. Je veux croire tout simplement qu'on a beaucoup admiré notre organisation et les résultats merveilleux que nous avions obtenus.

Une fois de plus, redisons : Gloire à Dieu, Auteur de tout bien !

Amour à Jésus, à qui nous voulons donner des prêtres nombreux et saints, héritiers et continuateurs de son Sacerdoce !

Reconnaissance à Marie, notre bonne Mère, qui a si largement béni dans le passé et qui continuera sûrement à bénir dans l'avenir l'Œuvre dont les destinées lui ont été remises par nous avec la plus tendre et la plus filiale confiance !

ŒUVRE DES DONS EN NATURE offerts aux Séminaires diocésains pendant l'année scolaire 1922-1923

DOCUMENTS ET RÉSULTATS

§ I. Appel du Syndicat des Agriculteurs Catholiques de Seine-et-Oise.

En septembre 1922, l'*Union Syndicale des Agriculteurs de Seine-et-Oise* envoyait à ses adhérents la circulaire suivante :

Union Syndicale des Agriculteurs Catholiques de Seine-et-Oise.

M

Le Bureau de l'Union syndicale des Agriculteurs Catholiques de Seine-et-Oise, en présence des efforts déjà couronnés de succès de Monseigneur Gibier, si bien secondé dans cette Œuvre essentielle par M. le Vicaire général Millot, pour assurer le recrutement des Séminaires diocésains, a pensé qu'il était du devoir des Agriculteurs Catholiques d'aider leur Evêque dans la mesure de leurs moyens.

Nous voyons de trop près chaque jour les conséquences déplorables de l'abandon de nos paroisses rurales pour ne pas comprendre l'importance du recrutement du clergé. Et nous pouvons professionnellement beaucoup pour diminuer les charges écrasantes des Séminaires.

Par un prélèvement sur les produits de nos fermes, peu onéreux surtout si nous l'affectons au moment de la récolte, il nous sera possible de contribuer d'une façon efficace à cette Œuvre de charité chrétienne.

Nous ne doutons pas que vous partagerez notre manière de voir, et nous vous prions de remplir le bulletin ci-joint et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

Les emballages vous seront adressés et les points de rassemblement désignés en temps utile pour éviter tout dérangement.

Veuillez agréer, M , l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président, L. THOMASSIN.

Le Secrétaire, R. GUESNIER.

Le Trésorier, L. MARIÉ.

Union Syndicale des Agriculteurs Catholiques de Seine-et-Oise.

Légumes nécessaires annuellement aux Séminaires diocésains.

	Grand Séminaire.	Petit Séminaire.	Séminaire des vocations tardives de Montmagny.
Pommes de terre	10 000 k.	20 000 k.	5 000 k.
Haricots	1 000 k.	2 000 k.	500 k.
Carottes	1 000 k.	2 500 k.	500 k.
Oignons	250 k.	500 k.	100 k.
Pommes et poires	600 k.	1 200 k.	300 k.

§ II. Liste des paroisses donatrices. — *Ravitaillement des Séminaires (Note de M. Guesnier)*.

DÉSIGNATION DES COMMUNES	Pommes de terre.	Haricots.	Carottes.	Oignons.	Navets.	Divers ; légumes, fruits.	Avoine.	TOTAL.
Centre de Magny — Comprenant : Hodent, Omerville, Blamécourt, Banthelu, Saint-Gervais, Magny.	3 980	300	»	»	1 000	»	500	5 780
Centre de Marines — Comprenant : Arronville, Avernes, Gadancourt, Vigny, Berville, Brignancourt, Us, Le Rosnel, Frémécourt, Neuilly-en-Vexin, Cormeilles-en-Vexin.	4 600	»	200	»	»	»	»	4 800
Centre de Pontoise — Comprenant : Puiseux, Cergy, Courdimanche, Gérocourt, Pierrelaye.	5 550	»	265	»	»	250	»	6 065
Centre de Limay — Comprenant : Mantes, Limay, Haneucourt, Saint-Cyr-en-Arthies, Issou, Gargenville, Sailly.	3 150	»	1 200	125	150	100	»	4 725
Centre de Limours	2 200	225	85	»	150	800	»	3 460
Communes ayant livré directement — Comprenant : Trou-Moreau, Villepreux, Brétigny, Le Mesnil-Aubry, Villiers-le-Bâcle, Trappes, Syndicat de Sartrouville, Boinville-le-Gaillard, Crespières, Congerville, Jumeauville, Perdreauville, Bretonville, Boiteaux, Roissy-en-France, Dammartin-en-Serre, Châteaufort, Epône, Saint-Chéron, Essonnes.	9 050	375	475	30	»	255	»	10 185
Centre de Deuil (a dû fournir directement Montmagny)	»	»	»	»	»	»	»	»
N. B. — Ne sont pas compris : 2 porcelets (Limours), boîtes de conserves, cirage, café, riz (Marines), fourniture mensuelle, 150 kil. de son (meuniers de Pontoise), argent, 120 francs (Gargenville et Pierrelaye).	28 530	1 000 (1)	2 225	155	1 300	1 405	500	35 015

(1) Lire : 900. (Note de la D. C.)

A détacher et adresser à M. Robert Guessier, secrétaire général, au Château des Bôves, à *Magny-en-Vexin* (Seine-et-Oise).

Produits offerts { ...

Époque de livraison........

Gare la plus proche........

Lieu de rassemblement à proposer ....

Nom et adresse du donateur........

En réponse à cette circulaire, de nombreuses promesses parvinrent au Syndicat.

Voir plus haut le tableau des envois qui ont été effectués depuis le mois de septembre 1922, soit par l'intermédiaire du Syndicat, soit par des initiatives particulières.

§ III. Dons de la paroisse d'Essonnes.

Rapport de M. l'abbé BRETON, curé d'Essonnes.

Essonnes posséda depuis le VIe siècle un sanctuaire dédié à Notre-Dame de la Victoire. C'est le cinquième lieu de culte du diocèse de Versailles, et, certainement, un des tout premiers consacrés à la Vierge Marie.

« Il s'y établit un pèlerinage très suivi. En 765, le roi Pépin fit don de ce lieu à l'abbaye de Saint-Denis ; et après bien des retours de fortune, cette « terre sainte » fut érigée en prieuré bénédictin par Suger, vers 1122, sous le titre pacifique de Notre-Dame des Champs.

» Les moines organisèrent magnifiquement et le couvent et ses dépendances, qui forment encore, à l'heure actuelle, le territoire d'Essonnes.

» Ils développèrent puissamment entre autres : l'agriculture, la meunerie et la viticulture, et dans une terre cédée par eux s'établit ici, en 1340, la première papeterie de France.

» Il convenait donc à la paroisse de témoigner à la Sainte Vierge sa vive reconnaissance avec foi et générosité, et d'exalter le sacerdoce, origine de la prospérité d'Essonnes.

» Aussi, en novembre 1922, des Bénédictins vinrent, à l'occasion d'un retour de mission, exalter les vertus de Marie, Reine des Champs, et les travaux des moines du prieuré.

» A cet effet, d'après les décisions et l'organisation du Comité d'action, le sens des fêtes du VIIIe centenaire fut d'honorer la Sainte Vierge par un hommage [illegible], et également d'honorer les professions créées par les prêtres-moines.

» Aussi, par l'intermédiaire intelligent et bienveillant de la Société archéologique, l'édicule érigé [illegible] l'emplacement [illegible] fut réédifié, [illegible] grâce à la générosité de « pieux Essonnois », et une magnifique statue de la Sainte Vierge, don des jeunes filles de la paroisse, y fut [illegible].

» Après avoir rendu à la Sainte Vierge les hommages de vénération et de reconnaissance que la [illegible] pour sa protection bien affirmée [illegible] VIe siècle, on résolut de dire au sacerdoce, par l'Œuvre des Vocations, le remerciement [illegible] prospérité séculaire d'Essonnes, due au [illegible] des moines.

» A cet effet, aux fêtes organisées pour célébrer chacune des professions nées de l'organisation des moines, celles-ci, dûment représentées par de nombreuses et puissantes personnalités, offrirent largement leurs produits spéciaux. — L'agriculture, n'ayant ici maintenant qu'une mince exploitation, fut néanmoins la première fêtée : ses rares tenants et ceux de la puissante organisation des jardins ouvriers apportèrent des dons royaux. Puis ce fut le tour de la meunerie, de la viticulture et enfin de la papeterie, qui, après avoir célébré sa fête d'une manière inoubliable, versa largement son offrande de dons en nature à l'Œuvre des Vocations, si bien que le sens de la fête : reconnaissance à Marie protectrice et au clergé bienfaiteur, ayant été admirablement saisi par les paroissiens, les Séminaires diocésains ont reçu — en plus d'un titre de mille francs, fruit d'offrandes très nombreuses — des *dons en nature estimés entre cinq et six mille francs.*

» Cela n'empêcha pas de distribuer plus de deux mille francs aux familles nombreuses.

» Néanmoins les paroissiens peuvent bien n'avoir pas dit leur dernier mot de reconnaissance à Marie et au sacerdoce. Aussi, en conclusion de ces fêtes mémorables où ils rendirent à Marie un si bel hommage, et donnèrent aux vocations sacerdotales de si généreux dons en nature, ils s'engagèrent, pour résumer leurs sentiments inspirateurs de ces fêtes, à offrir toujours des prières et des générosités spéciales à Marie, source et protectrice des Vocations sacerdotales. »

Dons en nature et espèces
offerts par la paroisse d'Essonnes
à l'occasion des Fêtes du Centenaire

1 900 k. de pommes de terre.
250 k. de carottes.
250 k. de farine.
150 k. de haricots.
150 k. de macaroni et pâtes.
30 k. de betteraves rouges.
12 k. d'ail, échalotes, oignons.
15 k. de sucre.
10 k. de poireaux.
10 k. d'huile à manger.
[illegible] k. de riz.
2 k. de lentilles.
1 k. de chocolat.
4 000 cahiers.
2 000 enveloppes.
12 grosses de plumes.
12 douzaines de crayons et porte-plume.
2 paires de chaussures.
30 pelotes de fil.
60 k. de potiron.
20 k. de salade.
Confitures.
Thé.
Biscuits Olibet.
143 litres de vin.
Une somme de 1 000 francs.

§ IV. Œuvre des Vocations tardives à Montmagny (Seine-et-Oise).

Dons pour la Chapelle :

Vases sacrés........................	6 666 fr.	9 501 fr.
Ornements........................	810 fr.	
Linge........	[illegible] fr.	

[illegible]

Linge........	[illegible] fr.	[illegible] fr.
Meubles........	[illegible] fr.	
[illegible]	[illegible] fr.	
Cuisine........	[illegible] fr.	
Total..............		18 575 fr.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Droit canonique.

La lecture des périodiques n'est-elle plus interdite dans les Séminaires?

Nous lisons dans le *Recrutement Sacerdotal* (mai 1923) :

Extrait du *Calalogus praecipuorum quae abrogavit novum ius canonicum*, par le P. G. Hoornaert, S. J. (Action Catholique, 79, Chaussée de Hœcht, Bruxelles, 1922), page 7 : *Revocata est prohibitio legendi diaria in seminariis.* Et l'auteur cite le numéro du 20 mars 1920 des *Periodica* du P. Vermeersch (1), p. 88. Le P. Vermeersch, l'éminent professeur à l'Université Grégorienne, consulté par nous sur les raisons qu'il avait eues de considérer cette mesure comme rapportée, a bien voulu nous répondre :

« Aucun décret n'a expressément révoqué les prescriptions de Pie X (2). Mais le *Codex* ayant traité *ex professo* la matière des séminaires, j'ai appliqué le principe formulé par le *Codex* : Quand une loi reprend une matière pour la traiter, elle abroge les lois précédentes (Canon 22). »

Textes administratifs.

ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

Certificat. — Modifications.

ARRÊTÉ DU 24 FÉVRIER 1923 (3)

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu l'arrêté du 18 janvier 1887,

Le conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Le chapitre II du titre IV de l'arrêté du 18 janvier 1887 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 254.* — L'examen du certificat d'études primaires élémentaires, institué par l'article 6 de la loi du 28 mars 1882, comprend deux parties :

» Les candidats à la première partie doivent avoir atteint l'âge de onze ans révolus au 1er octobre de l'année où ils se présentent ; les candidats à la seconde partie doivent avoir atteint l'âge de douze ans révolus au 1er juillet de l'année où ils se présentent.

» Les candidats âgés de douze ans révolus peuvent être dispensés de subir les épreuves de la première partie, lorsqu'un cas de force majeure, dûment constaté, les a empêchés de s'y présenter à onze ans, ou lorsqu'ils sont entrés au cours supérieur avant onze ans par application des dispositions de l'article 14 paragraphe 1er.

» Les dispenses sont accordées par l'inspecteur primaire. »

« *Art. 255.* — Vers la fin de chaque année scolaire, une session d'examen est ouverte dans tous les départements pour chacune des deux parties du certificat d'études primaires élémentaires.

» A l'époque et dans les délais prescrits par l'inspecteur d'académie, chaque instituteur dresse, pour son école l'état des candidats à chacune des deux parties du certificat d'études primaires élémentaires.

» Cet état, établi sur présentation d'une pièce officielle (bulletin de naissance, livret de famille, etc.), porte :

» Les nom et prénoms ; la date et le lieu de naissance ;

» La demeure de la famille ;

» La signature de chaque candidat.

» Les pères de famille dont les enfants ne suivent aucune école fourniront aux maires les mêmes indications.

» La liste des candidats de chaque commune, visée et certifiée par le maire, est transmise en temps opportun à l'inspecteur primaire.

» Celui-ci inscrit, en vue de l'examen, les enfants de sa circonscription qui réunissent les conditions réglementaires. »

« *Art. 256.* — Chaque chef-lieu de canton est le siège d'une commission d'examen ; mais une commission ne peut avoir à juger plus de cinquante candidats, et, lorsque ce nombre est dépassé dans un canton, il est institué d'autres commissions qui siègent, soit au chef-lieu, soit dans les communes désignées par l'inspecteur d'académie.

» Les commissions sont nommées par l'inspecteur d'académie sur la proposition de l'inspecteur primaire.

» Chaque commission comprend :

» 1° L'inspecteur primaire de la circonscription, président ;

» 2° Un vice-président, choisi parmi les directeurs, directrices ou professeurs des écoles normales, les directeurs, directrices et professeurs des écoles primaires supérieures, les directeurs et directrices d'écoles avec cours complémentaire ou cours supérieur, les instituteurs et institutrices chargés des cours complémentaires.

» 3° Des sous-commissions composées chacune de deux membres, dont l'un au moins est instituteur (ou une institutrice) public, chargé d'un cours moyen ou d'un cours supérieur, et dont l'autre est soit un membre ou un ancien membre de l'enseignement public ou privé, soit un délégué cantonal.

» Les sous-commissions sont constituées de telle manière que, si des maîtres en exercice dans un canton sont appelés à siéger dans les jurys d'un autre canton, les maîtres en exercice dans ce dernier canton ne puissent pas figurer dans les jurys du premier.

» Pour l'examen des jeunes filles, des dames font nécessairement partie de la commission. »

« *Art. 257.* — Les épreuves de la première partie comprennent :

» *A.* — Des épreuves écrites, savoir :

» 1° Une dictée de dix lignes au plus, ne comportant que des mots usuels ; durée : vingt minutes ;

» 2° Trois questions relatives : l'une à la connaissance de la langue, et les deux autres à l'intelligence du texte dicté ; durée : une demi-heure ;

» 3° Deux problèmes d'arithmétique pratique et de système métrique, avec solution raisonnée ; durée : cinquante minutes ;

» 4° L'épreuve d'orthographe servira d'épreuve d'écriture courante.

» *B.* — Des épreuves orales, savoir :

» 1° Un exercice de lecture expressive, suivi de questions simples ;

» 2° La récitation d'un texte choisi sur une liste d'au moins six morceaux présentés par le candidat, et l'exécution d'un chant choisi dans les mêmes conditions ;

» 3° Une interrogation sur l'histoire de France ;

(1) *Periodica de re canonica et morali, utilia praesertim religiosis et missionariis*, Roma, via del Seminario, 120, et Bruges, Beyaert ; prix annuel (4 livraisons), 15 lires (port compris) ou 12-15 francs.

(2) *Motu proprio* du 1er sept. 1910 *Sacrorum Antistitum* ; cf. *Q. A.*, t. 109, pp. 32-33, § *Verum quia vita.*

(3) « Arrêté modifiant le chap. II du titre IV de l'arrêté du 18 janv. 1887, relatif au certificat d'études primaires élémentaires. »

» 4° Une interrogation sur la géographie de la France ;
» 5° Un exercice de calcul mental.
» La durée de l'ensemble des épreuves orales est d'une demi-heure environ pour chaque candidat.
» Tous les sujets des épreuves écrites et orales sont choisis dans le programme du cours moyen des écoles primaires élémentaires. »
« *Art. 258.* — Les épreuves de la deuxième partie comprennent :
» *A.* — Des épreuves écrites, savoir :
» 1° Une dictée de douze lignes au plus, suivie de trois questions relatives : l'une à la connaissance de la langue, et les deux autres à l'intelligence du texte dicté ; durée : cinquante minutes, dont une demi-heure au plus pour les questions ;
» 2° Une rédaction sur un sujet simple (récit, lettre, portrait, description, etc.) ; durée : une heure ;
» 3° Une composition ou des questions portant sur l'histoire et sur la géographie ; durée : quarante minutes ;
» 4° Un problème d'arithmétique ou de géométrie ; durée : une demi-heure ;
» 5° Une composition ou des questions portant sur les connaissances scientifiques usuelles ; applications élémentaires des sciences à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à la pêche maritime (selon les centres) pour les garçons ; à la vie ménagère pour les filles ; à l'hygiène pour les deux sexes ; durée : quarante minutes.
» 6° L'épreuve d'orthographe servira d'épreuve d'écriture courante.
» *B.* — Des épreuves orales et pratiques, savoir :
» 1° Un exercice de lecture expressive suivi de questions ;
» 2° La récitation d'un morceau choisi sur une liste d'au moins six morceaux présentés par le candidat, et l'exécution d'un chant choisi dans les mêmes conditions ;
» 3° Une interrogation sur les connaissances scientifiques usuelles ;
» 4° Un exercice de dessin linéaire ou d'ornement, ou un exercice de travail manuel (couture usuelle pour les filles) ;
» 5° Un exercice physique.
» La durée des épreuves orales, non compris l'exercice du travail manuel ou de dessin, est de trois quarts d'heure environ pour chaque candidat.
» L'épreuve de dessin ou de travail manuel sera d'une heure.
» Tous les sujets des épreuves écrites, orales et pratiques, sont choisis dans le programme du cours supérieur des écoles primaires élémentaires. »
« *Art. 259.* — Les épreuves écrites, ainsi que l'épreuve de dessin et de travail manuel, ont lieu à huis clos, sous la surveillance des membres de la commission désignés par le président.
» Les sujets de composition sont placés sous plis cachetés et ne sont ouverts qu'en présence des candidats.
» Les compositions portent en tête, et sous pli fermé, les [illegible] et [illegible] des candidats avec l'[illegible] de leur famille. Le pli n'est ouvert qu'après l'achèvement de la correction des copies et l'inscription des notes données pour chacune d'elles.
» Les différentes épreuves écrites sont notées de 0 à 10, conformément à l'échelle suivante :

[illegible]
[illegible] ;
[illegible] ;
[illegible] ,
[illegible] ;
[illegible] 8, bien ;
[illegible] 10, très bien.

» [illegible] est éliminatoire.
» [illegible] la deuxième partie, l'épreuve d'ortographe ne comporte qu'une note. Cinq points sont attribués à la dictée et cinq aux questions. Mais toute faute grave dans [illegible] enlève 1 point et le 0 dans la dictée est éli[illegible]. La note de chacune des autres épreuves écrites est abaissée d'un point si l'orthographe est mauvaise, de deux points si elle est très mauvaise.
» Chacune des compositions est corrigée séance tenante par une des sous-commissions prévues à l'article 256.
» Pour chaque partie de l'examen ne sont admis aux épreuves orales et pratiques que les candidats qui, n'ayant [illegible] ont obtenu la moyenne pour [illegible] des épreuves écrites. »
« *Art. 260.* — Chacune des épreuves orales et pra[illegible] [illegible] des sous-commissions pré-vues à l'article 256.
» Ces épreuves sont publiques. Mais le président peut prendre toutes mesures utiles pour faire régner l'ordre et le silence durant les opérations de la commission.
» Ces épreuves sont notées de 0 à 10. La note 0 est éliminatoire.
» Ne sont définitivement admis, à chacune des deux parties de l'examen, que les candidats qui, n'ayant pas de note éliminatoire, ont obtenu la moyenne pour l'ensemble des épreuves orales et pratiques.
» Des mentions « assez bien, « bien » ou « très bien » seront respectivement attribuées à ceux de ces candidats qui, pour l'ensemble des épreuves de la deuxième partie, auront obtenu une moyenne de points au moins égale à 6 (mention assez bien), 7 (mention bien), 8 (mention très bien). »
« *Art. 261.* — Le procès-verbal de l'examen est transmis à l'inspecteur d'académie, qui, après avoir vérifié la régularité des opérations, délivre le certificat d'études aux enfants qui ont subi avec succès les épreuves de la deuxième partie.
» Une attestation peut être délivrée par l'inspecteur primaire aux enfants qui, ayant subi avec succès les épreuves de la première partie, entrent dans un établissement secondaire. Elle ne peut être délivrée aux autres candidats admis que s'ils ont pleinement satisfait à la loi sur l'obligation scolaire.
» Dans le mois qui suit la clôture des sessions, l'inspecteur d'académie adresse au recteur un compte rendu statistique des résultats obtenus dans son département. Le recteur adresse au ministre un compte rendu analogue pour tous les départements de son ressort. »
« *Art. 262.* — Les candidats admis à l'examen des bourses de l'enseignement secondaire (1re série) sont considérés comme ayant satisfait à la première partie du certificat d'études primaires.
» Le certificat d'études primaires élémentaires est conféré aux candidats admis à l'examen des bourses de l'enseignement primaire supérieur (1re série), et, au moment où ils atteignent l'âge légal, aux candidats admis à l'examen des bourses de l'enseignement secondaire (2e série). »
ART. 2. — Le présent arrêté aura son effet à dater de l'année 1924.
Par mesure transitoire, et pour cette année 1924 seulement, les candidats âgés de douze ans révolus au 1er juillet seront dispensés de la première partie.
Fait à Paris, le 24 février 1923.

LÉON BÉRARD

RÉPONSES MINISTÉRIELLES PRATIQUES

INSTITUTEURS PUBLICS

Caisse des écoles. Membre du Conseil d'administration. Fonction administrative interdite par l'art. 26 L. 30. 10. 86 (non).

17 132. — M. Ferdinand Buisson, *député, demande à* M. le ministre de l'Instruction publique *si un instituteur public peut être membre du conseil d'administration de la caisse des écoles de la localité où il exerce ses fonctions ou si, au contraire, l'article 26 de la loi du 30 octobre 1886 doit être interprété comme s'appliquant à cette « fonction administrative » aussi bien qu'à celle de membre de la commission administrative d'un bureau de bienfaisance (décision du conseil d'Etat du 13 mai 1901, Journal Officiel du 18 février 1920, p. 224).* (Question du 9 mars 1923.)

RÉPONSE. — Aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit à un instituteur public d'être membre du conseil d'administration d'une caisse des écoles. Et il ne semble pas que l'article 25 de la loi du 30 octobre 1886 s'applique à l'exercice de ce mandat. On ne saurait, en effet, comparer à un bureau de bienfaisance une œuvre qui, d'après la jurisprudence du conseil d'Etat, n'est pas un établissement de bienfaisance, mais un établissement scolaire annexe de l'école publique, dont le fonctionnement intéresse exclusivement cette école. Les fonctions administratives interdites à l'instituteur par la loi sont celles qui le détourneraient de sa mission essentielle ; en acceptant d'administrer la caisse des écoles, il accepte, au contraire, une fonction qui peut être considérée comme faisant partie de sa mission d'instituteur. (*J. O.*, Déb. [illegible])

DOSSIERS DE « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

L'Église romaine et l'Église anglicane

La Revue des Jeunes *a publié (10. et 25. 2. 23, 10. 4. 23) sur les relations de Rome et de l'Angleterre religieuse trois études attachantes et instructives. Elles sont dues à des spécialistes bien connus :* M. PORTAL, *des prêtres de la Mission, ancien directeur de la* Revue catholique des Eglises, Mgr BATIFFOL *et* M. HILAIRE BELLOC, *ancien membre de la Chambre des Communes, ami et collaborateur du célèbre converti Chesterton. Nous les reproduisons ci-après* in extenso.

L'anglo-catholicisme et l'Union des Églises (1)

Il a paru dans une revue protestante de Lausanne, au commencement d'octobre dernier, un article intéressant sur *Les Partis et conflits d'idées dans l'anglicanisme contemporain* (2). L'auteur, M. Robert Werner, commence par rappeler les vieilles tendances qui caractérisaient les différents partis : Haute Eglise (*High Church*), Basse Eglise (*Low Church*), Eglise large (*Broad Church*), pour caractériser encore les partis d'aujourd'hui. Il consacre son article à étudier l'évolution des idées dans ces différents partis et à déterminer leur position. Ce qu'il dit du premier nous intéresse particulièrement, et c'est de la Haute Eglise seule que nous voudrions parler, en notant et en critiquant ses informations, et aussi en les complétant par des informations nouvelles.

La Haute Église (3)

Il ne nous paraît pas tout à fait juste de dire que les partis actuels sont les mêmes qu'autrefois. Les idées modernistes ont entamé les vieux cadres et rapproché des esprits autrefois divisés. Si leur influence persiste et s'accentue, elles aboutiront à un nouveau classement et constitueront de nouveaux partis. Cela n'est pas encore fait et on peut sans trop s'écarter de la réalité garder les anciennes dénominations. Rappelons que les partisans de la Haute Eglise ont été souvent désignés sous le nom de *ritualistes*, à cause de leur attachement et de l'importance qu'ils attribuaient aux rites catholiques nouvellement adoptés, ou de *Puseyistes*, parce que, après la conversion de Newman, Pusey était devenu l'homme le plus influent du parti. On les désigne aujourd'hui plus généralement sous le nom d'*Anglo-catholiques*.

Réforme accomplie dans le sens « catholique ».

Les Anglo-catholiques affichent nettement la volonté de « convertir l'Angleterre au catholicisme ». Pour beaucoup, catholicisme et romanisme ne sont pas synonymes. Catholicisme signifie, aux yeux du plus grand nombre, la profession de croire aux sept sacrements, à la succession apostolique et au principe d'autorité dans l'Eglise, etc., à l'exclusion du dogme de la Papauté. Ils considèrent l'Eglise d'Angleterre comme une partie de l'Eglise « catholique », malheureusement séparée par la faute des hommes de l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque. Leur désir le plus vif est d'opérer la réunion. De là, les efforts qu'ils font du côté de l'Eglise grecque et du côté de l'Eglise romaine. Accueillis avec quelque méfiance et une grande réserve par les Russes avant la guerre, avec un peu plus de faveur par les Grecs aujourd'hui, repoussés plusieurs fois par l'Eglise romaine, les Anglicans poursuivent toujours leur idéal d'union, soutenus par un très vif sentiment chrétien et par la ténacité caractéristique de leur race.

En attendant, ils continuent de travailler à la réforme intérieure de leur Eglise dans le sens catholique. On sait que tel était le but premier de Keble, de Newman et de Pusey, les initiateurs du mouvement d'Oxford. Ils sont aujourd'hui bien dépassés. Pour les trente-neuf articles, par exemple, qui sans doute n'ont jamais été regardés comme un *Credo* (pas plus que nos quatre articles n'ont jamais eu cette autorité pour notre vieille Eglise de France), mais dont la profession est cependant imposée aux membres du clergé anglican, il ne s'agit plus de les harmoniser avec la doctrine romaine. Les Anglo-catholiques n'y attachent aucune importance. Les uns veulent les supprimer, les autres ne voient dans cette profession imposée par l'Etat qu'une pure formalité qui n'a rien à faire avec leur foi. On les laisse subsister comme on laisse subsister les vieux usages, les vieilles lois, tout en évoluant vers des usages nouveaux, vers des lois nouvelles. C'est très anglais.

De même pour le *Prayer Book*, dans son ensemble. La croyance à la Présence réelle, la dévotion à l'Eucharistie, à la Vierge et aux Saints, les ornements sacerdotaux, le chant, les génuflexions, tout rapproche les Anglo-catholiques de nos croyances et de notre culte. Pour eux, la cène s'appelle Messe, et les ministres, prêtres. Extérieurement, si ce n'était la langue, il n'y aurait pas grande différence entre cette Messe et la nôtre.

M. Werner fait remarquer avec juste raison que l'Anglo-catholicisme est puissant moins par le nombre de laïques que par l'adhésion de nombreux ecclésiastiques qui s'y rattachent, hauts dignitaires et simples *clergymen*. Ce parti a toujours été très actif. Il ne s'est jamais laissé intimider par les dissidents, ni par les membres de l'Eglise anglicane qui ont des affinités protestantes, ni par les prétentions de l'Etat à régenter l'Eglise.

Ces dernières années, les Anglo-catholiques ont redoublé de zèle, tenu de nombreux congrès régionaux et nationaux. Le *First Anglo-catholic congress*, tenu à Londres en 1920, a été une véritable révélation de la force du parti. Certaines nominations épiscopales, scandaleuses au point de vue doctrinal, n'ont pas été étrangères à ce redoublement d'activité. Le fait seul que les Anglo-catholiques ont voulu avoir leur Congrès propre, en dehors du *Church Congress*, où on entend les opinions les plus variées et parfois les plus contradictoires, a une grande signification et peut être fécond en résultats imprévus.

---

(1) Article de M. F. PORTAL (*Revue des Jeunes*, 25. 2. 23).
(2) *Revue de Théologie et de Philosophie*, n° 44, juillet-septembre 1922. (Lausanne, 4, rue des Jumelles.)
(3) Sous-titres ajoutés par la *Documentation Catholique*.

L'obstacle à l'union : le dogme de l'infaillibilité.

« On le voit, dit M. Werner, le parti anglo-catholique est prêt à faire beaucoup de sacrifices aux catholiques dans les domaines dogmatique, ritualiste et disciplinaire. » Et il ajoute : « Mais il en est un que le peuple anglais dans son ensemble ne fera jamais, et c'est ce qui, pour le moment du moins, rend vains tous les efforts des Anglo-catholiques en vue d'une union avec l'Eglise de Rome ; il ne reconnaîtra pas le Pape comme chef suprême de l'Eglise, ni l'infaillibilité pontificale qui en découle ; il est trop jaloux de son indépendance nationale pour cela. Les Anglo-catholiques le savent et la plupart d'entre eux vibrent sur ce point à l'unisson avec la grande masse du peuple. Mais ne se font-ils pas illusion en croyant que Rome les acceptera sans qu'ils apportent ce sacrifice suprême ? Une Eglise catholique sans le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise et sans celui de l'infaillibilité pontificale qui en est le couronnement logique, est-elle concevable ? Toute la question est là. »

Cet obstacle n'est pas insurmontable : raisons de l'espérer.

La croyance de l'Église anglicane à l'Église visible.

Ce passage mérite qu'on s'y arrête. L'infaillibilité pontificale est, pour nous aussi, le couronnement logique de l'infaillibilité de l'Eglise. Par le fait qu'on admet la croyance en une Eglise visible, on doit admettre une Eglise infaillible. L'Eglise anglicane admet la croyance en une Eglise visible, et sous ce rapport elle se sépare nettement des Eglises protestantes. Elle admet aussi l'infaillibilité de l'Eglise dont les conciles généraux sont l'organe. Elle n'a pas encore, dans son ensemble, tiré la conclusion logique de l'infaillibilité pontificale, mais l'évolution qui se développe en son sein et les opinions de quelques-uns de ses membres ne permettent pas de dire qu'elle ne la tirera pas un jour, peut-être prochain.

Sans hésiter on peut répondre à M. Werner qu'une Eglise catholique sans infaillibilité et sans pontife infaillible est inconcevable. Par conséquent, il ne peut y avoir d'union que dans l'acceptation de ces deux dogmes. Il s'agit, bien entendu, d'une infaillibilité telle que l'admettent et l'expliquent les catholiques, et non point telle que l'expliquent des incrédules ou des protestants. Une tentative d'union qui n'aurait pas pour but l'acceptation de ces vérités serait donc vouée à un échec certain. Mais, dire que jamais l'Eglise d'Angleterre n'admettra le Pape comme chef suprême, c'est, croyons-nous, aller contre les enseignements du passé et même contre les probabilités de l'avenir, car l'avenir appartient le plus souvent aux minorités convaincues et agissantes.

Le renouveau religieux né du mouvement d'Oxford.

Personne n'aurait pu prévoir les résultats du mouvement d'Oxford. Ils ont dépassé les espérances des initiateurs eux-mêmes. Tout le monde sait que l'Eglise d'Angleterre paraissait être, au commencement du siècle dernier, en pleine décomposition. La pratique sacramentelle était à peu près nulle, l'esprit mondain et l'influence de l'Etat semblaient avoir dissipé toute vertu spirituelle. Et nous voyons cette Eglise, dans le cours du XIXe siècle, remonter par ses propres forces aux vérités et aux pratiques catholiques en s'appuyant sur la notion de puissance spirituelle, d'Eglise visible, de hiérarchie nécessaire, et aboutir à un épanouissement de vérités et de pratiques catholiques qui la transforment totalement. C'est une pure merveille.

Il n'est certes pas défendu d'y voir l'action profonde de l'Esprit de Dieu, qui par des voies mystérieuses amène l'Ile des Saints vers l'Eglise de Rome, sa mère méconnue. Mais on peut bien dire aussi que c'est la logique et la nature des choses qui expliquent le passé et nous font prévoir l'avenir. Quand on admet une Eglise visible et la nécessité d'un chef visible pour chaque Eglise particulière ou diocésaine, il est bien difficile de ne pas admettre la nécessité d'un chef visible pour l'Eglise entière.

Déclarations de Lord Halifax.

Cette conclusion s'est imposée et elle s'impose aujourd'hui à des Anglicans notoires du parti anglo-catholique. Dans un discours prononcé à Leeds, Lord Halifax disait dernièrement : « Un commandement suprême, au cours de la récente guerre, fut la condition essentielle du succès. Nous fûmes heureux d'accueillir le maréchal Foch, lorsqu'il fut placé à la tête des troupes alliées. Un chef des Eglises de la chrétienté ne peut-il pas être aussi indispensable au succès de la croisade de l'Eglise contre le péché et l'incroyance ? Ne ferions-nous pas bien d'accueillir Pie XI comme nous accueillîmes le maréchal Foch ? » Et il ajoute : « Certains indices dans le pays et à l'étranger ne nous montrent-ils pas que le temps est venu où un sérieux effort devrait être fait par tous, pour concilier ces divisions qui ont si gravement entravé la propagation de l'Evangile et font encore tant de mal à la religion du Christ ? »

Ce discours n'est qu'un résumé d'une brochure publiée par ce même Lord Halifax, qu'on pourrait bien appeler l'apôtre de l'Eglise romaine au sein de l'Eglise anglicane. Elle paraîtra bien étonnante à beaucoup de catholiques, cette brochure. Elle contient une lettre pastorale du cardinal Mercier sur la Papauté et sur l'élection de Pie XI, traduite en anglais par les soins de Lord Halifax, précédée d'une introduction qui résume des entretiens ou des correspondances entre l'auteur et l'éminent archevêque de Malines. Dans cet *Appel à l'union* (1), Lord Halifax dit clairement, sans les diminuer, les difficultés qui séparent les deux Eglises et expose certaines interprétations de la doctrine catholique. Voici comment il parle de l'infaillibilité du Pape, qui est évidemment le plus gros obstacle : « L'infaillibilité du Pape ne sépare pas le Pape de l'Eglise, et le Pape, comme tel, ne peut pas agir indépendamment de l'Eglise dont il est le chef. Il n'a aucunement le pouvoir d'imposer ou de proclamer un nouveau dogme, mais seulement de déclarer explicitement et avec autorité les principes de la foi confiés par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Eglise (2). Ce

---

(1) *A Call to Reunion*, by Viscount HALIFAX, arising out of discussions with cardinal MERCIER, to which is appended a translation of the Cardinal's Pastoral Letter to his Diocese. (Mowbray, London. [1922.]) (Note de l'auteur.)

(2) Rappelons succinctement ici la doctrine de l'Eglise catholique sur les pouvoirs et le magistère du Pape, indépendants de toute autre autorité religieuse, individuelle ou collective.

La Constitution dogmatique I, *de Ecclesia Christi*, sess. IV du Concile du Vatican, ch. III, déclare que « [...] le pouvoir de juridiction du Pontife romain [...] est immédiat. Les évêques et leurs fidèles, quels que soient leur rite ou leur dignité, pris chacun séparément ou tous collectivement, ont envers ce pouvoir de juridiction des devoirs de subordination hiérarchique et de véritable obéissance, non seulement en ce qui touche la foi ou la morale, mais aussi pour ce qui concerne le gouvernement et la discipline de l'Eglise universelle [...] » (Traduction du texte latin cité par DENZINGER-BANNWART,

dogme n'est pas l'expression d'une nouvelle vérité, mais l'expression authentique d'une vérité existant déjà dans l'héritage de la doctrine révélée. »

Jamais, croyons-nous, Lord Halifax n'a reconnu d'une manière aussi formelle le privilège unique du successeur de Pierre. Il serait facile d'apporter d'anciens et nombreux témoignages de son désir d'union avec Rome. On se rappelle la campagne que nous avons menée ensemble (1894-96), à l'occasion de la discussion sur les Ordres anglicans (1) et on pourrait faire remonter bien plus loin encore son véritable dévouement à l'Eglise romaine en citant des extraits de ses discours prononcés dans les assemblées de l'*English Church Union*. Cela suffit pour montrer tout l'intérêt que présentent les entretiens de Malines.

L'assemblée des évêques à Lambeth (1920).

« Certains indices dans le pays et à l'étranger » paraissent favorables à Lord Halifax pour opérer une nouvelle tentative d'union. En Angleterre, un des indices les plus remarquables se tire de l'Assemblée de Lambeth de 1920, où 250 évêques en communion avec l'archevêque de Cantorbéry ont adressé à tout l'univers chrétien un appel à l'union. Dans cet appel, ils ont proclamé leur foi en une Eglise visible et en la nécessité d'une hiérarchie épiscopale remontant aux apôtres. Ils ont déclaré, en plus, que, si l'Eglise romaine et l'Eglise grecque regardaient un supplément d'ordination comme nécessaire pour eux, ils étaient prêts à l'admettre.

Lord Halifax a raison de voir là des signes qui témoignent d'un esprit nouveau, favorables à une nouvelle tentative d'union.

L'Encyclique *Ubi arcano* et le prochain concile.

Il me semble que l'Encyclique de Pie XI (2) augmente encore les chances de réussite. Tous ceux qui s'occupent de la question de l'union des Eglises ont été frappés de l'opportunité de ce document à ce point de vue. Pour rétablir la paix dans le monde, le Pape fait appel à tous les hommes de bonne volonté, d'abord, puis à tous les chrétiens : aux évêques, aux prêtres, aux religieux, aux laïques et aux frères séparés. Et enfin il ouvre la perspective d'une réunion d'évêques, d'un concile qui lui apporterait les lumières et la force de la chrétienté tout entière.

Cette démarche est significative. Nos frères séparés nous accusent trop souvent d'avoir mis toute l'autorité, toute l'Eglise, dans l'évêque de Rome, et d'avoir rompu avec la tradition en rendant les conciles inutiles. Pie XI renverse cette accusation et proclame qu'il n'y a rien de changé dans l'Eglise, qu'elle est toujours une société et une société spirituelle. Elle a un chef de droit divin, des évêques de droit divin également, des prêtres consacrés et aussi des laïques animés de l'esprit de Dieu : *regale sacerdotium, gens sancta*. Cette doctrine n'est pas nouvelle, c'est la doctrine catholique, mais sa mise en lumière par notre autorité suprême est de nature à faire tomber bien des préjugés et à faciliter les rapprochements. Elle est donc vraie, la remarque de Lord Halifax : « Il est des indices favorables à une tentative d'union. »

Sans doute, les obstacles sont nombreux et ils ne vont pas tomber comme par enchantement. Même chez les Anglo-catholiques, les tendances romaines sont et seront combattues par des hommes qui ont une influence réelle dans ce parti, comme le Docteur Gore, ancien évêque d'Oxford, par exemple. Il a déjà recommencé, à propos de la brochure de Lord Halifax, sa vieille polémique contre les prétentions de Rome. Nous pouvons bien dire, en passant, que nous avons été surpris de voir un esprit aussi distingué méconnaître à ce point notre véritable doctrine et mettre sur le même pied des documents pontificaux d'une portée très inégale. Il y aura donc discussion et controverse au sein de l'Eglise anglicane, même parmi les Anglo-catholiques, et la tâche des évêques anglicans ne sera pas aisée dans ces nouvelles tentatives d'union. C'est leur affaire et non pas la nôtre.

Les catholiques peuvent avoir des opinions différentes sur l'avenir de ces tentatives nouvelles. Mais ils n'ont pas le droit, évidemment, parce qu'ils les croiraient vouées à l'insuccès, de contribuer à les faire échouer. Ils doivent, au contraire, les favoriser de tout leur pouvoir. Ils imiteront ainsi l'illustre archevêque qui a accueilli avec tant de bienveillance et de charité Lord Halifax : le cardinal Mercier. Et ils seconderont les efforts du Souverain Pasteur Pie XI, fidèle interprète de la volonté du Christ dans l'œuvre incomparable de l'union des Eglises.

F. PORTAL.

Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum, édit. 1911, n° 1827.)

On lit au ch. IV de la même Constitution : « [...] Le Pontife romain parlant *ex cathedra* jouit de l'infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu munir son Eglise en vue des définitions doctrinales touchant la foi et la morale ; ces définitions du Pontife romain sont donc irréformables de soi et non en vertu du consentement de l'Eglise. » (*Op. cit.*, n° 1839.) (Note de la *D. C.*)

(1) Sur cette question des ordinations anglicanes, cf. dans notre revue d'avant-guerre *les Questions Actuelles*, t. 26, pp. 223-224 : Lettre du card. RAMPOLLA, secrét. d'Etat, (19. 9. 94) à M. Portal, Lazariste, à l'occasion de son livre sur *les Ordinations anglicanes* ; — t. 26, pp. 66-68 : Lettre sur l'invalidité des ordinations anglicanes, par le card. VAUGHAN, archev. de Westminster (2. 10. 94) ; — t. 34, pp. 108-113 : Mémoire envoyé à Rome : l'Eglise anglicane n'a aucun doute sur la validité, vœu pour qu'elles ne soient pas condamnées par Rome, désirs d'union, efforts du Pape pour l'union, par GLADSTONE (mai 96) ; — t. 35, pp. 258-279 : Encyclique *Apostolicae curae* de S. S. LÉON XIII (13. 9. 96) (texte lat. et trad. fr.) déclarant invalides les ordinations anglicanes pour défaut de forme et d'intention ; — t. 35, pp. 302-305 : Portée dogmatique de l'Encyclique *Apostolicae curae*, son influence sur le mouvement d'union (*Rev. Anglo-romaine*, sept. 96) ; — t. 36, pp. 35-39 : L'Encyclique *Apostolicae curae*, historique de la question des ordinations, l'efficacité des Ordres anglicans, par le card. VAUGHAN ; — t. 38, pp. 250-255, 272-279, 290-304 : Réponse à l'Encyclique *Apostolicae curae* défendant la validité des ordinations, par les archev. anglicans de Cantorbéry et d'York (19. 2. 97) ; — t. 39, pp. 146-152, 183-187 : Résumé de la réfutation de la lettre des archev. de Cantorbéry et d'York (*Civ. Catt.*, 97) ; — t. 40, pp. 66-83, Discussion entre le P. Ragey, Mariste, et l'*Univers*, à la suite de l'Encyclique *Apostolicae curae*. (Note de la *D. C.*)

(2) Enc. *Ubi arcano Dei* (*D. C.*, t. 9, col. 67-87).

Catholiques anglicans et Catholiques romains (1)

« Catholicism and Roman Catholicism » de M. Gore, évêque anglican (2)

A l'occasion d'une rencontre récente où — sous la présidence d'un Cardinal — quelques Anglicans ont accepté de s'entretenir avec des catholiques des possibilités de rapprochement entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise Romaine, on m'a fait le grand honneur de me demander d'examiner la brochure du savant évêque anglican Charles Gore, inti-

(1) Article de Mgr BATIFFOL (*R. des Jeunes*, 10. 4. 23).
(2) Sous-titres ajoutés par la *Documentation Catholique*

tulée *Catholicism and Roman Catholicism, three addresses delivered in Grosvenor Chapel in Advent 1922* (London, Mowbray, 1923).

Cette brochure, en effet, offrait une base de discussion, en déterminant avec netteté la position de l'Anglicanisme vis-à-vis de l'Eglise Romaine en même temps que du protestantisme (continental), et présentait avec clarté et modération les griefs que l'on nous oppose.

M. Gore, naguère encore évêque d'Oxford et aujourd'hui retiré à Londres pour ne plus s'occuper que de doctrine, est un « *Oxfordman* » dont la personnalité attire à elle en Angleterre une vive sympathie (1). L'anglicanisme a une droite, une gauche, un tiers parti : M. Gore appartient à la droite, par l'intégrité relative de sa dogmatique, par son « catholicisme », au sens où ce terme est revenu en honneur dans l'Eglise d'Angleterre depuis le « mouvement d'Oxford », mais il n'appartient pas à l'extrême droite, dont on connaît l'attrait qu'elle a pour les pratiques romaines, et il a eu à maintes reprises l'occasion de dire avec une parfaite netteté que le chemin qu'il suit ne mène pas à Rome (2). Il le redit dans la présente brochure, dont la première ligne est consacrée à excuser l'auteur de ne traiter que de l'impossibilité de reconnaître dans l'Eglise Romaine toute l'Eglise. Et cela, ajoute-t-il aussitôt, ne représente pas *on the whole* [en son intégralité] le sentiment que j'éprouve pour l'Eglise Romaine ou que je désirerais que les autres éprouvent. Le sujet traité ne fournit pas, en effet, l'opportunité de parler « de ses grandeurs, de ses beautés, de ses gloires, et j'espère que mes amis catholiques romains s'en souviendront et me pardonneront ».

M. Gore peut compter que ses amis catholiques romains lui rendront justice, et que la respectueuse sympathie qu'ils professent pour sa personne ne demande qu'à lui rester fidèle, même en discutant sa pensée, que l'on sait si élevée et si loyale.

Points de doctrine communs

Le caractère de « société visible » reconnu à l'Église

Le mot *catholicisme* désigne la conception selon laquelle le christianisme n'est pas regardé simplement comme une doctrine de salut individuel et assuré par l'œuvre intérieure de l'Esprit, mais comme une société visible et organisée.

Pour M. Gore, le peuple de Dieu est l'antécédent de l'Eglise : cette perspective est celle de la parabole des vignerons (*Marc.* XII, 1-12), où les « autres », à qui le propriétaire de la vigne donne sa vigne quand il la reprend aux mauvais vignerons, sont les apôtres, assure M. Gore (3). Plus sûrement, la grande déclaration faite par le Sauveur à Pierre (*Mat.* XVI, 17-19) nous révèle que le Maître, « qui ailleurs témoigne du sens profond du besoin d'un solide fondement pour un édifice spirituel », est déterminé à « trouver ce fondement (pour son Eglise) dans des hommes, non dans des documents », et conduit à désigner Pierre comme « quelque chose sur quoi il peut bâtir ». Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, « c'est-à-dire mon Israël, l'Israël du Messie maintenant reconnu, et cet Israël sera, comme les prophètes l'ont toujours prédit, indestructible ». Pierre sera un jour l'intendant de la divine demeure, le Sauveur le lui annonce dans les mêmes termes qu'Isaïe annonçant à Eliacim (*Is.* XXII, 22) qu'il mettra sur son épaule la clé de la maison de David (1).

Je ne regrette qu'une chose dans cette genèse de l'Eglise visible, si bien décrite par M. Gore, c'est qu'il suppose les apôtres investis par le Sauveur des mêmes pouvoirs et de la même fonction que Pierre : Eliacim est seul chef de la maison du roi Ezéchias, que je sache (2).

Ce trait mis à part, M. Gore a toute raison de dire que « quiconque étudie le Nouveau Testament avec des yeux frais ne pourra douter que, après la Pentecôte, il n'y a aucune distinction entre être membre du Christ et être membre de l'Eglise ». Ainsi, saint Paul ne donne nulle part à croire qu'il y a une foi qui justifie en dehors du baptême, et que le baptême n'est pas baptême dans le Christ et aussi bien dans son corps, l'Eglise. Pas trace de *discipleship* sans *membership :* du moment que l'on devient chrétien, on est incorporé à une communauté, avec les obligations que pareille incorporation implique. Une nouvelle alliance s'inaugure, conclue non point entre Dieu et les individus, mais entre Dieu et une Eglise visible (3).

La foi, les sacrements, la hiérarchie : moyens de réaliser son unité.

Une lacune du Dr Gore.

Voici un autre point de doctrine sur lequel nous sommes en plein accord avec M. Gore. Cette Eglise visible réalise son unité, primitivement, par sa foi, foi commune à tous ses membres, foi qui a pour source l'Ancien Testament expliqué par le Nouveau, et le Nouveau supposant une autorité préalable qui est « la tradition », c'est-à-dire l'enseignement des apôtres et le « dépôt » qu'ils transmettent. Cette Eglise réalise son unité, secondement, par des sacre-

(1) Voyez le souvenir qu'a gardé de lui F.-J. KINSMAN, *Salve Mater* (1920), pp. 30-32. On sait que M. Kinsman, naguère évêque (*Episcopal Church*) de Delaware aux Etats-Unis et historien distingué, a rejoint l'Eglise Romaine : son livre *Salve Mater* est le récit de son retour. (Toutes les notes, sauf indication contraire, sont de l'auteur.) — A [illegible] du Dr Kinsman, voir dans la *Documentation Catho-* [illegible] t. 3, pp. 21-22, l'annonce de sa conversion. (Note de la *D. C.*)

(2) Je pense à ses *Roman catholic claims*, 11e édit. (1920). [illegible] p. 28 [illegible] : « La vigne sera donnée à d'autres, dont on ne peut dire s'ils figurent les Apôtres, comme nouveaux chefs d'Israël, [illegible] »

(1) Il est très curieux de rapprocher cet exposé de C. Gore du mémoire de F. KATTENBUSCH, *Der Quellort der Kirchenidee*, publié dans le *Festgabe* (1921), que ses amis ont dédié à A. Harnack pour son 70e anniversaire. Kattenbusch se demande où a jailli l'idée d'Eglise, et il la rattache à la scène de Césarée de Philippe, où le Sauveur fait à Pierre la déclaration que l'on sait. Non seulement Kattenbusch défend l'authenticité de la déclaration à l'encontre de Harnack, qui veut y voir une interpolation romaine du début du IIe siècle, mais encore Kattenbusch y découvre le dessein que le Christ manifeste d'assurer après sa mort, qu'il sait prochaine, la cohésion et la fidélité de ses apôtres sous le nom d'Eglise, d'Eglise bâtie sur Pierre. (*Op. cit.*, p. 166.)

(2) Sur la situation unique de Pierre entre les douze, voyez encore KATTENBUSCH, pp. 167-168, note importante.

(3) Kattenbusch arrive à une conclusion analogue. L'Eglise, annoncée à Césarée de Philippe, est inaugurée à la dernière cène : « La dernière cène, écrit-il, est l'acte de fondation de l'Eglise » (p. 169). Et il dira en terminant : « L'Eglise réellement, dès le commencement, d'après le sens donné par Jésus à sa propre et plus profonde volonté, est à la fois la *societas fidei et spiritus sancti in cordibus* et aussi une spécifique *societas externarum rerum ac rituum* » (p. 172). Que nous voilà loin de l'Eglise sans corps !

ments : le baptême (qui inclut la confirmation par l'imposition des mains), la communion au corps et au sang du Christ, la pénitence, c'est-à-dire une discipline d'autorité en vertu de laquelle les membres indignes sont rejetés de la communion et sont absous et récupérés quand ils ont satisfait. Les sacrements sont les symboles efficaces d'une grâce intérieure et individuelle, mais ils sont aussi des signes sociaux, et ils corroborent le caractère de l'Eglise, qui est d'être une société visible. Troisièmement, l'Eglise est hiérarchique, hiérarchique dans la personne des apôtres et de leurs aides, hiérarchique dans la personne des successeurs que les apôtres se donnent à différents degrés, avec l'imposition des mains comme sacrement d'investiture. Etre membre de l'Eglise, c'est partager sa foi, persévérer dans sa *societas sacramentorum*, se soumettre à sa hiérarchie.

L'erreur du protestantisme d'autrefois est d'avoir voulu que l'Eglise fût seulement une *societas sanctorum*, société indépendante de tout établissement extérieur, saints dont rien ne révélerait ici-bas la sainteté : cette conception de l'Eglise n'est pas scripturaire, dit fortement et justement M. Gore.

En étant d'accord avec M. Gore sur les considérations qui précèdent, signalons-lui une lacune. L'Eglise qu'il décrit est l'Eglise locale : c'est l'Eglise d'Antioche, c'est l'Eglise d'Ephèse, c'est l'Eglise de Corinthe..., chacune d'elles réalisant pour ses membres l'unité de foi, la *communio sacramentorum*, l'ordre hiérarchique. En fait, ces Eglises locales ne laissaient pas d'être unies les unes aux autres : il y avait entre elles circulation de l'unité, unité qu'elles étaient toutes ensemble, unité visible comme elles, et qui constituait ce qu'elles nommaient précisément du nom de *catholicisme*. Le catholicisme des Eglises de l'âge apostolique n'était pas dans leur charité réciproque seulement, dans les devoirs qu'elles pratiquaient de l'hospitalité, de l'aumône, ou même de la monition fraternelle ; il n'était pas seulement dans les nouvelles qu'elles se donnaient les unes aux autres et qui faisaient, par exemple, que la foi des chrétiens de Rome était célèbre dans le monde entier (*Rom.* I, 8) ; il y avait entre ces Eglises du monde entier une communion analogue à la communion qui unissait entre eux les membres de chacune d'elles, et le catholicisme, avant que le mot lui-même apparût (il est prononcé pour la première fois par saint Ignace d'Antioche), était la communion des Eglises. Le Symbole ne dit pas que nous croyons aux saintes Eglises catholiques, mais à la sainte Eglise catholique.

Et de même que, en chaque Eglise, une autorité était constituée, ainsi était-il logique et nécessaire qu'une autorité se fît sentir qui veillât sur la communion des Eglises. Là est l'intérêt du « décret des apôtres » (*Act.* XV, 22-29) adressé « aux frères à Antioche, en Syrie, en Cilicie », ou de « la sollicitude de toutes les Eglises » (*II Cor.* XI, 28) que porte saint Paul au moins dans les limites de son apostolat, premiers linéaments saisissables d'une organisation de l'unité catholique.

Faisons abstraction un instant de ce que M. Gore n'a pas considéré, ne retenons que ce qu'il considère, mais disons avec lui que, telle étant la perspective où se révèle à nous le christianisme de l'âge apostolique, la Réforme protestante, quand elle entreprit d'établir sur des bases nouvelles ce qu'elle imaginait être la pure Église, « fit violence aux principes fondamentaux du catholicisme tels qu'ils s'étaient affirmés depuis le commencement ». Que le protestantisme ait porté des fruits, que l'Esprit-Saint ne lui ait pas refusé sa présence et son aide, M. Gore se sent pressé de le déclarer, et il nous demande au moins de ne pas méconnaître la validité du baptême des hérétiques, ce que nous serions mal venus à lui refuser. Dans sa générosité, M. Gore honore les fruits de l'Esprit même chez les Quakers (*Society of Friends*), qui ne connaissent pas le baptême. Mais il ne peut pas ne pas reprocher au protestantisme (continental) d'avoir déçu le monde : il a été, écrit-il, *a profound disappointment*, et, depuis qu'il a perdu la foi au Livre infaillible, il n'a plus été qu'instabilité, faiblesse et continuelle désintégration. M. Gore n'oublie qu'une chose, qui est que le protestantisme évolué que nous avons sous nos yeux a parfaitement conscience de son évolution (1) et n'a nulle envie de redevenir un catholicisme, pas même le catholicisme que lui proposerait M. Gore.

Car M. Gore propose aux protestants, comme le seul moyen sortable de réintégrer l'unité primitive, de se rallier au « *scriptural Catholicism* » de l'Eglise d'Angleterre, comme au seul qui « a maintenu les éléments essentiels du catholicisme, symboles, sacrements, succession apostolique ». Le troisième de ses discours, où il s'applique à dire pourquoi le protestantisme répugne à l'idée qu'il a de l'Eglise, n'a pas d'autre conclusion et nous n'en attendions pas d'autre.

Nous aurions mauvaise grâce à prendre acte des critiques que lui inspire sa propre Eglise, et nous n'avons pas envie de controverser avec lui sur les mérites qu'il relève en elle ; nous constatons seulement que, de son propre aveu, il est autour de lui « des personnes sur qui l'ordre majestueux et l'unité de pratiques de l'Eglise romaine exercent une fascination presque irrésistible, par contraste avec les désordres » de l'Eglise d'Angleterre. Et, sans doute pour combattre cette fascination, M. Gore a consacré tout son second discours à dire ce qu'il reproche à l'Eglise romaine. C'est pour nous la partie capitale de son exposé et qui appelle, pour notre instruction, un examen très attentif.

Les griefs de l'anglicanisme contre l'Eglise romaine

L'impérialisme de l'Église de Rome.

J'examinerai d'abord quelques considérations de M. Gore qui servent d'introduction à son second entretien. Ecoutons-le.

Dans l'histoire de ce qu'est devenu le catholicisme primitif à travers les âges, le développement de l'Eglise romaine tient la plus large place, et la caractéristique de ce développement est l'impérialisme, que l'Eglise romaine doit à l'Empire romain, dont elle a pris la place.

Ce disant, M. Gore n'est pas le premier à vouloir faire du catholicisme romain la suite de l'Empire romain (2), et assurément nous ne nierons pas que dans l'action séculaire de l'Eglise romaine il n'y ait eu, à l'état latent, quelque chose du génie de continuité et d'ordre de la vieille Rome, et dans la dévotion témoignée à l'Eglise romaine par les Eglises du monde ancien ou barbare un sentiment qui s'adressait pour une part à la « Ville Eternelle », plus tard à la « Romanité ». Ce sont là des impondérables dont il faut tenir compte, sans croire qu'ils suffisent à tout expliquer. Le catholicisme est devenu à la fin du IVe siècle la religion de l'Empire romain : il réalisait une unité qui était adéquate, si l'on veut,

(1) Voyez W. Bousset, *The faith of a modern Protestant* (1909), traduit de l'allemand par F.-B. Low.

(2) Thème cher à A. Harnack, par exemple : *Essence du christianisme* (1902), p. 265.

à l'Empire romain, mais dans un autre plan, et M. Gore ne voudrait pas dire que l'idée d'unité dans l'Eglise est une idée empruntée au système politique de Rome.

Qu'est-ce que l'impérialisme ? C'est la politique d'un Etat qui, en possession d'une hégémonie de fait, travaille à l'imposer de proche en proche et donc à confisquer l'autonomie des Etats rivaux. Je nie que les indices relevés par M. Gore soient précisément des indices d'impérialisme.

Ainsi, pour M. Gore, l'impérialisme de l'Eglise romaine est, pour une part, révélé par Boniface VIII dans la bulle *Unam sanctam*, en 1302, où on lit (je me tiens à la traduction de M. Gore) : « Nous déclarons, affirmons, définissons et prononçons qu'il est absolument de nécessité de salut pour toute créature humaine d'être soumise au Pontife romain. » Acceptons cette traduction.

Nous aurions souhaité voir M. Gore rappeler que la soumission réclamée par Boniface VIII est ici en fonction de l'indépendance et de la suprématie de la puissance spirituelle sur la puissance temporelle, du *sacerdotium* sur le *regnum*, la puissance spirituelle étant exercée par le Pontife romain. Le principe de la suprématie du sacerdoce, abstraction faite des applications politiques que les Papes et leurs canonistes du XIe au XIVe siècles voulaient en tirer, est un principe que le catholicisme romain a toujours défendu et défend encore : plût à Dieu que toutes les Eglises l'eussent défendu aussi fermement et aussi persévéramment (1). Mais ce principe n'est pas l'impérialisme.

L'impérialisme de l'Eglise romaine serait exprimé, d'autre part, dans le canon du concile du Vatican où il est déclaré que les « définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise ». Cela signifie, dit M. Gore, que « l'Eglise romaine est toute l'Eglise et l'infaillible Eglise », et, ajoute-t-il, sans contester la grandeur ou la gloire de l'Eglise romaine, « je veux montrer simplement pourquoi nous repoussons sa prétention d'être toute l'Eglise catholique et par elle-même le siège de l'infaillibilité ». Et cela non plus n'est pas de l'impérialisme. Mais il faut insister.

M. Gore a certes bien raison de dire que l'Eglise romaine n'est pas toute l'Eglise catholique. Il est, en effet, de théologie élémentaire que, l'inerrance de l'Eglise étant posée en principe préalable, le sujet de cette infaillibilité n'est pas le Pape seul, mais est constitué aussi bien soit par les évêques dispersés à travers le monde, soit par les évêques réunis en concile œcuménique. Pour nous, catholiques romains, la prérogative propre à l'évêque de Rome ne supprime pas la prérogative des conciles [illegible] erreurs du concile de Constance et du concile de Bâle, en réaction contre les tendances de la déclaration du clergé français de 1682, les théologiens romains ont insisté presque unilatéralement sur l'infaillibilité du Pape, et la constitution *Pastor aeternus* [illegible] soin de noter que la juridiction universelle qui appartient au Pape ne saurait nuire « au pouvoir ordinaire et immédiat de la juridiction épiscopale » (1). Mais pour autant la doctrine n'est pas abolie qui reconnaît soit aux évêques dispersés, soit aux conciles œcuméniques, leur infaillibilité. Par deux fois même, la constitution *Pastor aeternus* énonce que ses définitions sont promulguées par le Pape « *sacro approbante Concilio* », et elle rappelle que les Pontifes romains n'ont procédé à des définitions dans le passé qu'en concile œcuménique ou après avoir vérifié le sentiment de l'Eglise disséminée dans le monde, « *convocatis oecumenicis Conciliis aut explorata Ecclesiae per orbem dispersae sententia* ». Ignore-t-on le dessein du pape Pie XI de rouvrir le concile œcuménique suspendu du Vatican ?

Ces observations sont préliminaires à la thèse propre de M. Gore, dont je vais examiner le premier argument.

La primauté de saint Pierre n'a pas de fondement scripturaire.

Il consiste à dire que, « si nous lisons le Nouveau Testament comme un tout, nous voyons que

---

[illegible] mains de l'Etat, et donne le spectacle d'une indiscipline qui la discrédite, maintenant que l'Etat est indifférent ou [illegible] en matière de religion. Cf. HARNACK, *Essence du* [illegible]*stianisme*, p. 261 : « (L'Eglise Romaine) a maintenu en Occident l'idée de l'indépendance de la religion et de [illegible] contre les tendances de l'Etat à dominer sur le [illegible] spirituel... C'est un motif de reconnaissance que [illegible] avons à l'égard de l'Eglise Romaine. »

(1) Il y a là un semblant de conflit que je ne vois nulle part bien traité. Voyez cependant M. D'HERBIGNY, *Theologica de Ecclesia*, t. II (1921), p. 296. (Note de l'auteur.)

La *D. C.* étant lue non seulement par des ecclésiastiques mais aussi par de nombreux laïques, il n'est peut-être pas superflu de résumer ici brièvement l'enseignement commun des théologiens sur l'infaillibilité du Souverain Pontife d'une part, et, de l'autre, sur celle des Evêques à l'état dispersé ou réunis en concile.

1° Le Souverain Pontife, parlant *ex cathedra*, est infaillible quand il définit la doctrine touchant la foi ou la morale ; ses définitions sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise. (Vérité de foi, définie par le Concile du Vatican, Sess. IV, Chap. 4, Const. *De Ecclesia Christi* : TANQUEREY, *De Ecclesia*, édit. 1914, n° 742.)

2° *a*) Les évêques dispersés par tout l'univers, mais formant un corps moral avec le Souverain Pontife, sont infaillibles quand ils enseignent la doctrine du Christ. Ils constituent ce que le Concile du Vatican appelle « le magistère ordinaire et universel de l'Eglise ». Il faut croire, de foi divine et catholique, ce que ce « magistère » enseigne comme révélé (Conc. Vat., sess. III, ch. 3, Const. *De fide cath.* : TANQUEREY, *op. cit.*, n° 882).

b) Les évêques réunis en concile général ou œcuménique sous la présidence du Pape ou de son délégué, sont infaillibles quand ils définissent la doctrine touchant la foi ou la morale. Vérité qui est de foi au moins implicitement. (TANQUEREY, n° 890.)

On comprend dès lors la réponse à la question : Le concile est-il au-dessus du Pape ? Si par « concile » on entend le corps des Evêques sans le Pape, le concile est évidemment inférieur au Pape : c'est un corps sans tête : si par « concile » on entend le corps des Evêques unis au Pape et que l'on demande : Le Pape uni aux Evêques est-il supérieur au Pape seul ? Il faut encore répondre *non*, car l'autorité du Pape est souveraine ; le Souverain Pontife étant infaillible dans son enseignement et jouissant d'un pouvoir absolument universel de gouvernement, la présence des évêques ne lui donne pas une autorité plus grande. On peut dire seulement que les décisions prises en concile œcuménique présidé par le Souverain Pontife sont infaillibles à un double titre, mais il n'y a pas de degré dans l'infaillibilité. (TANQUEREY, op. cit., [illegible])

Il ne faudrait pourtant pas conclure que, dans le concile œcuménique, les évêques sont de simples conseillers du Pape. Ce sont de véritables juges : « En vertu de la juridiction qui leur est concédée, dans les causes de foi, dans les affaires de discipline ecclésiastique, dans les lois à élaborer, dans les jugements à porter et dans [illegible] donc en tant que « définiteurs » (*definientes*) qu'ils souscrivent aux décrets conciliaires ». (WERNZ, cité par TAN[illegible] *[illegible]mentation Catholique*.)

l'idée de quelque autorité officielle donnée à Pierre au-dessus de ce qui était donné à tous les apôtres, n'est supportée par rien ».

M. Gore se montre ici d'un radicalisme qui contraste avec son caractère et la modération ordinaire de sa pensée. Je comprendrais qu'il exploitât la difficulté particulière que nous avons à démontrer que la fonction exercée par Pierre dans le collège apostolique est une fonction qui pouvait et devait être héritée par l'évêque de Rome dans l'Eglise.

Réponse.

M. Harnack lui-même opposé à M. Gore.

Mais cette fonction même, en tant qu'exercée par Pierre, est indéniable pour tout historien qui se défend contre les préventions protestantes. Je citerai à l'appui, simplement, ces lignes de M. Harnack : « Les exégètes et les historiens protestants sont enclins à sous-estimer la place de Pierre parmi les apôtres et dans la communauté primitive. (En réalité), déjà du vivant de Jésus il est, à titre de porte-parole et de *primus*, à la tête (des apôtres), et comme la perspective messianique n'admettrait pas de *primus* entre les douze, il faut que cette prééminence s'explique par les qualités personnelles de Pierre et le fait que Jésus les a reconnues. » Remarquons que c'est bien là le moins que l'on puisse dire, et je préférerais que M. Harnack nous parle d'une désignation formelle par Jésus, non d'une acceptation (*Anerkennung*), mais passons. M. Harnack poursuit en disant que cette position de Pierre dut être sauvegardée et fortifiée par le fait que Pierre fut le premier à qui se montra le Christ ressuscité. Sans doute, ensuite, la place occupée par Jacques menaça celle de Pierre, mais « pour les chrétiens de la gentilité rien ne fut changé ». Dans « les cercles palestiniens d'où l'évangile de Mathieu est sorti, on racontait que Jésus avait déclaré formellement bâtir son Eglise sur Pierre ; dans le cercle johannique, on racontait que le Christ ressuscité lui avait confié la conduite de son troupeau » ; et personne ne contestait que « ceux qui propageaient ces récits pensassent à une réelle primauté de Pierre dans la charge des âmes ». M. Harnack ajoute que Pierre n'était plus vivant quand ces déclarations le concernant se répandirent (cette assertion du critique berlinois appellerait plus d'une réserve), il ajoute aussi, et ceci répond droit à M. Gore : « Si les épîtres paulines et les autres sources ne connaissent rien de ce *Seelsorgeprimat* (primauté de charge d'âmes), elles n'en relèvent pas moins le prestige de Pierre et son action. » (1)

Le témoignage de saint Paul.

On peut dire davantage.

Un des nôtres, le P. Prat, a mis en lumière ce fait que « toutes les fondations de Paul relevaient directement de lui », et que « sur lui seul pesait vraiment la sollicitude de toutes les Eglises » (*II Cor.* XI, 28) par lui établies (2). Ni à Corinthe ni ailleurs, l'Apôtre « n'admet d'autorité capable de tenir la sienne en échec » (3). C'est là, du moins, un trait incontestable du caractère et de la méthode de l'Apôtre. Mais, en fait, les Eglises par lui établies ne se sont pas tenues à cette volonté, si fortement que saint Paul l'ait exprimée : elles ont accueilli d'autres missionnaires, et nous savons avec quelle vigueur saint Paul a eu parfois l'occasion de les combattre, ainsi dans l'épître aux Galates. Or, à Corinthe, la communauté a accueilli Apollos : tout aussitôt les fidèles ont été divisés, les uns se réclamant de Paul, les autres d'Apollos, et d'autres encore se réclamant du Christ, ce qui était une façon de se rattacher à une autorité plus haute qu'Apollos ou que Paul. Il est cependant une autorité qu'on invoque aussi, et cette autorité est celle de Céphas. Remarquez l'ordre dans lequel Paul range ces autorités, en commençant par la sienne, en nommant celle du Christ la dernière, progression certainement intentionnelle : « Il m'a été rapporté par ceux de Chloë qu'il y a des dissensions entre vous, chacun de vous disant : Moi je suis à Paul ! Et moi à Apollos ! Et moi à Céphas ! Et moi au Christ ! » (*I Cor.* I, 12). L'apôtre Pierre est-il venu à Corinthe ? Jamais jusque-là (1). Il y est donc connu, conclurons-nous, connu comme une autorité que l'on met au-dessus de celle de Paul et d'Apollos, autorité qui n'en a, sur terre, aucune autre plus haute qu'elle, puisque l'on ne peut après Pierre que se réclamer du Christ.

Paul, en écrivant aux Corinthiens, s'applique à leur faire entendre que soit Paul, soit Apollos, soit Céphas, ne sont que des serviteurs des serviteurs de Dieu, et que tous, apôtres et fidèles, sont au Christ, comme le Christ est à Dieu (*I Cor.* III, 21-23). Il ne conteste pas pour autant le privilège que Pierre a d'avoir été le premier à qui le Christ ressuscité s'est montré (XV, 5) ; il met certainement Pierre au-dessus des autres apôtres, au-dessus des « Frères du Seigneur » (IX, 5) (2). Il n'a pas un mot pour rabaisser l'autorité que lui reconnaissent les Corinthiens qui se réclament de lui comme de l'autorité vivante.

Avant même le schisme, l'Église grecque n'a jamais admis l'autorité des Papes.

Le second argument de M. Gore pour rejeter le catholicisme romain, revient à dire que l'histoire ancienne de l'Eglise nous fait connaître des Eglises qui coexistent et qui ont chacune des caractéristiques différentes : il y a l'Eglise qui parle grec, il y a une Eglise qui parle syriaque, il y a l'Eglise d'Afrique, il y a l'Eglise de Rome, il y a l'Eglise celtique, et, en partie à cause de ces différences, de très bonne heure l'unité se maintenait difficilement entre ces Eglises. Dans les temps primitifs, M. Gore veut que la part la plus grande de notre gratitude aille à l'Eglise de langue grecque, à qui nous devons notre terminologie théologique et notre intelligence du Nouveau Testament. Plus tard, l'Eglise d'Afrique fut anéantie, l'Eglise syriaque fut perdue de vue, l'Eglise celtique fut romanisée, et il ne resta plus en face l'une de l'autre que Rome et Constantinople, rivales d'ambition, dont l'antagonisme aboutira au schisme, la responsabilité en devant être partagée entre les deux Eglises également. M. Gore se demande donc : « En se séparant du Siège de Rome, en 1054, l'Eglise d'Orient a-t-elle, concernant l'autorité de saint Pierre considérée comme se perpétuant dans l'Eglise Romaine abandonné quelque chose qui ait été de son credo à quelque époque que ce soit ? La réponse est Non. Le catholicisme grec n'a pas connu une telle doctrine. »

---

(1) A. HARNACK, *Entstehung und Entwickelung der Kirchenverfassung* (1910), p. 6. Dans le même sens, C. WEIZSAECKER, *Das apostolische Zeitalter* (1920), pp. 465 et 467 ; KATTENBUSCH, *op. cit.*, p. 168.

(2) F. PRAT, *Théologie de saint Paul*, t. II (1912), p. 429.

(3) *Ibid.*, p. 432.

(1) WEIZSAECKER, p. 275.

(2) *Ibid.*, p. 276.

Réponse.

L'objection, basée sur un livre de Mgr Duchesne, est réfutée par un autre ouvrage du même auteur.

M. Gore appuie cet argument sur deux preuves, dont la première est prise à une page de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, t. II, pp. 659-661, de Mgr Duchesne. Il est habile de se servir du témoignage d'un historien catholique romain contre le catholicisme romain, mais ce témoignage est-il si probant que le pense M. Gore? Mgr Duchesne a voulu expliquer dans cette page comment l'autorité du prince chrétien s'est installée dans le catholicisme. La religion chrétienne, au IVe siècle, dit-il, devint la religion de l'empereur, non seulement en ce sens qu'elle était professée par lui, mais « en ce sens qu'elle était dirigée par lui ». Et cette évolution s'est produite parce que « la Papauté, telle que l'Occident la connut plus tard, était encore à naître ». En d'autres termes, il n'y avait pas, dans l'Eglise du IVe siècle, « une autorité centrale, reconnue et agissante ».

Assurément, parler de Papauté à propos de siècles où ce nom même de *Papatus* était inconnu, serait un anachronisme : ne cherchons pas au IVe siècle un cardinal Deusdedit et son *Dictatus Papae*. Mais est-on autorisé à dire qu'il n'existait pas dans le catholicisme du temps de Théodose une Eglise qui était une autorité normative, reconnue et consultée? L'Eglise Romaine n'était-elle pas l'Eglise à la communion de laquelle il fallait appartenir pour être sûr d'appartenir à la *Catholica?* L'Eglise qui seule au monde prétendait avoir la sollicitude de toutes les Eglises? L'Eglise qui croyait pouvoir accueillir les évêques que des conciles orientaux avaient déposés, se prononcer sur leurs causes, les renvoyer en Orient innocentés et confirmés? L'Eglise à qui les Orientaux demandaient, comme au temps de saint Basile, qu'elle prononçât pour eux sur la doctrine et sur les personnes?

La politique de Constantin à la fin de son règne, la politique ensuite de Constance II et de Valens, a brouillé ce jeu normal et voulu imposer au catholicisme un césaropapisme contre lequel le catholicisme d'un saint Athanase, d'un saint Hilaire, fut une protestation éclatante. Ce césaropapisme était lui-même le produit de l'Arianisme, en quête de réviser le *Nicaenum!* L'Orient reviendra à la foi de Nicée, au temps de Théodose, mais il ne se débarrassera jamais du césaropapisme, qui, atténué ou virulent, empoisonnera le catholicisme grec.

Pendant ce temps, le catholicisme occidental resserrait les liens qui le rattachaient à Rome : saint Ambroise le fixait dans la doctrine de l'indépendance et de la suprématie du sacerdoce. Le catholicisme grec et le catholicisme occidental tendaient à s'opposer comme deux mentalités et comme deux politiques. L'Eglise Romaine sentit le péril de cette [illegible]iation, et dès lors elle agit dans le dessein de raffermer l'unité par la primauté, deux valeurs qu'elle savait bien qu'elles appartenaient au passé du catholicisme.

[illegible] que la page de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Duchesne aurait gagné à être rapprochée de tel ou tel chapitre de son [illegible] *Eglises séparées* (1896). M. Gore aurait pu y lire [illegible]mment le résumé de l'histoire de la primauté romaine aux trois premiers siècles (p. 155) :

« [illegible], toutes les Eglises du monde entier, depuis l'Arabie, l'Osrhoène, la Cappadoce, jusqu'aux extrémités de l'Occident, sentaient en toutes choses, dans la foi, dans la discipline, dans le gouvernement, dans le rituel, dans les œuvres de charité, l'incessante action de l'Eglise Romaine. Elle était partout connue, comme dit saint Irénée, partout présente, partout respectée, partout suivie dans sa direction. En face d'elle nulle concurrence, nulle rivalité. Personne n'a l'idée de se mettre sur le même pied qu'elle. Plus tard, il y aura des patriarcats et autres primaties locales. C'est à peine si, dans le cours du IIIe siècle, on en voit se dessiner les premiers linéaments, plus ou moins vagues. Au-dessus de ces organismes en voie de formation, comme au-dessus de l'ensemble des Eglises isolées, s'élève l'Eglise Romaine dans sa majesté souveraine, l'Eglise Romaine représentée par ses évêques, dont la longue série se rattache aux deux coryphées du chœur apostolique ; qui se sent, qui se dit, qui est considérée par tout le monde comme le centre et l'organe de l'unité. »

Voilà ce qu'était le passé de la primauté romaine. Il s'oblitère dans les épreuves de la persécution de Dioclétien ; il est tenu en médiocre considération par Constantin ; mais, quand l'épiscopat de cour qui se forme autour de Constance II manifeste contre cette primauté par la lettre insolente qu'adressent en 340, au pape Jules, Eusèbe de Nicomédie et son concile d'Antioche, Rome répond au nom de son propre concile pour revendiquer les droits de la primauté, à commencer par le droit d'accueillir l'appel de saint Athanase, et nous avons cette lettre fameuse du pape Jules, où, disait Tillemont, la vérité est défendue avec une vigueur digne du chef des évêques. Après une lettre pareille, et sans parler du concile de Sardique, qui en 343 ne fera que la confirmer, peut-on dire que l'Eglise du IVe siècle n'a pas connu une primauté agissante? (1)

La véritable histoire du 28e canon du concile de Chalcédoine (451).

M. Gore a une autre preuve à faire valoir.

Les Orientaux, assure-t-il, quand ils avaient besoin du secours de Rome s'appliquaient à se concilier le Pape en usant d'un langage qu'ils savaient devoir lui plaire ; jamais cependant la Papauté telle que l'a acceptée l'Occident n'a été reconnue par le catholicisme grec. Les grands conciles grecs, en effet, se sont persévéramment tenus à n'attribuer au Pape et à son siège rien de plus qu'une préséance d'honneur, qu'ils rattachaient à la dignité historique de la vieille Rome.

Les Orientaux, répondrons-nous, ont toujours eu un sens défaillant de l'unité de l'Eglise. Ils étaient dominés par la volonté de ne pas soumettre l'Orient à l'Occident, volonté que le Basileus avait le plus souvent intérêt politique à soutenir. Ils mettaient les points de controverse dogmatique trop facilement au-dessous de tout, et se résignaient au schisme avec une facilité pitoyable. « Depuis l'avènement de Constantin à l'Empire d'Orient (323) jusqu'au septième concile œcuménique (787), c'est-à-dire pendant une durée de 464 ans, je ne compte pas moins de 203 années où l'épiscopat oriental fut et demeura en schisme avec le Siège apostolique. » (2) Et si M. Gore, comme je l'imagine, n'admet la légitimité ni du schisme issu de l'arianisme, ni du schisme issu de la condamnation de Chrysostome, ni du schisme d'Acace, ni du schisme à propos du monothélisme, ni du schisme à propos des images, comment peut-il tirer quelque avantage contre Rome de ces 203 années où l'Orient a tourné le dos à la catholicité?

Soit, nous dira-t-on, acceptons que l'Orient a

(1) Voyez tout le chapitre VIII de mon livre *La paix constantinienne et le catholicisme* (1914).
(2) DUCHESNE, *Eglises séparées* (1896), p. 164.

attaché trop peu de prix à la communion catholique (ce serait bien grave déjà !), du moins reste-t-il que ses conciles généraux n'ont accepté de reconnaître à l'évêque de Rome qu'une primauté du même ordre que celle qu'ils réclamaient pour l'évêque de Constantinople. C'est l'histoire bien connue du 28e canon du concile de Chalcédoine, en 451, aux termes duquel est reconnue au Siège de Constantinople la même primauté qu'au Siège de Rome, en considération de ce que Constantinople est ville souveraine comme Rome, bien qu'elle soit au second rang après Rome.

Pouvons-nous oublier pour autant que ce 28e canon a été voté subrepticement ? Que le pape saint Léon a protesté avec une magnifique énergie contre ce canon, qui conférait au Siège de Constantinople une primauté d'essence politique en prétendant que la primauté du Siège apostolique n'était pas autre ? Que l'empereur Marcien, pour réconcilier le pape Léon et l'évêque de Constantinople Anatolios, inspirateur de ce canon litigieux, a promis au Pape que l'évêque donnerait toute satisfaction ? Que Léon a insisté auprès de l'empereur, spécifiant qu'il s'agissait pour Anatolios de satisfaire aux lois mêmes de l'Eglise ? Que l'empereur a décidé Anatolios à se soumettre, et qu'Anatolios enfin a écrit au pape Léon qu'il n'était pour rien dans la rédaction du 28e canon, que seuls en étaient responsables ses clercs, qui l'avaient proposé, et les évêques, qui l'avaient voté, et que d'ailleurs la confirmation de tous les actes du concile de Chalcédoine était réservée au Pape. « *Cum et sic gestorum vis omnis et confirmatio auctoritati vestrae Beatitudinis fuerit reservata.* » (1) L'évêque de Constantinople lâchait le 28e canon comme Bossuet lâchera la déclaration de 1682, et au pape Léon était laissé le dernier mot. Est-ce là ce que nous appellerons une préséance d'honneur, « *an honorary precedency* » ?

« Courbe remontante du crédit du Siège Apostolique en Orient. »

En réalité, les soixante-dix ans qui séparent le concile de Constantinople de 381 de celui de Chalcédoine, sont les années de la courbe remontante du crédit du Siège apostolique en Orient. Les échelons de cette courbe sont aisément reconnaissables. C'est d'abord le recours de saint Jean Chrysostome à Rome et l'action du pape Innocent en réponse à ce recours, finalement le succès de cette action en dépit de la résistance de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie. Vingt-cinq ans après, c'est l'intervention du pape Célestin en Orient par la sentence prononcée à Rome contre Nestorius, et le Pape obtenant du concile d'Ephèse d'abord, puis de l'empereur Théodose II, la condamnation, la déposition, la relégation de Nestorius, en dépit des maladresses de l'évêque d'Alexandrie, Cyrille, qu'il a chargé de tenir sa place, et en dépit de l'obstruction de l'évêque d'Antioche, Jean. Vingt ans plus tard, c'est le concile de Chalcédoine, l'entente de saint Léon, de Flavien de Constantinople, de l'empereur Marcien, le désaveu du « brigandage d'Ephèse », la condamnation de l'évêque d'Alexandrie, Dioscore ; au demeurant, le point culminant de la reconnaissance par l'Orient de la primauté de Rome, en dépit de la versatilité qui fait voter aux évêques grecs le 28e canon que nous avons dit. Encore, sur plus de cinq cents évêques présents à Chalcédoine, n'y en a-t-il que 183 à l'avoir voté.

Je ne vois pas que M. Gore tienne compte de cette courbe ascendante, si remarquable, grâce à laquelle les relations de Rome et de l'Orient aux IVe et Ve siècles prennent tout leur sens. Les théologiens de chez nous supposent dans ces relations une constance organisée qui ne répond pas à la complexité concrète et mouvante des faits. Mais les théologiens anglicans ne veulent retenir que ceux de ces faits qui contredisent cette constance : voyez F. W. Puller, dans son livre si instructif *The primitive Saints and the See of Rome* (3e édit. 1914), mettant en tout son relief le schisme d'Antioche et le schisme d'Acace, et ne disant pas un mot du pape Innocent, du pape Célestin, du pape Léon ! C'est une véritable gageure ! Je suis persuadé que tous les faits se concilient harmonieusement dans la perspective d'une primauté romaine, qui vis-à-vis de l'Orient arien se réserve, vis-à-vis de l'Orient revenant à l'orthodoxie nicéenne se prête aux avances de saint Basile, vis-à-vis de l'injustice faite à saint Jean Chrysostome met à sa communion avec l'Orient des conditions intransigeantes, vis-à-vis de l'erreur de Nestorius se prononce souverainement, et à Chalcédoine voit reconnues ses revendications à une primauté de doctrine et de juridiction. Ce qui est accepté de l'Orient en 451 n'était accepté ni en 340, ni en 381, il faut le dire ; mais ce qui est admis en 451, et que le demi-siècle qui précède a préparé à admettre, est bel et bien admis par un grand concile, le concile de Chalcédoine, il faut que M. Gore s'y résigne.

A la séance d'ouverture du concile de Chalcédoine le légat du pape Léon s'oppose à ce que Dioscore prenne séance parmi les évêques : « Nous avons déclare-t-il, entre les mains, des instructions (*praecepta*) du bienheureux et apostolique évêque de la ville des Romains, lequel est le chef de toutes les Eglises, *qui est caput omnium Ecclesiarum...* Or Dioscore sortira, ou nous nous retirons. » (1) Pourquoi les cinq cents évêques présents ne protestent-ils pas contre ce langage du légat ? Mais non, ils ne protestent pas, ils acquiescent. Le concile fini, finî conformément au programme du Pape, ils écrivent à saint Léon une lettre synodale où ils disent : « Tu es venu jusqu'à nous, tu as été pou[r] nous tous l'interprète de la voix du bienheureu[x] Pierre. Nous étions là environ cinq cents évêque[s] que tu conduisais comme la tête conduit le[s] membres. » Ils demandent que le 28e canon so[it] approuvé par le Pape : « Nous te prions d'honore[r] de ta confirmation cette décision (par nous prise) et, de même que nous nous sommes pour le bie[n] accordés avec (toi qui es) la tête, (nous avons con[fiance]) que la tête consentira aux enfants ce q[ui] convient. » (2)

Dans la *Declaratio fidei* adressée en 1922 par [l']E. C. U. au patriarche de Constantinople, M. Go[re] et ses amis professent que le concile œcuméniq[ue] a dans l'Eglise, une, sainte, catholique et apost[o]lique, le pouvoir suprême (*summam potest[a]tem*) (3) : or, voici un concile œcuménique q[ui] déclare avoir pris pour règle de sa foi la foi [du] pape Léon, et soumettre audit Pape un canon s[ur] lequel ses légats font des difficultés. Quelle dé[fé]rence le concile œcuménique met dans sa sou[ve]raineté ! En réalité, le concile est souverain, m[ais] il ne l'est pas sans le Pape : c'est là l'explicati[on] de sa déférence, et le dernier mot présenteme[nt] appartiendra au Pape, de l'aveu même du conci[le].

(1) *Inter s.* LEON. *Epistul.* CXXXII, 4.

(1) HARDUIN, *Concil.*, t. II, p. 67.
(2) *Inter s.* LEON. *Epistul.* XCVIII.
(3) *The christian East*, 1922, juillet, p. 62. Il n'est [pas] juste d'ajouter que cette *Declaratio fidei* n'a pas eu le [don] de rallier à elle l'opinion anglicane. Voyez les réser[ves] sévères exprimées par A. Headlam, aujourd'hui évêque [de] Gloucester, dans une lettre au *Guardian*, 14 juillet 19[..]

non pas seulement de l'aveu de l'évêque de Con-[illegible].

Succès sans lendemain, dira peut-être M. Gore. [No]n, car le lendemain de Chalcédoine, ce n'est [pas] le schisme d'Acace, en 484, et la connivence [av]ouée alors par l'évêque de Constantinople, qu'ap[puie] son empereur, avec les monophysites d'Alexan[dri]e et d'Antioche ; le lendemain de Chalcédoine, [c']est la fin du schisme d'Acace, en 515, et le for[mu]laire que le pape Hormisdas impose à la signa[tu]re des évêques de l'Orient, à qui il rend la com[m]union. Que professe alors cet épiscopat oriental ? [Q]ue la foi catholique s'est conservée toujours [im]maculée dans le Siège apostolique : « *In Sede [ap]ostolica immaculata est semper catholica ser[va]ta religio.* » Que la seule communion valide [es]t celle que l'on a avec ce Siège apostolique : « ... *sequentes in omnibus apostolicam Sedem praedicantes eius omnia constituta, spero in una communione vobiscum, quam Sedes [ap]ostolica praedicat, esse merear, in qua est integra [et] verax christianae religionis soliditas.* » Que qui[co]nque n'est pas en communion avec le Siège apo[sto]lique est séquestré de la communion de l'Eglise [ca]tholique, et n'a pas le droit d'avoir son nom [réc]ité dans les saints mystères (1).

Nous pouvons maintenant reprendre la question [po]sée par M. Gore : « En se séparant du Siège [de] Rome, en 1054, l'Eglise d'Orient a-t-elle aban[do]nné quelque chose qui ait été de son *credo* à [que]lque époque que ce soit ? » Et nous pouvons [dir]e : Oui. Le catholicisme grec a renié ce qu'il [pr]ofessait au temps du concile de Chalcédoine.

Les cas d' « appel à Rome » de la part des Evêques d'Orient.

Un scrupule peut se poser ici, et l'on doit se [de]mander si le concile de Chalcédoine n'a pas [té]moigné au Siège apostolique une exceptionnelle [dé]férence simplement pour déférer aux sentiments [qu]'il savait bien être ceux de l'empereur Marcien. Je me rassure en considérant que, dès avant l'avè[ne]ment de Marcien (août 450), à un moment où [règ]ne encore Théodose II et où Théodose II est [pr]isonnier de la faction d'Eutychès, l'épiscopat grec [s']est tourné vers Rome pour en appeler du brigan[da]ge d'Ephèse à l'autorité du Siège apostolique. On [ne] connaissait naguère encore que la fameuse lettre [d']appel à Rome de l'évêque de Cyr, Théodoret : on [a] retrouvé depuis la lettre d'appel de l'évêque de [C]onstantinople, Flavien, et de l'évêque de Dorylée, [Eu]sèbe. Trois évêques, dont celui de Constantinople, [dépo]sés par un concile d'Orient, font appel à Rome ! [La] lettre de l'évêque de Dorylée est un hommage [au] « Siège apostolique qui depuis le commencement [a] eu soin et coutume de défendre les victimes de [l'i]niquité, d'aider ceux que les factions maltraitaient, [de] relever ceux qui étaient gisants à terre ». Car [l'E]glise romaine « a un sens droit, une foi iné[bran]lable en Notre-Seigneur Jésus-Christ, une charité [sincè]re pour tous les frères... ». Ce langage n'est [que] pure adulation, a écrit M. Harnack en le rap[port]ant, et cela n'est pas vrai pour la première fois [au] v[e] siècle (2).

Non, Eusèbe de Dorylée ne tient pas là le lan[ga]ge qu'il sait devoir plaire à saint Léon ; la lettre [de] Théodoret serait bien plus soupçonnable de com[plaisa]nce. Mais au fond ce ne sont pas ces consi[dé]rants qui nous importent davantage : l'intérêt de [la] démarche d'Eusèbe de Dorylée est qu'elle est un « *libellus appellationis* » : Eusèbe requiert le jugement du Siège romain : « *Vestrae Sedis cognitionem poposci.* » Il conjure le pape Léon, en embrassant ses genoux, de prononcer que la condamnation fulminée contre lui par le concile d'Ephèse est nulle, et de lui rendre l'épiscopat dont on l'a dépouillé. Il voit dans le pape Léon une *potestas* capable de casser la sentence d'un concile d'Orient convoqué par l'empereur et présidé par l'évêque d'Alexandrie.

Rome n'accepte pas qu'une cause jugée à Rome soit portée en Orient. Elle entend, au contraire, que l'on puisse faire appel au Siège apostolique d'un jugement prononcé en Orient, et l'Orient a maintes fois fait appel à Rome dans ces conditions (1). Nous voyons ce point de droit observé à l'époque du concile de Chalcédoine. C'est seulement à partir de Photius que la thèse a prévalu dans le *Kirchenrecht* byzantin qu'aucune intervention du Pape n'était recevable en Orient. Encore faut-il observer que cette thèse n'était pas la doctrine du parti stoudite, je veux dire du parti qui avait mené la campagne contre les Iconoclastes, lequel professait que le Pape seul était capable de sauvegarder la liberté de l'Eglise contre l'arbitraire du Basileus (2).

Rome reconnue comme « arbitre de la communion » et « norme de la foi ».

Il faut renoncer à rien comprendre à l'histoire de la Papauté si on veut se la représenter comme une institution arrivée dès l'antiquité chrétienne au terme de son évolution. Le catholicisme a connu une grande variété d'expériences, depuis le régime que Rome avait donné aux Eglises de son ressort métropolitain, jusqu'à celui qu'elle avait donné aux Eglises du vicariat de Thessalonique. L'Afrique chrétienne, avant l'invasion vandale, fut une confédération d'Eglises groupées autour de l'évêque de Carthage et à qui Rome reconnaissait la faculté d'être *sui iuris*. L'Egypte chrétienne était une confédération plus étroite, soumise à l'évêque d'Alexandrie avec une rigueur extrême ; Rome ne connaissait que l'évêque d'Alexandrie, et jamais elle n'eut, au temps d'Athanase ou de Cyrille, à intervenir dans le gouvernement ecclésiastique intérieur de l'Egypte. Le royaume de Perse, à l'est de l'Empire romain, formait une Eglise étrangère, ramassée autour de son *catholicos*, et qui n'acceptait pas que ses affaires fussent portées devant les « pères occidentaux », c'est-à-dire l'évêque d'Antioche et son concile. Rome exerçait sur la *Catholica* qu'elle embrassait dans son horizon sa sollicitude, et cette *sollicitudo* impliquait une *potestas* qu'elle exerçait par un droit de regard, par un droit d'intervention, et que le plus souvent elle réservait, attendant qu'on y recourût comme à un secours.

Mais, d'une part, quiconque dans la *Catholica* avait souci d'être en communion avec toute l'Eglise, savait que Rome était l'Eglise avec laquelle il fallait être en communion pour être assuré d'être en communion avec toutes, et Rome était donc l'arbitre de la communion. D'autre part, quiconque voulait s'assurer de la foi authentique savait que Rome, qui l'avait reçue des apôtres Pierre et Paul, en gardait le sûr et précieux dépôt, et Rome était donc la norme de la foi.

Si c'est là l'essence du catholicisme romain, M. Gore n'a pas le droit de le distraire du catholicisme tout court.

---

(1) C. Mirbt, *Quellen zur Geschichte des Papsttums* [illegible] — (2) [illegible] Hefele, [illegible], 2[e] édition, t. I, p. [illegible].

(1) Voyez P. Bernardakis, « Les appels au Pape dans l'Eglise grecque jusqu'à Photius » (*Echos d'Orient*, 1903, pp. 30-42, 118-126, 248-257).

(2) L. Bréhier, « Normal relations between Rome and the Churches of the East before the schism of the eleventh century » (*Constructive Quarterly*, 1916, p. 665).

Qu'il ne nous dise pas que nous devons une gratitude exceptionnelle au catholicisme grec pour nous avoir donné la langue des controverses. Les controverses n'ont pas fait l'unité de l'Eglise, bien au contraire ; le catholicisme de Rome, avec son sens de l'ordre, de la communion, de la tradition, mérite bien mieux notre reconnaissance ; et il est bien dommage que les Grecs n'aient pas compris, ou plutôt aient un jour cessé de comprendre, que le Siège apostolique leur offrait ce qui leur manquait davantage.

L'autorité autocratique du Pape.

Je serai très bref sur la troisième considération de M. Gore. L'Eglise romaine est une Eglise d'autorité, et d'une autorité concentrée aujourd'hui dans la conscience d'un seul, qui est le Pape. (J'ai souligné, plus haut déjà, l'impropriété de cette formule.) Or, « toute notre âme proteste, car ce n'est pas là l'espèce de foi que nous trouvons (prescrite) dans le Nouveau Testament », où la foi aux faits est « toujours scrupuleusement fondée sur le témoignage adéquat d'un témoin de première main », et où Notre-Seigneur nous met en garde « contre la confiance en une autorité purement ecclésiastique ». Dieu est toujours par son Esprit dans l'Eglise, mais aucune assurance ne nous est donnée que les autorités ecclésiastiques de la Nouvelle Alliance ne s'égareront pas, comme se sont égarées les autorités ecclésiastiques de l'Ancienne. Par contre, Notre-Seigneur, suprême exemple de l'autorité, s'est montré très opposé à une méthode purement dogmatique : « Il désire franchement que chaque homme pense pour lui-même... » Ces quelques lignes suffisent à indiquer le développement de M. Gore.

Réponse.

La notion d'autorité dans l'Eglise a été admise dès l'origine.

En le lisant, je me rappelais, dans son beau livre *Belief in God* (1921), les pages où il s'applique à établir que le récit de la conception virginale est chez saint Mathieu un récit de Joseph et chez saint Luc un récit de Marie, pour pouvoir substituer à l'autorité d'un écrivain sacré celle d'un « témoin de première main » supposé capable de fournir un « témoignage adéquat ». Vraiment, M. Gore pense-t-il que la foi aux faits se soit, à l'âge apostolique, imposé cette enquête critique, et que personne ne soit devenu chrétien simplement en acceptant la foi de la communauté des premiers jours, comme il est certain que ç'a été le cas de saint Paul ? L'Eglise a été dès le premier instant une Eglise d'autorité, et l'homme qui réclamait le droit de penser pour lui-même a porté le nom d'hérétique, nom que lui donne saint Paul.

M. Gore n'arrive pas à l'éliminer.

De même, en écoutant M. Gore dénoncer « la confiance en une autorité purement ecclésiastique », et rappeler à ce propos la répugnance que l'Evangile nous inculque pour les Pharisiens, je me rappelais les pages que dans son livre *Belief in Christ* (1922) il consacre aux définitions des conciles concernant la personne du Christ. Pour M. Gore, ces définitions, purement négatives, étaient nécessaires ; elles sont irréprochables en elles-mêmes, bien qu'on puisse en abuser ; et en dernière analyse, elles autorisent un « légitime agnosticisme ». Il y aurait beaucoup à dire sur ces aphorismes, qui rappellent ceux du modernisme (1), sans se confondre avec eux ; pour notre dessein, nous ne voulons en retenir que la notion d'autorité, que M. Gore, en dernière analyse, n'arrive pas à éliminer.

Les anglicans ne consentent pas à la répudier.

Cette notion d'autorité est plus en relief encore dans la *Declaratio fidei* de la E. C. U. de 1922 qui professe que les définitions de foi des conciles œcuméniques sont irréformables, astreignent à une obligation perpétuelle tous les chrétiens et chacun d'eux, et que, si quelque théologien oriental estime que l'Eglise anglicane a répudié en quelque point ces définitions, les anglicans entendent ne connaître aucune répudiation de cette sorte et acquiescent à la foi confirmée par ces conciles.

La contradiction est flagrante.

La dernière considération que développe M. Gore consiste à dire que toute autorité autocratique devient fatalement une autorité sans scrupule, et que ç'a été le sort de la Papauté.

La définition de l'infaillibilité en 1870 en est un spécimen, et, à l'appui de cette assertion, M. Gore cite dix lignes de Lord Acton résumant un travail de Doellinger. On estimera que c'est peu pour contester une définition dont ni Acton ni Doellinger ne connaissaient les termes au moment où ils écrivaient (2).

Autres griefs.

Second grief : la révolte contre l'autocratie de Rome de « beaucoup de la meilleure intelligence et moralité de l'Europe depuis la Renaissance », révolte motivée par la persécution des hérétiques transformée en instrument de religion. Evidemment, M. Gore ne nous pardonne pas les victimes de la reine Marie et le bûcher de Cranmer. Que fait-il des victimes d'Henri VIII et du billot du cardinal Fisher ? Et qu'est-ce qu'un non-conformiste pourrait dire à son tour ?

Troisième grief : l'attitude de Rome envers Galilée.

Quatrième grief : l'attitude présente de Rome envers la science scripturaire.

Cinquième grief : la théologie médiévale a obscurci la réelle signification de l'humanité de Notre-Seigneur : depuis le livre fameux *Ecce homo* et d'innombrables écrivains à la suite, nous assistons à une « restauration du plus vital des districts de la vérité chrétienne » ; or, cette restauration est due « entièrement ou presque entièrement à des écrivains étrangers à l'Eglise romaine », et, ajoute candidement M. Gore, « souvent étrangers à la foi chrétienne ».

Certes, la culture biblique et historique a fourni parmi les Anglicans une très riche littérature, dont nous apprécions la haute valeur. Nous nous demandons cependant ce qu'y est devenue la doctrine de l'Incarnation (3), combien il y a de *modern Churchmen* qui professent ne plus pouvoir croire en Jésus-Christ « *Deum verum de Deo vero* » ? M. Gore, qui reproche au catholicisme romain son développement unilatéral, n'avouera-t-il pas qu'il y a de l'unilatéralisme dans sa propre Eglise, et n...

---

(1) Voyez L. DE GRANDMAISON, « Qu'est-ce qu'un dogme ? » (*Bulletin de litt. ecclésiastique*, 1905, pp. 187-221).

(2) P. THUREAU-DANGIN, *Newman catholique* (19.., pp. 202 et 213.

(3) Nous pensons en particulier à W. SANDAY, *Christologies ancient and modern* (1910), pour la propre christologie décevante qu'il propose, et pour sa critique de la christologie de la *Kenosis* ou de l'exinanition de la divinité dans l'Incarnation, christologie qui fut tant à la mode chez les Anglicans naguère, et à laquelle M. Gore n'est pas sans avoir sacrifié.

mettra-t-il de penser qu'il est, lui, un des rares ologiens qu'elle compte encore? Nous avons bien mi nous, oserai-je dire sans épigramme, un peu s d'exégètes que l'Eglise d'Angleterre n'a de ologiens!

Conclusion.

Commençons par préparer « l'unité spirituelle » des Eglises.

Achevons cette discussion.

Ne craignons pas de regretter que le catholicisme nain ait, au cours de tant de siècles, souffert tant pertes. Qu'il serait plus riche et plus attirant comptait encore dans son sein et l'Afrique d'Austin, qui a péri trop tôt, et l'Orient, qui s'est aré de lui, et l'Angleterre, que la Réforme a oyée! Il a eu à se défendre seul contre les ismes, seul contre le protestantisme, seul contre modernisme. Il y a pris une attitude de défensive, concentration, de rigueur, que son isolement lui posait.

Dieu lui réserve-t-il une nouvelle jeunesse? Elle pourrait venir de sa culture, de son ouverture sprit et de cœur, mais aussi de la confiance Eglises séparées, qui jusqu'ici se sont si ombrasement enfermées dans leur hostilité héréditaire. que je sais bien, c'est que l'unité, dont il nble que les Eglises séparées éprouvent présennent la nostalgie, est un miracle qui ne s'acnplira pas sans l'Eglise Romaine et en dehors lle.

Dieu seul fait les miracles; mais, au témoignage saint Paul, nous pouvons être les aides de Dieu *Cor.* III, 9). Soyons-le donc, à quelque rang 'il nous appelle à lui donner notre humble conurs. Si l'unité institutionnelle doit être la dernière venir, l'unité spirituelle peut être tout proche, et us y collaborons dès aujourd'hui par la sincérité un examen comme celui-ci. Saint Augustin a dit un admirable aphorisme: « *Praecidendae unitatis nulla est iusta necessitas* »: si nous monons que des difficultés ne sont pas fondées que n fait à l'unité romaine, nous aurons dénoué elques-unes des prétendues nécessités qui servent core à justifier les vieilles ruptures.

Paris, 10 mars 1923.

PIERRE BATIFFOL.

L'Angleterre d'aujourd'hui et les conversions [1]

Je me propose d'expliquer aux lecteurs français mment procèdent les conversions au catholicisme ns l'Angleterre d'aujourd'hui. Elles n'offrent pas ut à fait les mêmes caractères que celles d'autrefois, et, comme presque tout ce qui est vraiment glais, elles ne sont pas facilement intelligibles aux rangers; car, outre que des changements pronds et rapides sont en train de transformer chez us l'état social et celui de l'opinion, bien difféents déjà de l'idée qu'on s'en était faite il y a ux générations, on sait que les institutions glaises, surtout en matière d'éducation, ne ressemblent pas aux institutions de l'Europe continentale, à celles de France en particulier.

Rien de plus propre à captiver l'âme, à la tenir n suspens, que le côté social de la question; j'appelle ainsi le rapport de ces conversions à l'état tuel de la société anglaise et la manière dont elles agissent sur cet état.

Les phases propres à toute conversion intérieure.

Intérieurement, toutes les conversions se sont ressemblées depuis le premier siècle et se ressembleront toujours; car l'Eglise est immuable et d'âge en âge adresse le même appel à une âme qui ne change pas.

Intérieurement, une conversion se compose toujours de phases qui se succèdent dans l'ordre que voici.

D'abord le converti perçoit l'Eglise catholique en tant qu'objet. Il pénètre sa nature. Il prend contact avec sa personnalité. C'est de la sorte qu'on perçoit un objet physique antérieurement caché par un obstacle, par des ténèbres ou par un brouillard.

Ensuite notre converti trouve en soi-même la conviction impérieuse que la *chose* ou la *personne* qu'il vient de découvrir converse avec l'autorité créatrice, c'est-à-dire avec l'autorité divine; que sa voix est ici-bas la seule voix par laquelle Dieu nous parle; qu'elle exprime une volonté suprême à laquelle se conforme harmonieusement l'ensemble des existences ou *création;* volonté identique à la *personne* du Créateur. Cette Eglise, il en est certain, est la seule expression d'un tel Etre: elle est unique. Rien sur la terre ne lui ressemble. Cette seconde phase est souvent presque simultanée à la première.

La troisième phase est un acte volontaire: le converti *accepte* l'autorité. Je n'entends pas ici désigner la dernière des démarches physiques, le fait d'approcher des fonts baptismaux et de recevoir le baptême, de franchir corporellement le seuil de l'Eglise. J'entends l'acte qui termine la conversion intérieure, à savoir: l'acte de foi. Beaucoup d'hommes accomplissent ce troisième acte et ne vont pas plus loin, au grand péril de leur âme. La crainte les fait hésiter, ou l'indolence, ou quelque attachement. Mais qu'un témoignage extérieur sorte ou non de l'acte de foi, c'est à lui qu'aboutit le procès intérieur de la conversion.

Les obstacles à la conversion, variables selon les temps et les lieux.

Toute conversion intérieure procède ainsi. Mais dans chaque lieu et dans chaque temps le converti appartient à une société fort changeante. Avec les circonstances locales et temporelles varient les obstacles qui empêchent une âme de voir clair, ainsi que les voies d'accès à la connaissance. Réciproquement, les conversions réagissent d'une certaine façon sur tel type de société, et d'une autre façon sur tel autre. Un païen et un protestant qui s'élèvent au catholicisme ne suivent pas le même itinéraire. Deux sceptiques, l'un élevé dans un pays de tradition catholique, l'autre dans un pays de tradition grecque orthodoxe, ne vont pas vers la Vérité par le même chemin. Un homme du XXe siècle, pour arriver en vue de l'Eglise, doit contourner un saillant bien distinct de celui qui la cachait à un homme du XVIIIe. Mon propos est de décrire ici les conditions spéciales aux conversions qui s'opèrent dans l'*Angleterre d'aujourd'hui*, et la manière dont ces conversions réagissent sur *la société anglaise d'aujourd'hui*.

Influence de l'état de « l'Angleterre d'aujourd'hui » sur les conversions.

Commençons par poser deux postulats apparemment contradictoires: I. Dans la chrétienté moderne, l'Angleterre est le pays où l'Eglise catholique est le moins connue; où l'on trouve, chez les gens les plus cultivés, l'ignorance la plus crasse concernant l'histoire, la nature et les positions actuelles

(1) Article de M. HILAIRE BELLOC (*Revue des Jeunes*, ... 23).

de cette Eglise. — II. L'Angleterre est la seule nation non catholique qui ait l'Eglise « dans le sang » et qui conserve, sans y prendre garde, une forte tradition catholique.

Si l'on n'admet pas ce paradoxe, on ne comprendra rien au problème des conversions.

L'Angleterre est le pays où l'Église catholique est le moins connue.

L'Eglise catholique est à ce point ignorée chez les Anglais les plus instruits que, si l'on veut donner une idée de cette ignorance à des étrangers, on s'expose à n'être pas pris au sérieux. Dans tout autre grand pays moderne, la description qui en est faite passe pour fantastique, et celui qui la fait est tenu soit pour un déséquilibré, soit pour un ami de l'hyperbole. Voici quelques exemples propres à montrer l'énormité de cette ignorance. Bien qu'empruntés à des détails extérieurs, je les crois concluants.

Pendant la guerre, j'ai été reçu comme hôte par un petit groupe de mes compatriotes, gens haut placés, qui représentaient l'Angleterre auprès du Gouvernement et dans l'armée d'une puissance alliée de tradition catholique. Je demeurai quelques jours avec eux. Il y avait là des officiers généraux, de notables écrivains en fonction d'interprètes, des diplomates vieillis dans la *carrière*, et d'autres non moins importants. Tous ignoraient : 1°) que la Messe est un rite quotidien ; 2°) qu'on la célèbre plusieurs fois et qu'on célèbre simultanément plusieurs messes dans les vastes églises des villes ; 3°) qu'elle ne peut se dire qu'avant midi.

Cela semble incroyable, quoique vrai. Non seulement tous mes compagnons de table ignoraient ces rudiments de la piété catholique, mais un jour, comme j'exprimais le désir d'aller le dimanche suivant à la messe avant de me rendre à un point du front, la *forte tête* de la compagnie me répliqua : « Vous feriez mieux d'aller au *service du soir ;* nous ne serons pas de retour avant *l'heure du thé.* » Les deux expressions bien anglaises *evening service* et *tea time* assaisonnaient l'incident.

Autre exemple. J'ai passé à Oxford sept années pleines. Durant tout ce temps, je n'ai pas rencontré un professeur, pas un maître de conférence, pas un gradué de collège, qui eût jamais jeté les yeux sur une ligne de saint Thomas ou qui possédât sur ses rayons les œuvres du saint Docteur. Pas le moindre exemplaire de la *Somme ;* pas même une traduction. Aucun d'entre eux, dans le plus élémentaire des examens, n'aurait pu répondre à la question la plus simple touchant les thèses fondamentales de la philosophie scolastique, comme la question *An Deus sit.*

Je pourrais allonger indéfiniment la série de ces exemples, qui sembleront incroyables à Paris, Louvain, Leipzig, Milan ou Harvard.

L'Angleterre a conservé la tradition catholique plus que tout autre pays.

Voilà donc une vérité. En revanche, il est également vrai que, parmi les *cultures* non catholiques, la culture anglaise est la seule où persiste, sans que les Anglais s'en aperçoivent, une forte tradition de catholicisme. Un Anglais qui devient catholique ne rejoint pas la vérité à angle droit ; il ne vient pas heurter de front je ne sais quel obstacle qui traverserait sa tradition nationale ; il arrive suivant un angle aigu ; il est orienté sur une ligne de convergence, comparable à une voie ferrée qui biaise pour s'embrancher.

Les causes de ce fait sont historiques :

L'Angleterre était, et elle reste, une province d l'ancien Empire romain : elle ne lui a pas échappé comme la Prusse, ou la Scandinavie, ou l'Ecoss Aussi les racines de la foi sont-elles aussi antique chez nous que dans les contrées de l'Europe méd terranéenne ; et c'est de Rome que vient notre cu ture héréditaire.

En Grande-Bretagne, la Réforme ne fut pas u mouvement populaire ou national. Elle a résulté, pa accident, d'un changement causé par le schisme dar notre organisation économique. Henri VIII, cath lique fervent et pratiquant, eut une querelle av la Papauté. D'où la répartition des domaines mona tiques entre les membres de la *gentry* (on dirait e France la *noblesse*). Il s'ensuivit la formation d'un classe de dirigeants fort riches, qui devinrent a XVIIe siècle une oligarchie plus puissante que royauté, et qui, depuis 1688 jusqu'à nos jours, go vernèrent sans que leurs titres de dirigeants le fussent contestés. Il s'ensuivit encore que cette clas riche eut un intérêt permanent à prévenir tou renaissance de la piété catholique. Les Cécils, q élevèrent Elisabeth à un emploi décoratif, puis l Cromwells, puis les nobles qui appelèrent Gu laume III, se conformèrent tous non à une trad tion spirituelle, mais à cette tradition économiq qui leur enjoignait de s'opposer à la restauration l'Eglise. Quant au peuple, jamais il n'apostasia. C obligea seulement sa Foi à jeûner, et, tout do cement, il la perdit.

Les formes extérieures du catholicisme restèr apparentes, comme des fossiles, et le restent enco dans les ornements sacerdotaux, dans la belle ten des registres, dans la tradition architecturale, da les dates assignées liturgiquement aux fê publiques. (Rappelons le *Lady Day*, c'est-à-dire l'A nonciation, jour d'échéance agricole ; le *Michaelm* c'est-à-dire la Fête de saint Michel ; *All Souls C lege*, c'est-à-dire le Collège de la Toussaint, à Oxfo avec sa fête annuelle qui tombe le Jour des Mo bien qu'on ait oublié ce que signifie le 2 vembre, etc., etc.) L'Anglais bien élevé, qui sait rien de l'Eglise catholique, vit en perpétuel co tact avec ce qui reste d'elle et sort d'une classe n'a jamais adhéré cordialement au Protestantis Bolingbroke, le plus grand Anglais du XVIIIe siè devient catholique. Le Dr Johnson, le plus typi des Anglais connus, parle avec tendresse de l' cienne foi et de « la vieille religion ». Walter Sc provincial d'Ecosse, cultive en soi la psycholo catholique et arrache à l'oubli les temps de ch tienté. Newman, Anglais jusqu'aux moelles, au co de sa méditation solitaire est guidé par le mê instinct, et, ayant fini par retrouver l'objet per il s'y rattache. Rien que quatre noms ; mais q noms ! Vous ne trouverez rien de pareil dans autres pays non catholiques.

Hostilité des gouvernants et de la masse contre l'Église catholique.

Insistons sur un troisième et dernier point. L' anglais a été *grosso modo* depuis 1559, sans auc restriction depuis 1688, l'adversaire politique l'Eglise catholique. L'hostilité se confina d'al dans la classe riche, celle qui avait spolié l'Eglis qui, sous la direction des Cécils, couronna la R Elisabeth et assassina Marie Stuart ; mais la part des marchands suivirent, et, après 1605 majorité de la nation. A partir de 1688, la m anglaise tint l'Eglise catholique pour une sorte d nemi national et, bien qu'on éprouvât encore profonde sympathie pour la dynastie légitime, re sentée par Jacques III et son fils, le fait que

rinces étaient catholiques les discrédita. En 1745 s avaient perdu leurs dernières chances. L'Anglais 'aujourd'hui s'imagine, comme se sont imaginé es aïeux pendant six générations, que la puissance e l'Eglise catholique est en conflit immédiat avec puissance de sa patrie. Il considère la Foi comme ncompatible avec l'existence nationale de l'Angleerre. Le patriotisme anglais s'offense des titres que dit valoir l'Eglise, et dans le monde entier il prend mbrage de tout ce qui appartient à l'organisation atholique. Voilà qui fait comprendre que l'Anglais aïsse l'Irlandais et qu'il ait du penchant pour le russien ; penchant affaibli par la guerre, mais qui eprend des forces. Ainsi s'explique encore le vieux réjugé d'une Europe catholique en décadence. ctuellement, l'Anglais moyen, tout en craignant eaucoup l'influence mondiale des catholiques, ne aisse pas de se persuader, insoucieux des contradictions, que le catholicisme est débilitant.

Si l'on combine à présent ces trois forces, à savoir : ° l'ignorance profonde et extraordinaire de toutes es classes au sujet de l'Eglise ; 2° la survivance bstinée, bien qu'inaperçue, des traditions essenelles de l'Occident, et inclusivement de la traition catholique, partout présente quoique non econnue (l'idée de l'*English gentleman* est surout romaine et occidentale, pas du tout protestante t germanique) ; 3° l'opposition politique, si forte t même si violente, des gouvernants anglais à 'Eglise catholique, l'état de guerre que le patrioisme anglais entretient contre elle : on a les prinipaux éléments de la question et les moyens d'en xtraire des résultats.

Conséquences.

.es conversions « qui frappent » sont celles des nobles.

Dressons l'inventaire méthodique de ces résultats : Quoique les conversions soient beaucoup plus nomreuses dans la classe moyenne et parmi les pauvres ue parmi les intellectuels et dans la noblesse — *quires* et leur famille, — ce sont pourtant les conersions de ces derniers qui donnent au phénomène utorité et caractère. Tout dernièrement, l'Angleterre tait encore un pays aristocratique, et elle conserve la radition d'une élite propre à diriger la masse. C'est uand des Anglais parfaitement élevés adhèrent coup ur coup à la vraie Foi que la société environnante 'émeut et se sent attirée vers le catholicisme.

Difficulté de se convertir dans les classes élevées.

Si dans la classe élevée le nombre des conversions st petit, il est surtout petit relativement au grand nombre de ceux qui, à un certain moment de leur xistence, se sont approchés de la Foi. C'est là un ait presque ou complètement ignoré hors de chez nous. Fait d'extrême importance pour comprendre e qui se passe. Très nombreux sont les Anglais ou Anglaises de rang élevé qui furent un jour out près d'adhérer au *Credo*. S'ils n'accomplirent as l'acte suprême, l'acte d'adhésion publique, c'est u'ils en furent détournés par leur patriotisme, par 'influence de leur famille, par leur paresse, par la eur du ridicule ; plus souvent par la crainte de 'isolement ; beaucoup plus souvent par la crainte les sanctions sociales : chez nous, point de carrière ui ne soit épineuse pour les catholiques ; dans ertaines le catholicisme est funeste ; dans toutes il etarde l'avancement. Aussi pour faire le dernier as ne trouve-t-on que les courageux, les indépenants, ou ceux qui subissent un attrait irrésistible. 'our un qui se fait baptiser, comptons-en vingt qui e dérobent.

La conversion est « une aventure ».

Quand un Anglais découve l'Eglise, c'est comme s'il se lançait dans une aventure. Ce trait, plus fortement marqué chez nous qu'ailleurs, tient au caractère aventureux des Anglais. Ils sont imaginatifs, inquiets et avides d'expériences nouvelles : de là leurs voyages et leurs établissements à travers le monde. Au spirituel, ce même caractère se retrouve. L'effet qu'il y produit est double. D'une part, il excite les gens à s'engager dans l'aventure de la conversion ; d'autre part, il rend chaque aventure personnelle, il prive l'aventurier de compagnons et de soutiens.

Les convertis ne forment pas un « organisme ».

Autre conséquence : *les convertis n'arrivent pas à former un organisme ;* et c'est là une grande cause de faiblesse pour le petit groupe des catholiques anglais : environ un dixième de la population londonienne, mais seulement un vingtième de celle des Iles britanniques, y compris les Irlandais ainsi que les immigrants et leur descendance ; à peine un quarantième des classes élevées. Quand j'étais au Parlement, il n'y avait, je crois, que 6 catholiques sur 600 représentants de la Grande-Bretagne (chiffre rond), et ces six-là ne faisaient rien pour s'unir entre eux. Aux Universités d'Oxford et de Cambridge, il y a deux ou trois catholiques pour 100 étudiants, et parmi ces catholiques un nombre infime de convertis.

Les routes diverses qui conduisent à la vérité.

Les convertis viennent à l'Eglise par trois avenues bien distinctes. Nous distinguerons : *a*) ceux qui reçoivent les idées catholiques par l'intermédiaire de la *High Church*. On nomme ainsi les membres de l'Église officielle — des clercs pour la plupart — qui goûtent la liturgie catholique bien qu'ils n'aient guère l'esprit catholique (car ils ignorent l'autorité). Naturellement cette voie se termine par une bifurcation : pour un qui, franchissant la clôture, parvient dans le domaine de la Foi, il y a douze moutons de Panurge qui se laissent mener aux coteries de l' « Anglo-catholicisme », lequel est aussi différent de la Foi en esprit qu'un livre sur la guerre est différent de la guerre ; — *b*) ceux que leur activité intellectuelle oriente vers l'Eglise. S'ils viennent de partout, une bonne moitié vient du scepticisme. Ces convertis l'emportent de beaucoup sur les autres en intelligence et en moralité. Mais ils sont peu nombreux ; — *c*) ceux qui subissent des influences chez eux ou dans le monde. Pensez au cas très fréquent des mariages mixtes. Les convertis de cette catégorie sont légion. Mais ici encore la voie bifurque : ces influences égarent plus d'âmes qu'elles n'en remettent dans le chemin.

Influence des convertis sur « la société anglaise d'aujourd'hui ».

La révolution rapide qui transforme actuellement l'Angleterre.

Ayant vu d'où vient le converti anglais, voyons comment il réagit sur la société anglaise. Ici s'offre à nous un autre ordre de considérations. Les réactions dont il s'agit sont aujourd'hui d'un puissant intérêt à cause de la révolution extrêmement rapide qui transforme notre société moderne, et dont l'Europe n'entend guère parler, vu que notre presse et notre littérature n'en soufflent mot.

L'histoire ne relate pas de changements pareils.

Autrefois la plupart des Anglais étaient élevés à la campagne : maintenant ils naissent et reçoivent leur éducation dans les grandes villes. L'Angleterre était aristocratique : seuls comptaient la *gentry* et les gens aisés de la classe moyenne : c'est à eux que s'adressaient les journaux, et la littérature d'imagination, et la philosophie, et les travaux scientifiques. Aujourd'hui l'intelligence fonctionne pour ces millions de citadins dont à peine un sur cent connaît ou approche un *gentleman* (au village chacun connaissait et approchait le *Squire*). — Notre île n'avait rien à craindre de la part d'une autre contrée : une flotte invincible la défendait ; ses citoyens désarmés ignoraient la réalité de la guerre. Aujourd'hui, l'Angleterre est ouverte : l'expérience lui a montré qu'on peut l'envahir par les voies aériennes. Toute la population a éprouvé de vives souffrances au cours du conflit ; tout entière elle est profondément bouleversée par le sentiment du péril.

L'Angleterre était de beaucoup le plus riche de tous les pays : c'était le magasin du monde. Aujourd'hui sa richesse s'en va rapidement, et son agriculture est déjà morte.

Point capital : le peuple a cessé d'avoir une religion. Ce qu'on gardait encore de doctrine chrétienne (Incarnation, immortalité de l'âme, et principalement possibilité de la réprobation) est complètement oublié. En France, en Italie, on gémit sur l'indifférence religieuse du peuple ; ce n'est rien si l'on se reporte à l'indifférence du nôtre. Notre prolétariat n'a plus même la moindre idée religieuse. Les doctrines spécifiquement protestantes se sont abîmées aussi vite. La Bible anglaise, cette espèce de Coran qui avait gardé si longtemps les masses dans son obédience, n'a plus sur elles aucune prise. Dans les parties humbles de la classe moyenne, les gens d'un certain âge lui conservent une espèce de fidélité, mais la jeunesse active, qui forme avec nous le gros de la nation, n'ouvre jamais une Bible. Ces changements, on le conçoit, ont altéré les mœurs du peuple. Disons qu'il n'en est guère devenu pire. La perte qu'il a faite en oubliant ce qui lui restait de la vraie doctrine est compensée par ce qu'il a gagné en se débarrassant de l'hérésie puritaine, détestable poison qui l'infectait.

Il y aura donc sous peu une page blanche à noircir, un champ vierge à cultiver.

Les convertis n'ont pas réagi sur cette situation...

Or, les conversions n'ont pas jusqu'à présent réagi sur la situation. Réagiront-elles dans un avenir prochain ? C'est à la fois douteux et possible. C'est douteux parce que les forces qui dirigent l'Etat sont anticatholiques, et surtout parce que la presse est contrôlée par quelques grands capitalistes de basse extraction qui ne connaissent ni l'Eglise catholique ni la civilisation européenne. C'est possible parce que, l'opinion n'ayant plus de solidité, aucune doctrine positive ne subsistant, le Catholicisme, pouvoir de direction et de définition, glaive au tranchant affilé, répond à des besoins profonds et actuels.

... en dépit de leur supériorité...

Les Anglais nés catholiques ou convertis au catholicisme ont, au point de vue intellectuel, beaucoup plus d'importance que leur petit nombre ne le laisserait supposer. Leur action est considérable comme penseurs, et ils triomphent manifestement de la philosophie officielle (à laquelle personne n'est attaché) ainsi que du vieux moralisme puritain (qu'en réalité tout le monde rejette). Dans l'ensemble, leur supériorité intellectuelle et aussi leur supériorité artistique sont incontestables. Ils ont quelque chose à dire et à proposer. Autour d'eux, le jugement s'affaiblit de plus en plus.

... à cause de la difficulté d'atteindre l'opinion publique.

En revanche, ils manquent d'avenues pour accéder à l'opinion. Ils ne peuvent disposer de la presse, sinon en tant que simples particuliers, du moins en tant qu'écrivains catholiques. Moi-même, par exemple, si je veux apprécier en catholique une question d'histoire (comme cela se voit chaque jour dans les journaux du continent), il faut que je publie un livre ou que je m'adresse à un périodique exclusivement catholique. Les grands périodiques et les revues hebdomadaires me refuseraient même une allusion à la vérité historique ; à plus forte raison n'y pourrais-je parler du développement de la Pologne ou de la paix religieuse qui s'est faite récemment en Italie, fait capital pourtant dans l'histoire politique de la nouvelle Europe.

Conclusion.

S'il me fallait risquer une conjecture touchant les effets probables qui résulteront chez nous des conversions au catholicisme dans les deux ou trois prochaines générations, voici ce que je dirais (n'oubliez pas que c'est une conjecture, non une prophétie) :

Des conversions se formera un levain capable d'une action durable. Ce levain n'agira pas dans la pâte qui nous est actuellement donnée. Au contraire, l'œuvre de mort se poursuivra. Après deux ou trois générations, aidé peut-être par quelque épreuve nationale, par quelque violente catastrophe, le levain fera lever la pâte. HILAIRE BELLOC.

(*Traduit de l'anglais par* RENÉ SALOMÉ.)

BIBLIOGRAPHIE

Une Privilégiée de la Sainte Vierge, Louise Ripas, par ADOLPHE RETTÉ. Préface de Mgr LANDRIEUX, évêque de Dijon. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-18, 323 pages. Prix : 7 francs.

« Ce livre, s'il supporte le contrôle vigilant de l'Eglise » *ouvre une voie au bout de laquelle on peut entrevoir* » *déjà une apothéose.* » C'est dans ces termes que l'éminent évêque de Dijon ne craint pas de proposer la vie de Louise Ripas. Tout lecteur ratifiera son jugement. Véritable « enfant du miracle », Louise fut par cinq fois ramenée des portes de la mort par la Vierge de Lourdes non point certes pour le plaisir ou le travail, mais pour prolonger de merveilleuses souffrances rédemptrices. Véritable Lydwine, Louise Ripas, qui, à l'imitation de Catherine de Sienne, choisit en vision la couronne d'épines plutôt que la couronne de roses blanches, est une victime élue pour expier les nuits coupables ou les orgueils blasphématoires. « Ma pauvre enfant, lui disait son directeur » le bon Dieu vous aime trop, il vous traite comme lui » même. » S. S. Benoît XV, dès 1921, a désiré que cette vie fût connue. Et c'est pour remplir une intention exprimée de si haut que M. Retté livre au public le présent volume. L'auteur s'est volontairement effacé derrière son héroïne. Il laisse parler les faits et les témoins. Tout le récit est sobre, fort, rapide, sans rien de cette fausse onction qui dépare trop de biographies semblables, écrites, disait Huysmans, d'un style « oléagineux ». Ce livre a sa place dans les bibliothèques de paroisse ou de maisons religieuses. Nous nous permettons de le recommander très spécialement aux directeurs ou directrices de retraites. Aussi bien, tout catholique, même « à gros grain », pour peu qu'il ait une foi sincère, se trouvera saintement remué et troublé à le lire. J'ajoute que tout y est vivant et prenant. Cette histoire vraie est plus intéressante qu'un roman. — LOUIS THÉOLIER. » (*Etudes*, 5. 3. 23.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIII. — *Le gérant :* A. FAIGLE.